{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher. Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher. 1896.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

VIERZON

ET SES ENVIRONS

RÉCITS HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES

D'APRÈS DES PIÈCES ORIGINALES

PAR

M. E. TAUSSERAT

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

VIERZON

ET SES ENVIRONS

RÉCITS HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES

D'APRÈS DES PIÈCES ORIGINALES

PAR

M. E. TAUSSERAT

Cet Ouvrage comprend dans son ensemble quatre parties distinctes et indépendantes les unes des autres :

1° *L'Histoire générale du Pays ;*

2° *L'Histoire particulière des Ordres religieux : Bénédictins, Hospitalières, Chanoinesses du Saint-Sépulcre, Capucins ;*

3° *Une Étude généalogique sur plus de cinquante Familles de Vierzon et des environs ;*

4° *Un Dictionnaire des noms de lieux, relevés au cours de nos recherches, avec origine de propriété pour chacun d'eux.*

Le mode d'abréviations dont nous présentons le tableau en tête de la première partie a pour but d'alléger le texte et de permettre au lecteur de se reporter aux sources elles-mêmes pour les faits qui pourraient l'intéresser plus particulièrement.

ABRÉVIATIONS

1° Fonds divers et Historiens.

Ab. Abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, 93 liasses. A.

A. C. Antiquaires du Centre (Mémoires de la Société des).

A. Archives du Cher.

B. P. *Berry préhistorique*, par M. Ludovic Martinet. S. H., 3e série, II.

Beu. Beuvrière (Arch. de la). Ce fief, qui relevait de Vierzon, est possédé par M. de Brach.

Car. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon (Copie du). Bibliothèque nationale, fonds des cartulaires, 97 - A.

Cat. Catherinot, né en 1628, auteur de nombreux opuscules concernant le Berry. S. H., 1868, 64.

C. D. Centième denier (Registres du).

C. B. Chezeau Brisset (Arch. du). Ce fief, qui relevait de Méry, appartient à M. Barberon.

C. C. Comptes communaux de Vierzon, avec la pagination de mes dépouillements (233 pages). A.

C. L. *Chroniques de la Châtellenie de Lury*, par l'auteur. Bourges, 1878, un vol. grand in-8.

C. M. Comptes communaux de Vierzon, aux archives de la Mairie de cette ville.

F. Forest (Arch. de la), château démembré du fief de Méry, et appartenant à M. Jouslin.

Frois. Froissart (Chroniques de), 1322 à 1400.

Gail. Gaillardière (Arch. de la), château sur Vierzon-Village, possédé par M. Édouard Louis.

Gros. Grossous (Arch. de) ; franc-alleu noble et moulin appartenant à M. Hache.

H. Hommages et aveus, registres de la Chambre des comptes. A.

K. M. de Kersers, *Statistique monumentale du Berry*.

Laz. Lazenay (Arch. de), château appartenant à M. Hémery de Lazenay.

L. Lemaitre, *Mémoires sur Vierzon*, Bourges, 1836, in-18.

L. B. Lury (Arch. du château de), appartenant à Mme de Bacquencourt.

H. M. Martin (*Histoire de France* de Henri), 17 vol. in-8.

M. S. B. *Mémoires sur Vierzon*, Béchereau, 1747 ; manuscrit important dont je possède une copie.

L M. Moulin (Arch. du), château près Romorantin, à M. et Mlle de Thuet, et fondé en 1480 par Philippe du Moulin, un des héros de la bataille de Fornoue.

M. Y. Motte-d'Hiors (Arch. de la). Ce fief, qui relevait de l'abbaye de Massay, a été vendu, en 1894, par Mlle Estelle Bougeret à M. Édouard Labreuil.

P. R. Période révolutionnaire, 80 liasses. A.

R. B. M. de Raynal, *Histoire du Berry*, 4 vol. in-8. Bourges, 1845.

S. H. Société Historique du Cher (Mémoires de la).

La Thau. La Thaumassière, *Histoire du Berry*. Bourges, réimpression, en 1863, de l'édition de 1689.

T. V. M. le comte de Toulgoët, *Histoire de Vierzon*. Paris, in-8, 1884.

Ver. Verdeaux (Arch. de), château possédé par la famille de La Varenne depuis le XVIe siècle, et vendu récemment par M. Abel de La Varenne à M. Delaporte.

2° Notaires de Vierzon dont les minutes ont été dépouillées.

La lettre majuscule placée à gauche du nom indique, soit le fonds, soit l'étude où ces minutes sont conservées : **A.**, Archives du Cher ; **G.**, Me Gombert ; **J.**, Me Jacquier ; **L.**, Me Lainé ; les

lettres placées à droite donnent la forme abrégée sous laquelle chaque notaire est désigné dans le texte.

A. Badessac Jacques	Série E. 5479 à 5496	1623 à 1644	**Ba.**
A. Badessac Jacques	— 5497 à 5501	1644 à 1653	**Id.**
A. Bailly François	— 5407 à 5457	1596 à 1654	**B.**
A. Bailly Martin	— 5458 à 5478	1643 à 1655	**B.**
A. Baron	— 5504 à 5506	1656 à 1662	
G. Beaudeau Guillaume		1614 à 1615	**Beau.**
L. Bert Étienne		1643 à 1653	**Bert.**
A. Berthault Jean	— 5502 à 5503	1596 à 1597	**Berth.**
L. Berton Jean		1774 à 1778	**Ber.**
A. Bonnet Louis	— 5506 à 5523	1663 à 1668	**Bon.**
L. Bourgougnon François		1667 à 1673	**Bour.**
A. Chartereau Louis père et fils	— 5524 à 5539	1689 à 1740	**Chart.**
G. Cissoigne Louis-René		1765 à 1773	**C.**
G. Dobin Gilles		1702 à 1713	**D.**
G. Dobin Étienne		1714 à 1724	**D.**
G. Eustache Jean		1772 à 1792	**E.**
A. Garsonnet Quentin	— 5540 à 5550	1596 à 1630	**Gar.**
A. Garsonnet Jean	— 5551 à 5573	1630 à 1660	**Gar.**
G. Gourdon François		1674 à 1705	**G.**
A. Meslé Silvain	— 5575 à 5577	1664 à 1666	**Mes.**
G. Morat Antoine		1733 à 1752	**M.**
G. Pallet Félix		1780 à 1786	**Pal.**
L. Pestureau Gervais		1679 à 1694	**Pes.**
A. Petit Antoine	— 5405 à 5406 — 5579 à 5618	1537 à 1594	**P.**
A. Pihault André-Louis	— 5621 à 5623	1756 à 1776	**Pih.**
L. Richer Étienne		1582 à 1623	**R.**
L. Richer Claude		1623 à 1643	**R.**
G. De la Rivière François		1606 à 1621	**La R.**
A. Rousseau Claude	— 5624 à 5639	1584 à 1621	**Rou.**
A. Rousseau Jean	— 5639 à 5655	1686 à 1691	**Rou.**
A. Rousseau Simon	— 5656 à 5676	1692 à 1739	**Rou.**
L. Ruellé Charles		1701 à 1737	**Ru.**
L. Ruellé François		1738 à 1773	**Ru.**

G. **G.** **J.**	Sauger	François	1788 à 1793	**S.**
		Nicolas-François	1780 à 1786	
		Nicolas-Christophe	1763 à 1793	
G. Simon		Isaac	1695 à 1731	**Si.**
		Saint	1732 à 1765	
A. Thiélard		Série E. 5678 à 5681	1660 à 1662	**Thi.**
G. Tribard		Paul	1616 à 1651	**T.**
		Étienne	1652 à 1679	
		Jean-Baptiste	1680 à 1695	

FIEFS RELEVANT DE LA GROSSE TOUR DE VIERZON

(Quelques-uns en arrière-fiefs seulement).

Presque toutes les dates figurant dans ce relevé sont celles des hommages, aveus et dénombrements ; les autres dates indiquent des prises de possession ou de mutation.

Aisy, Hesy ou Esy (Motte d'). Voir Beury.

Id. Id. (Motte d'). Voir Héry.

Id. Id. (Motte d'). Voir Méry.

Archenaux, Artenaux, Larsenault (bois et étang des) à Vierzon près Charnay — 1449 Charrier ; 1541 des Molins ; 1609 Colladon, 1669 Corbin.

Aubusset, fief à Brinay..... Pierre Gannin; 1394 Regnault de Roye ; 1471 à 1661 de Maubruny et d'Estud ; 1693 Bourdaloue ; 1720 Millain ; 1742 Marguerite Poignant, Ve Levêque ; C. L. 167. Ne pas confondre avec les Aubussetz.

Aubussetz (hôtel et manoir des) près Vierzon ; 1464-1471 Archambault Barbier ; 1536 Rose Barbier fme Bourdaloue ; 1704 Millain.

Audart (Pré) à Lury contenant trois arpents sur lesquels s'est élevée, en 1352, la maison de Guérigny ; 1380 Guillaume Audart, 1464 Robinet ; C. L. 137, 238.

Belon, Beclong (fief du Grand et Petit) à Vierzon ; 1732 Gassot de Rochefort ; C. L. 164. Nous n'avons trouvé que l'hommage de 1732.

Beuffroy, Buffray, Buffroyes, fief à Méry ; 1464 d'Orléans ; 1550 de Séneville ; 1587 d'Orléans.

Beury, Berry, la Motte-d'Aisy, le Chaillou à Lury doit au ban un archer à deux chevaux ; 1382-1395 Pierre de Brassuil et Godefroy de Massay ; 1388-1632 de Ruilly ; 1633 de Wissel ; 1719 Nadau ; 1724 Thabault de la Terrée ; 1754 de la Porte.

Beury a sous lui le fief que tient le seigneur de Chevilly, Palleau, la Roche, l'ostel de la Bruère, le lieu de Verdeaux et le fief de Lazenay consistant en terres et prés.

Ne pas confondre avec la localité de Buriaco située près

de ce fief et donnée par Humbauld-le-Riche, seigneur de Vierzon, à l'abbaye de St-Pierre en 1025. C. L. 91-136.

Beuvrière ou Bovrère, fief à St-Hilaire ; on n'a jamais été bien fixé sur la mouvance de cette terre pour laquelle on trouve des hommages rendus tant à Graçay qu'à Vierzon ; l'hommage de 1402 est rendu à Vierzon. Les Villelume dont un des ancêtres s'illustra aux Croisades, ont toujours, depuis 1388, habité ce lieu bâti, croit-on, sur les ruines de l'ancienne Maisonfort des Salengor. Hugues de Villelume releva vers 1490 les armes et le nom de sa mère, Bellace de Thienges, et porta ainsi que ses descendants le nom de Thienges ; 1402 Jeanne de Nohant, f^me^ de Gautier de Villelume ; 1659 de Lafond ; 1754 de la Rivière ; 1827 de Monspey. C. L. 54.

Bignanceau (l'étang de) à Méry ; en fief de Méry et en arrière-fief de Vierzon ; 1500 Jean de Ruilly, s^r^ de Méry, a sous lui Philippon Pathofleau qui tient l'étang de Bignanceau ; 1541 des Molins.

Boismarteau (grande métairie de) à Vierzon. Voir Fetz.

Bonaigle ou le Colombier, fief à Vierzon avec droit de colombier, garenne à Congnitz (Connil), étang ; droit de chasse à cor et à cris dans la forêt de Vierzon ; droit de pacage pour quinze aumailles, dix porcs et leur suite ès-grands bois de la seigneurie de Vierzon, sauf en la forêt d'Orçay, hommes et femmes serfs ; 1393 de Ruilly ; 1621 de Courauld ; 1641 Goujet ; 1752 Daugy ; 1718 le Colombier autrement Bonaigle (Si.). C. L. 95.

Brinay ou Castello, Castillon (hôtel et manoir de) relevait autrefois de Lury ; l'hommage en fut ensuite rendu à Vierzon ; 1408 le Bourgne ; 1504 Agotin ; 1517 de Castello. C. L. 154.

Brinay (Maisonfort, motte, fossés, chapelle, droit de garenne et de colombier de) ; de cette terre sont mouvants, le lieu et manoir de la Cour-de-Champ, nommé la Villatrie ; l'arrière-fief de Longeville à Limeux tenu en plein fief de la Cour-de-Champ, Champ, les dîmes du Tremblay, le Chezal-d'Ouche Babeau ; on trouve des hommages rendus à Lury ; 1380 du Plessis ; 1434 Malestu ; 1515 de Gamaches ; 1564 de Laloë ;

1732 Bertin ; 1752 de la Varenne ; 1778 de Bengy ; 1838 de Neuflize. C. L. 143.

Briou d'Autry à Méreau, partie en roture, partie en fief de Vierzon (C. D.) ; 1769 de Laage ; M. Gaston Marteau d'Autry a fait bâtir en ce lieu un très beau château en 1889. C. L. 255.

Brosses (hôtel des) à Vierzon près Dournon ; 1398 Gaubin.

Bruère (les bois de la) ou bois d'Aguillon à Méry, contenant 322 arpents depuis défrichés et sur lesquels a été construit le domaine de Lalouette ou des Vaux ; 1409 Charrier ; 1419 Souldenier ; 1464 Chabot ; 1469 Charrier ; 1560 Turrin ; 1609 Estevard.

Campelles ou Champelles à Lury (Motte de) ; 1333 à 1408 de Massay ; 1408-1468 de Ruilly. C. L. 92.

Castillon (hôtel de) à Brinay. Voir Brinay.

Cerbois (hôtel, manoir et hébergement de) à Cerbois, a sous lui le fief de Mailly, hommes et femmes de corps, dîmes, coutumes, terrages ; fournit un brigandinier au ban ; 1395 d'Orléans ; 1492 à 1789 de Laage. C. L. 182.

Cerbois (les dîmes de) ; 1217 Senescaly ; 1395 d'Orléans ; 1450-1512 les vénérables de St-Etienne. C. L. 182.

Chaillou à Lury. Voir Beury.

Chaillou à Mareuil ; 1462 de Thienges ; 1541 Prévost ; 1660-1719 Jouslin ; 1770 duc de Châtrost. K. (Lury). Cette terre a été confondue avec le Chaillou de Lury.

Chainterenard, Maupertuis ou Champroux à Lury ; 1537 Huault ; 1541 Courauld. C. L. 79-162-233. Il existe une ordonnance sur saisie féodale à la requête de M. le Prince portant que les vénérables de Bourges donneront au roi homme vivant et mourant pour faire hommage du fief noble de Chaintre-regnard et du mas de terre de Champroux, alias Maupertuys, compris la seigneurie de Champroux. A. (C. 823).

Champ (Franchise des terres de) à Brinay ; 1380 Jean des Champs. C. L. 167.

Champ-au-Moine (un arpent en buisson au) à Méry ; 1587 Denyau.

Champigny, fief à Ste-Thorette ; 1404 Pelorde ; 1464 Guy de Champigny ; 1541 Katin.

Charnay (Motte de), doit un brigandinier au ban ; a droit de pâturage dans la forêt, droit de colombier, de chasse à cor et à cris dans la forêt, droit de foire à Vierzon le mardi de la Pentecôte ; 1380-1389 Aguillon ; 1466 d'Orléans ; 1500 Patofleau ; 1587 d'Orléans ; 1781 Jourdon.

Château, Château Herpin ou les Murs-à-Méreau ; Maisonfort à double enceinte de fossés ; fournit un archer au ban et a sous lui le Chêne-des-Croix, Moray, Puteau, Beury, le Coudray-Cochet, le Montet; 1071-1176-1262-1238 (Car.) ; 1380-1702 Herpin ; 1702 Dupéron, Catherinot ; 1721-1838 Dorsanne-de Gargilesse. C. L. 206.

Châteauneuf (les dîmes de) ; 1462 du Breuil.

Chaumoux (le Grand) à Brinay, fournit 1/7 d'un brigandinier au ban ; 1462 d'Artuilly ; 1609 Bras-de-Fer ; 1583 du Moustier ; 1672 de Brissolles ; 1693 de la Coste, de Tilly. C. L. 171.

Chep-de-Bois (Chezal de) à Méry ; 1561 Fradet.

Chevilly, fief à Méreau, fournit un homme à la guerre, a sous lui le fief de Godefroy de Massay ; les hommes et femmes du dit Godefroy, ses eaux, ses coutumes au village de Chevilly, les dîmes de Villatre, le Chezeau-Rousseau, et la dîme de Chevilly tenue par Jean de Vielzbourg, alias Herpin ; 1319-1351 Chevilly ; 1351-1687 Courauld ; 1687-1791 Chapitre de St-Etienne de Bourges ; 1791 Musnier. C. L. 220.

Chezeau-Dabert (hôtel du) à Méry ; 1380 du Verdier ; 1399 Gaubert ; 1404 Robinet ; 1464 à 1541 Charrier.

Chillou à Ste-Thorette ; 1541 Katin.

Clodis (les Deux) à Méry ; 1679-1738 de Bonnault.

Clos Chabot à Vierzon ; vignoble en fief.

Clos du Clouseau ou **des Fouilleux,** vignoble des Garreaux à Vierzon, 1583 P.

Clos de Fougerie à Vierzon ; 1380 de Beauvillers ; 1396 de Ruilly ; 1541 Lauverjat.

Clos du Chêne-Moreau à Vierzon ; 1542 P. en fief de Vierzon.

Collinerie (la), métairie à Méry ; 1679 Jeanne de Bonnault.

Colombier (le) à Vierzon. Voir Bonaigle.

Cornançay (les coutumes d'avoine de) à Quincy ; 1380 Bablo ; 1398 du Bois.

Couldron (le fief du) à Limeux ; 1340 à 1464 du Moustier. C. L. 263.

Coulhon à Limeux, hôtel détruit et remplacé par Saragosse ; relevait primitivement de Lury ; 1579 fiefs mouvants de Lury : « Le *fief appelé Coulhon et autres héritages, biens* et *droits que depuis on appelle être de la Seigneurie de Saragosse*, ont *été et sont mouvants du Chastel de Lury* » ; l'hommage de cette terre fit retour à Vierzon ; 1463-1541 du Moustier. C. L. 266.

Cousture de la Treille à Méreau. Voir la Treille.

Fetz, Fays à Vierzon ; château, garenne, forteresse à bâtir château et faire pont-levis, mâchécolys, colombier à fond de cuve, étangs, hommes et femmes serfs, deux sergents francs ; 1380 Maigaçon de Fays ; 1576 à 1661 Patoufleau ; 1661 Fradet de St-Août et de Françières.

Fetz (la grande métairie de) ou Boismarteau à Vierzon ; 1663 Estevard ; 1771 C, D.

Folie (fief et censif de la) à Vierzon. — La Follye. — Le fief de la Folie relève de Vierzon. C. D. 1766-1788 ; 1615-1670 Laurent ; 1688 Gourdon ; 1722 Millain. — Emplacement des forges ; Comte d'Artois 1788.

Follet (le) à Brinay, en fief de Brinay et en arrière-fief de Vierzon ; les matériaux de l'hôtel ont été vendus à enlever en 1628 ; 1553-1603 des Maretzs, échevin de Mehun ; 1606-1628 de Blac. On trouve des aveus de la Garenne de la Foltière démembrée de la seigneurie de Brinay 1680.

Forest (le fief de la) à Méry ; voir La Thau., — cout. gén. 447 — 1463 à 1793 de Ruilly de Bonnault ; mouvant primitivement de Méry, puis en plein fief de la grosse tour de Vierzon par suite de partages.

Forest (la Petite) à Cerbois, consistant en quatre arpents de bois environnés de fossés ; 1541 Dalynet ; 1599 Girault.

Forêt d'Yèvre à Vierzon, mouvant noblement du domaine de Vierzon comme en ayant autrefois été démembrée. 1788. C. D.

Fougerie (la métairie de), en fief en partie de Vierzon, 1755 ; C.D ;

Geneste de Coustières (dîmes de la) à Cerbois ; 1410 Denet ; 1471 Fouchier-Denet.

Geneste (métairie de la) à Cerbois ; 1541 Foucher.

Geneste (Petite) bois à Cerbois ; 1500 Foucher.

Genestière (l'hôtel de la) ou l'hôtel au Sourd à Méry ; 1560 Fradet ; 1463 de Ruilly.

Guérigny (les bois de) à Vierzon, où il y a un lieu non bâti, contenant mille arpents ; droit de chasse à chasser toutes bêtes ; hommes et femmes serfs, en fief de l'abbaye et en arrière-fief de Vierzon ; il y a cependant des aveus à Mehun ; 1500 de Mingot ; 1539 de Douhault ; fournit un brigandinier au ban.

Gotinière, Gaudinière ou Brinay, partie en fief de Vierzon, partie en roture. C. D. 1781 ; 1592-1780 Simon ; 1781 de Bengy ; C. L. 174.

Héry, Esy-Hésy-Verdeaux (Motte d') ; 1409-1620 Huault ; 1622 Bourdaloue ; 1736 Lévêque. C. L. 160. Ne pas confondre avec Verdeaux un fief de cette terre, connu sous le nom de Métairie du Procureur-du-Roi, et l'une des anciennes possessions des de Lavarenne.

Lalouette (le fief de) a été bâti dans les bois de La Bruère, appelés les Tailles-d'Aguillon qui étaient en fief, s'est appelé au moment de sa création la Noue-des-Veaulx, puis les Veaulx, puis enfin Lalouette ; 1609 Estevard ; 1717 Villantrois.

Maison Bourdaloue à Vierzon, carroir Notre-Dame en face de l'église et du chastel ; 1380 Philippe Quignat ; 1464 Macé Bourdaloue ; 1500 Pierre Bourdaloue au lieu de Macé.

Maison et hôtel du Cigne ou du Signe, place du Marché-au Blé, joutant la Corne-de-Cerf ; 1462 de Ruilly ; 1578 Parthon ; 1588-1598 Agard ; Béchereau croit l'emplacement de cet hôtel sur les ponts ; d'un autre côté on trouve (Gar., 14 jer 1649) Jean Audeau, cabaretier, demeurant au faubourg de la Porte-du-Dégout, où pend pour enseigne le Signe.

Maison et hôtel de la Corne, Corne de cerf ou de serf, Corny à la Royne, place du Palais, touche aux murs de ville... ; de Patoufleau ; 1536 Adam ; 1598-1630 Agard ; 1716 Thomas ; 1742 Iagault ; 1767 Guindant ; 1786 Legay.

Maison David, rue des Changes, touche aux murs de ville et

aux maisons de Grossous et de Brouard, chargée de 100 sous de rente annuelle.

Maison de Dornon, tient à l'hôtel de la Monnaie et n'existait déjà plus en 1380, date à laquelle Jeanne, femme de Hennequin du Jardin, fait hommage de la place où solait avoir le dit hôtel qui fut au frère de Guillaume-le-Jay.

Maison de Grossous, rue des Changes, près le palais, touche aux murs de ville, à la maison de Laveau (la Fougerie) et à la maison David ; 1523 Barbier... Brossart, prêtre ; 1528 Etienne Corbin, prêtre ; on a prétendu que cette maison était un franc-alleu noble.

Maison et cave de la Fougerie, rue des Changes ; 1380 de Beauvillers ; 1396 de Ruilly ; 1464 Aymart ; 1500 Jean de Laubroys ; 1541 Lauverjat ; 1560 Jean et Guillaume des Ygonnières au lieu de Jean de Laubroys.

Maison de Laveau, rue des Changes, tient par derrière à la maison de Grossous .. Brossard ; 1527 de Laveau-Brossard ; 1538 de la Croix.

Maison et hôtel de la Magdeleine, dite de Borderiou, près la porte de la rivière, en fief, M. S. B.; la maison Borderiou où pend pour enseigne la *Magdeleine* joute, d'après un dénombrement de 1623 (Ba.), le logis des Rosiers. — 1595 acquisition par Claude Borderiou de la dite maison près la porte de la rivière, touche aux murs de ville et à la maison Poupardin (les Roziers).

Maison de la Monnaie, tient à la maison de Dournon, à la rue qui va de l'église à l'abbaye et à celle qui descend du puits Hervelin à la rue St-Pierre ; 1462 d'Estampes, de Beauvillers; 1528 de Patoufleau ; 1541 des Ygonnières ; 1767 Nizon.

Maison des Rosiers, rue St-Pierre, touche aux murs de ville ; 1553-1633 Poupardin ; 1666-1748 Pizet ; 1780 Gourdon — M. S. B.; dans l'aveu de 1553, la maison des Rosiers joute la maison des hoirs feu Guillaume Sénéchal ; dans celui de 1623, elle joute d'un long la maison de Claude Borderiou, cabaretier, où pend pour enseigne l'image de la Madeleine.

Maison du Sénéchal, faubourg de la Porte-de-la-Rivière, en fief, M. S. B., joute la maison des Rosiers, 1553.

Maison de Sion ou **grande maison de Chevilly,** sur l'empla-

cement de laquelle fut construit le couvent du St-Sépulcre, au château de Vierzon ; une partie du jardin avait été prise sans indemnité par les gouverneurs de la ville pour les remparts. « *La maison de longtemps batye avait été ruynée par les guerres*, A. (C. 857) » ; 1500-1550 de Mingot ; 1561 de Courault ; ..... Bourdaloue ; 1641-1719-1791 chanoinesses du St-Sépulcre. C. L. 234. Ne pas confondre avec la seigneurie de Syon, près Dournon, relevant en fief de l'abbaye et en arrière-fief de Mehun.

Maupertuis, ou Champroux, Chanterenard à Lury; 1537 Huault ; 1541 Courault. C. L. 162 ; réuni à Chainterenard et à la seigneurie de Champroux. A. (C. 823.)

Méreo (dimes de), 1395 Jean de Ruilly ; données par Guillaume de Ruilly le 10 août 1409 pour la fondation, en l'église de Vierzon, de la vicairie de Ste-Catherine.

Mérolles (seigneurie de) à Limeux; 1463-1588 Gassot, de Sauzay ; 1609 du Moustier-d'Albany ; ne pas confondre avec la métairie de Mérolles dépendant de Saragosse et relevant de Paudy, dénombrement de 1606 fourni par la ve du Moustier.

Méry ou la Motte-d'Aysy à Méry (l'hôtel et manoir de) d'où relevaient la Bruère, Beignanceau, le Ruellay, l'étang de la Bellinière, le censif de Pied-Bertin ; 1405 de Ruilly ; 1521 de Bonnault.

Moray (la Motte) à Méreau ; 1463-1538-1541 Herpin ; 1688 de Foyal : les fossés de l'ancienne Motte existent toujours près le bois de Mouret contenant de 30 à 35 hectares ; dans un bail du 19 juin 1529, L. B., figure une pièce de pré appelée les Prés-Cloux *portant ruyne en laquelle pièce y a mothe et foussés au lieu de Moray* ». (C. L., 208.)

Motillons (bois des) à Vierzon, s'étendant de Fetz à St-Martin ; 1541 des Molins.

Nizerolles (maison, grange et bergerie de) à Méreau, en fief de Lury ; 1500 Gassot-Bastard. Les hommages rendus à Lury ont généralement fait retour à Vierzon.

Nypard (fief de) à Méreau ; 1541 Herpin ; 1562 A. (Lury 10), saisie féodale de Nypart occupé par Joachim Herpin ; peut-être le *petit château* à Méreau.

Péage de la terre et justice de Lury, 1388.

Péage (100 sols de rente sur le) de Vierzon ; 1380 Guillaume Chabot.

Peauderye (le lieu de la) à Vierzon ; saisie féodale du 11 juillet 1686. A. (C. 823.)

Plotard (les lieux, noblesse et domaines de) à Ste-Thorette, avec droit de tenir et avoir clapiers, garenne à connil, colombier ; 1402 Jean Pelorde de la Volte ; 1541 Leroy ; 1776 Gassot.

Pressoir (l'hôtel du) en la terre de Vierzon ; 1464 Robinet.

Puteau (l'hôtel de) à Méreau, en la terre de Vierzon, saisie féodale 1562. A. (Lury 10).

Quinerye, petit fief à Vierzon, faubourg de la Porte-au-Bœuf ; 1591 Moret ; 1617-1624 Rousseau ; 1670-1680 Marguerite Rousseau, f^me^ de la Rippe ; 1719-1756 Jouslin ; 1757 Massicot.

Sainte-Baudelle ou Sainte-Baude (le grand dîme de) à Sainte-Baudelle ; 1402 Turlin.

Sainte-Lunaise (dîmes de), près de Plotard ; 1398 Buille et du Breuilh ; 1463-1500 Esterlin.

Saint-Paul (chapelle de) à Vierzon, rue des Changes ; 1779 foi et hommage au comte d'Artois, apanagiste de l'emplacement de la dite chapelle acquise par François Pacault, m^d^ boulanger, à titre de rente foncière (25 l.) annuelle et perpétuelle, de M^e^ Blaise Grandjean, archiprêtre à Vierzon et titulaire de la dite chapelle de St-Paul, avec faculté par le preneur de l'employer à tel usage profane qu'il avisera comme aussi de démolir la dite chapelle et de disposer des matériaux. La chapelle existe toujours rue des Changes. C. L. 95.

Saragosse (lieu et manoir de) à Limeux, doit au ban un homme d'armes et a sous lui Toury, la Douhaire, Mérolles, les Branles, Barmont ; aucun de ces lieux ne relève en arrière-fief de la grosse tour de Vierzon ; 1340-1604 du Moustier ; 1604-1792 Dorsanne. C. L. 259.

Senay, fief à Preuilly ; l'hôtel a été démoli par M. Marcandier il y a environ quinze ans ; 1462 Anjorant ; 1541 Lauverjat ; 1560 de Vaux ; 1648 Bigot.

Sourd (l'hôtel au) à Méry, au Sou, la Genestière. Voir Genestière.

Sudray (dimes de) ; 1380 de Blet-Bouer ; 1408 de Valenciennes ; 1462 Bouer-de Laloë ; 1463-1500 de la Loë (sur le chemin de Bourges à Saint-Florent).

Sudray (Terrages de) ; 1380 Regnier de Valenciennes, comme acquéreur de Jean Turrin. A.

Treille (hôtel et manoir de la) à Méreau, disparu ; son emplacement doit être entre Les Murs et Puteau ; 1380 de la Chastre ; 1538 Herpin, C. L. 211 ; l'hommage de 1380 comprend « les *obliages de poulailles et d'aveines de l'ostel et manoir de la Treille, les femmes et hommes serfs à cause du dit ostel, venant de Pérette Du Puy, f^me^ de Guill. Herpin* ».

Tremblay (le lieu et hébergement du) à Brinay ; 1380-1488 Chabot ; 1491 Leroy ; 1632 de Laage. C. L. 165.

Tureaux (les) à Lury ; 1603-1607 du Moustier ; 1607 à 1793 Agard. C. L. 133.

Verdeaux à Brinay. Voir la Motte d'Aysy.

Verdin (l'étang du) à Vierzon ; 1541 des Moslins ; 1632 Curye ; 1650 Colladon.

Vergier (l'hôtel du) à Limeux, disparu ; 1211. (Ab.) ; 1380 Jeanne de Palluau. C. L. 259.

Villève (le Grand) à Lury ; 1609 Jacques Henri comme héritier de Pierre son père ; 1669 Jacques Henri et ses frères. (C. L. 190 - A. (C. 823-857.)

Villève (le Petit) à Cerbois ; 1666 de Laage et Goujet. A. (C. 823.)

Vouher ou **Avouher** (Chezal) à Méry ; 1380 Aguillon.

Ygonnières (Censif des) à Vierzon, village de Fougery. Ne pas confondre avec le fief des Ygonnières, situé à Teillay et qui relève d'Ardeloue ; 1500 Jean et Guillaume des Ygonnières ; cependant ce fief, paroisse de Teillay, figure dans le relevé des saisies féodales pratiquées en 1562 à faute de foi et hommage non faits, droits et devoirs non payés à cause du château et grosse tour de Vierzon. A. (Lury 10-5.)

VIERZON

ET SES ENVIRONS

PÉRIODE GAULOISE

Vierzon est-il d'origine gauloise ? C'est probable, car cette ville, qui passe pour l'un des points du département les plus anciennement habités (1), fut, dit-on, incendiée par Vercingétorix à l'approche de l'armée romaine (2).

M. Mater, dans son étude sur les monnaies vierzonnaises, après avoir décrit plusieurs pièces d'or gauloises au type grec, découvertes tant à Vierzon même que dans la Sologne blaisoise et le Berry, émet, sous toutes réserves, l'opinion que cette série de pièces pourrait bien avoir eu pour lieu de fabrication notre antique cité placée au centre des endroits où ces monnaies ont été recueillies (3).

(1) Les points les plus anciennement habités du Haut-Berry paraissent être Bourges, Mehun, Dun-le-Roi, *Vierzon*, Concressault. (R. B., I, VI.)

(2) Sans parler de l'ancienne tradition qui veut qu'elle fût brûlée par les Gaulois à la venue de César. (La Thau., V, LIII.)

Vierzon est une bien antique ville..., anciennement on l'appelait Virsio ou Eversio, parce que plusieurs foys elle a été ruinée et mise en cendres; la première fois elle fut brûlée par les Berruyers mêmes avec plusieurs autres villes pour couper le chemin et vivres à César, lorsqu'il vint assiéger Avaricum. (Chaumeau, 1566.)

Si l'on s'en rapporte à la traditon locale, les Aix, Lury, Issoudun, *Vierzon*, Concressault furent incendiés à l'arrivée de César. (Labouvrie, 1836.)

(3) T. V. 165. On a fréquemment découvert des monnaies gauloises à Vierzon, notamment en 1847, lors de l'établissement du chemin de fer,

D'un autre côté, c'est du celtique Gwirz (le G initial tombant) que l'on tire généralement le nom de Vierzon, autrefois Virzon. (S. H. 1868-157.)

La ville, il est vrai, n'a conservé aucun reste, aucune trace de ces temps reculés, à moins que l'on ne veuille voir un tumulus dans la motte qui domine la ville (1) et les restes d'un dolmen dans cette grosse pierre (*Grossus silex*) qui a donné son nom à l'une de nos rues et que l'on trouve mentionnée au XII^e^ siècle dans une charte relative à la franchise de l'abbaye de Saint-Pierre (2); mais la richesse de son sol et de ses prairies, ses nombreux cours d'eau (3), la magni-

et en 1882 à Méry et près du Bois-d'Yèvre ; la trouvaille de 1847 renfermait, avec des potins grossiers aux types de la croix recourbée ou du taureau cornupète, un quart de statère en or offrant au droit une tête informe et au revers un cheval courant à droite avec une rosace à six lobes au-dessous ; une pièce d'argent attribuée aux Pictons ; une autre pièce d'argent ayant à l'avers une tête à droite et au revers deux chevaux superposés, celui de dessus ailé, au-dessous un fleuron ; une troisième pièce d'argent ayant la même tête au droit et au revers un cavalier tenant un bouclier ; au-dessous une main ouverte ; enfin une pièce de cuivre offrant au droit un personnage debout et au revers un vase à anse entre un croissant renversé et une barre.

Au Bois-d'Yèvre on a trouvé quatre quarts de statère en or au type déjà dégénéré des « *Philippe de Macédoine* », offrant d'un côté la tête d'Apollon avec les cheveux bouclés retenus par un bandeau et de l'autre un cheval courant à droite avec la victoire et les vestiges d'un char. (Collections de MM. Mater et Gauchery.)

La pièce de Méry, un statère en or d'une belle conservation, remonte à la première période de l'adoption en Gaule du type des « *Philippe* » ; son origine gauloise et plus particulièrement arverne est certaine. (Collection de M. Dayen, de Vierzon.)

(1) Motte de l'ancien château que l'on regarde comme un tumulus et qui est connu sous le nom de *Butte-de-Sion*. (B. P.)

(2) Usque ad magnum lapidem qui dicitur *Grossus silex* (collection de M. Boyer); cette grosse pierre n'existait plus déjà en 1730 d'après Béchereau. (Voir le texte de la charte, T. V. 96, 485.)

(3) Labouvrie 1836-375 : à Vierzon, dont l'assiette est si charmante que les bois, les vignes, les prés, les rivières l'environnent de tous côtés, l'Yèvre vient trouver le Cher avec plusieurs autres rivières qu'elle amène de Bourges où elles ont rendez-vous. C'est à Bourges que l'Yèvre conti-

fique forêt qui lui forme comme une couronne de verdure (1) durent désigner, dès les temps les plus reculés, cette position privilégiée aux premiers habitants du Berry.

Quant aux bourgades d'alentour, moins remuées, moins habitées, elles nous présentent encore quelques restes assez importants pour être signalés.

Le lieu sur lequel, avant tout, nous devons nous arrêter est l'ancien Neuvy-sur-Barangeon (2), peut-être l'oppidum gaulois (*Noviodunum*) devant lequel se produisit, en pays biturige, le premier choc entre les bandes de Vercingétorix et la cavalerie romaine (3); là, les traces du passé sont nombreuses et importantes : c'est d'abord un vaste hémicycle, probablement un théâtre dont les restes se dressent toujours dans les bois de la Grande-Villate et font saillie du sol à une hauteur de 3 à 4 mètres ; l'enceinte extérieure est très reconnaissable, elle mesure plus de 300 mètres de circonférence : la scène s'ouvre sur une largeur de 60 mètres; l'arène, dont le plan est semi-circulaire, ne compte pas moins de 25 mètres de diamètre ; les gradins autour de l'arène occupent un espace de 13^{m} 60 de largeur, le monument est construit en moyen appareil d'une architecture médiocre et qui semble appartenir à l'époque gallo-romaine (3); puis, au sud de ce monument, on rencontre une construction symétrique dont les fondations restent parfaitement visibles et forment une série d'enceintes quadrilatérales renfermées les

nuant son cours va mouiller à Mehun-sur-Yèvre et, s'étant accrue du Barangeon qui descend de Neuvy, elle va se perdre dans le Cher à Vierzon.

(1) Dans un acte de l'abbaye de Loroy de 1152, il est question d'une forêt nommée *Buunnia*, probablement la forêt de Vierzon *quæ à stratâ publicâ usque ad Carum fluvium extenditur*. (B. B. I, 100)

(2) Neuvy-sur-Barangeon, canton de Vierzon ; près de Neuvy se trouve la Grande-Villate, appartenant à M. le comte de Montsaulnin. Voir *Essai d'interprétation de quelques noms gaulois et notamment de Noviodun-um*, par M. Louriou. (S. H. 1868-160.)

(3) Une grande partie des renseignements que nous fournissons sur les substructions gauloises et gallo-romaines de la Grande-Villate provient d'une étude faite par Mgr de La Tour d'Auvergne, intitulée : *Notes sur Noviodunum*.

unes dans les autres; le quadrilataire du centre mesure environ six mètres de côté, le second est placé à deux mètres de distance ayant toujours le même centre commun ; trois de ces enceintes sont à découvert, l'appareil est moyen, mais les angles sont formés avec des pierres de taille de grande dimension. Il est difficile de ne pas voir dans ces enceintes à formes quadrangulaires, renfermées les unes dans les autres, un de ces édifices sacrés que les Gaulois élevaient à leurs divinités. Ces temples, il est vrai, affectaient généralement la forme circulaire; mais quelques-uns aussi présentent des carrés parfaits comme celui de Carnac (1).

Une découverte importante faite, il y a quelques années seulement, à peu de distance de ces ruines, est venue apporter un appoint considérable aux présomptions déjà sérieuses de l'existence d'une cité gauloise à Neuvy : le 8 mars 1884, un cultivateur labourait un champ sur une colline sablonneuse située à un kilomètre de la *Grande-Villate* et du théâtre romain, lorsque le soc de la charrue s'enfonçant brusquement amena à la surface un bracelet de bronze; on fouille de suite le sol et bientôt quarante-cinq livres de bronzes gaulois sont mis à jour. Notre cadre ne nous permet pas de donner le détail de tous les objets, au nombre de 628, découverts dans cette cachette ; citons cependant 10 haches à ailerons, 20 haches à douille, 25 épées, 26 lances, 188 bracelets divers, 9 colliers, etc. (2); ajoutons à cette longue nomenclature les trouvailles de quelques monnaies gauloises faites dans la commune de Neuvy. En 1860, Mgr de La Tour d'Auvergne en mentionne une; en 1878, M. Martinet porte ce

(1) On a trouvé à Drevant les restes d'un monument à peu près semblable. (R. B. I, 105.) A rapprocher d'un passage tiré des *Commentaires de César* (VI) et reproduit par plusieurs historiens en ces termes : On sait que sur la frontière des Carnutes, en un lieu consacré qui passe pour le point central de toute la Gaule, se tenait, à une certaine époque de l'année, une sorte de cour suprême où se rendaient de toutes parts ceux qui avaient des différends afin de soumettre leur cause aux jugements et aux décisions des druides. (H. M. et *Histoire populaire de la France* I, 10.)

(2) La cachette du fondeur du Petit-Villate. (A. C. 1885, XIII.)

nombre à trois (B. P.); en 1885, M. de Goy en décrit une quatrième recueillie à la Grande-Garenne, près la Grande-Villate (A. C. XIII); enfin, dans les ruines que nous venons de mentionner et qui recouvrent une superficie de plusieurs kilomètres, on a trouvé en abondance des débris antiques : ornements de bronze, stylets d'ivoire, bustes, médaillons, statuettes, statues, fers oxydés, enfin des monnaies romaines dont la série presque complète commence à l'origine même de l'Empire et s'étend jusqu'à Gratien (375); à partir de cette dernière date, plus rien : c'est le *Novus vicus*, le Neuvy nouveau qui succède à la vieille cité.

Ces souvenirs s'imposent par leur importance, leur nombre et leur variété, aussi Neuvy-sur-Barangeon, en tout état de cause, ne peut être négligé chaque fois qu'on voudra chercher l'emplacement du vieil oppidum gaulois.

Béchereau, notre historien local (M. S. B.), penche en faveur de cette localité ; mais, avec son amour sans bornes pour sa ville natale, tout en ne s'aventurant pas, comme notre bon bénédictin, dom Michel de Chevrier, jusqu'à placer Avaricum à Vierzon (1), il ne peut résister cependant, pour un fait d'armes de cette importance, à faire jouer un certain rôle à sa chère cité :

« Que répondrais-je, s'écrie-t-il, à celui qui dirait que ce
» même Vierzon est le vray Noviodunum dont parle César,
» car cette ville est du Berry et sur la route d'Orléans à
» Bourges et serais-je fondé à dire que, à l'endroit où est
» situé Vierzon, l'on n'aurait pu voir de loin la cavalerie de

(1) On trouve Michel de Chevrier comme religieux de l'abbaye de St-Pierre de Vierzon dès 1545 ; il était vicaire général de l'abbé en 1586 ; ce bénédictin voulut prouver, en s'appuyant sur des bases bien fragiles, que le véritable Avaricum était Vierzon.

Nicolay, géographe ordinaire et valet de chambre du roi, s'inspira de ce travail dans sa description générale du pays et duché de Berry (1567) :
« Vierzon, dit-il, est une ville de la Gaule aquitaine en la province des
» Berruyers grandement louée par César au livre VII de ses *Commen-*
» *taires*, chapitre VII des *Batailles des Gaules* et par lui nommée Ava-
» ricum, laquelle prinse et gastée par les Romains, etc.... »

» Vercingétorix, tandis que de cet endroit-là, l'on voit à » découvert tous les pays depuis Vierzon jusqu'à Mehun » et bien loin au delà, outre que l'on découvre encore à » présent, au pied de ses murs, les anciennes levées des » Romains qui conduisaient à Mehun et à Bourges. »

C'est peut-être paradoxal, mais Béchereau, néanmoins, en émettant cette idée toute neuve et tant soit peu hasardée, a cependant eu le mérite de signaler deux voies romaines qui, de Vierzon, se dirigeaient sur l'Est : l'une, au nord de l'Yèvre, suivait jusqu'à Vignoux la route actuelle de Bourges, puis de là se dirigeait sur cette ville par La Garde, Dames, La Rongère, Vernay et Le Briou (1) ; l'autre remontait, entre le Cher et l'Yèvre, vers le Bourbonnais, en passant par La Touche, La Motte-d'en-Bas, La Motte-d'en-Haut (dans le Bois-d'Yèvre), puis par Champ-de-Grue, Foëcy, Crécy, Beauvoir, les paroisses de Sainte-Thorette et de La Chapelle-Saint-Ursin (2).

L'une de ces voies, celle du Nord, était fort connue de Béchereau :

« Je les ai vues et visitées souvent toutes deux, dit-il, » surtout celle de Dames que je parcours plusieurs fois » chaque année en allant et venant de mon bien de cam- » pagne qui est en la paroisse de Saint-Eloi (3) ; elle suit » le chemin qui conduit de Barangeon à Vierzon, mais

(1) Voilà ce que dit textuellement Béchereau sur la voie du Nord : « Cette voie vient de Bourges par le grand chemin de Paris qu'elle suit jusque vis-à-vis et à main droite de la métairie du Briou, dépendant de Saint-Sulpice de Bourges, et du Briou elle va à une autre..... toutes les deux en la paroisse de Saint-Doulchard, de là elle passe à Vernay, à La Rongère, au château de Dames, paroisse de Saint-Eloi, ensuite à Notre-Dame-des-Bruères et à La Garde ; en laissant La Garde à main gauche, paroisse d'Allouis, elle va ensuite passer entre la seigneurie de Villemenard et le village de Chaumont, paroisse de Vignoux.

(2) Les documents statistiques de la Préfecture du Cher mentionnent, en la commune de Foëcy, une trace de voie romaine. (*Droit commun*, 29 juin 1852.)

(3) Il s'agit du lieu de Touraille, paroisse de Saint-Eloi-de-Gy.

» l'on n'en voit presque plus les vestiges depuis Chau-
» mont, si ce n'est un reste de levée qui se voit dans la
» plaine en arrivant aux rues de Barangeon ; cette levée
» s'est conservée presque en entier sur plusieurs endroits,
» surtout en venant de Dames, vis-à-vis les bois de Mehun
» et du Roi, appelés le Pot et le Rhin-du-Bois, et à gauche
» de la métairie des Maisons-Brûlées, dépendant de la
» terre des Fontaines ; en tous ces endroits la levée a
» encore vingt-quatre pas de largeur, je les ai comptés à
» deux fois que je l'ai mesurée et l'on y voit en plusieurs
» endroits des pierres qui lui servent de bordure et qui ne
» sont hors de terre que comme des bornes ; mais j'en ai
» vu d'arrachées près les Maisons-Brûlées et La Garde et
» près du village de Chaumont, qui sont plus longues et
» plus grosses qu'un quart (1) ; les terres de cette levée,
» qui est presque partout caillotée encore à présent,
» étaient soutenues par trois rangs de grosses pierres,
» une au milieu et les deux autres aux deux côtés. »

Quant à la voie du Sud, elle a été relevée en partie sur la carte d'état-major, mais elle avait disparu dans le bois d'Yèvre depuis son défrichement, aussi est-il intéressant d'en connaître la description faite par Béchereau :

« J'y ai été deux fois pour la visiter avec MM. Corbin et
» de Laujon, écrit-il. J'ai fait creuser sur cette levée par
» un homme avec un pic ; l'on trouve sous la première
» pique du gros gravier ou sable noir et plus avant du
» caillotage et des pierres, on la découvre dès la rivière
» d'Yèvre, à La Touche ; elle passe ensuite le long de la
» Motte-d'en-Bas et de là à droite du Rondeau-d'en-
» Haut, etc. Ce chemin, qui s'appelle dans le Bois-d'Yèvre
» le Chemin-du-Ballet, est encore à présent très bon,

(1) Le quart, en Berry, est un petit tonneau contenant environ un hectolitre.

» quoique les autres chemins qui sont dans ce bois soient
» très mauvais, parce qu'il est en un lieu extrêmement
» bas et que l'on y charroie journellement le bois des
» coupes qui s'y font tous les ans ; cependant celui du
» Ballet est bon en tous temps, quoiqu'il ne soit pas refait,
» et la tradition du pays n'en impose pas en disant que
» cette levée est un chemin fait du temps des Romains,
» pour aller de Vierzon à Bourges et de là en Bourbon-
» nais ; car, à quoi bon aurait-on fait cette levée par un
» endroit aussi bas, marécageux, exposé aux inondations
» fréquentes des rivières de Cher et d'Yèvre, sinon pour
» transporter par là tout ce qui monte sur la rivière au
» port de Vierzon, et qui voudrait dire que cette levée n'a
» pas été faite dans le temps que l'armée de César alla
» assiéger Bourges ou pendant ce siège, pour conduire
» des vivres à cette armée qui manquait de tout, ainsi que
» le dit César (1). »

Chose incroyable, M. de Raynal, sur sa carte des Gaules, ne mentionne ni l'une ni l'autre de ces voies, dont l'utilité stratégique cependant n'échappera à personne, surtout si l'on tient compte d'une troisième voie de Tours à Bourges, signalée à la page 76 de mes Chroniques de Lury, entre Graçay, Chéry, Cerbois, Preuilly et Marmagne (2) ; nous

(1) Une charte de 1152 (T. V. 485) détermine exactement le point où la voie romaine passait l'Yèvre et entrait à Vierzon ; cette charte, qui constate la donation faite par Hervé Ier à l'abbaye de Saint-Pierre de la franchise de ce nom (voir notre XVIIIe siècle) dit, en déterminant les limites de cette franchise, que la ligne destinée à l'établir longe la maison de Clamecy (maison Perrot) jusqu'à une petite hauteur qu'on appelle la Motte de Sainte-Marie, près de l'église, et qu'ensuite, traversant une place et une petite rue au-dessous de la ville, non loin d'*un portail par lequel on va au Bois-d'Yèvre*, elle continue directement du bas de la dite Motte jusqu'aux clôtures de la dite ville.

(1) Catherinot signale une voie romaine de Bourges à Vierzon. (*Antiquités romaines du Berry.*)

(2) Les traces d'une voie romaine étaient encore apparentes à Marmagne en 1852. — Commission historique du Cher. — Feuilleton du

nous trouvons donc là en possession d'un réseau complet se dirigeant de l'ouest à l'est par trois lignes parallèles, épaulées par des rivières et pouvant permettre une marche de front à une armée nombreuse ; du côté de l'ouest, la clef de ces voies, la clef d'Avaricum par conséquent, était Vierzon à cheval sur l'Yèvre, le Cher et deux de ces routes.

Mais alors l'opinion émise par M. Jules Dumoutet dans un mémoire lu à la Sorbonne, le 9 avril 1863, reviendrait à flot ! Nous ne connaissons que le résumé de ce travail ; la conclusion, toutefois, est que Noviodunum pourrait être Nohant-en-Graçay.

Les plus anciennes cartes routières n'indiquent que deux lignes partant d'Orléans dans la direction du Midi et du Centre (1) :

Sur Argenton, par	Sur Bourges, par
Cormes (?),	Cormes (?),
La Ferté (bifurcation),	La Ferté (bifurcation),
Chomont,	La Motte.
Millançay,	Pierrefitte,
Romorantin,	Souesmes,
Villefranche (passage du Cher),	Neuvy,
Dun-le-Poilier,	Louguy (?),
La Briqueterie.	Bourges.

Ces grandes lignes, désignées par la situation des lieux et la configuration du sol, s'étaient, selon toute probabilité, superposées aux anciens chemins gaulois, utilisés d'abord pour l'établissement des levées romaines (2).

Droit commun du 29 juin 1852. (Voir la carte des Gaules (R. B.) sur laquelle cette voie est tracée.)

(1) A Orléans, la voie (romaine) se divisait et, tandis que l'une de ses branches conduisait à Bourges, une autre allait passer la Sauldre près de Romorantin, le Cher à Chabris et de là continuait sur Poitiers (R. B. I - 100) ; M. de Raynal n'indique pas la seconde branche qui de Romorantin allait passer le Cher à Villeneuve et filait sur Argenton.

(2) On parvient parfois, en enlevant avec soin le massif d'une chaussée romaine, à retrouver sous ce massif les ornières des anciens chemins gaulois.

En suivant la voie d'Orléans à Argenton, l'armée romaine venait déboucher au croisement de la route de Tours à Bourges, à deux pas de Nohant-en-Graçay ; or, ce bourg a pour lui son antiquité, sa position par rapport à la frontière carnute, dont il n'était séparé que par une ou deux étapes ; sa situation sur la voie de Bourges, ses nombreux monuments druidiques et gallo-romains, un vallum très étendu, un tumulus que la tradition représente comme le tombeau d'un lieutenant de César ; une terre appelée le Champ-de-la-Mort (B. 1611), une autre, le clos de Pierrefolle (Gar. 1613), sa rue creuse, théâtre, pense-t-on, d'une bataille livrée à une époque reculée, et sur l'emplacement de laquelle on a mis à jour, il y a quelques années, un grand nombre de squelettes ; ses vastes carrières et d'immenses souterrains, dont nul ne connaît l'étendue ; enfin, près de là, César aurait, dit-on, livré des combats sanglants (B. P.).

On peut donc, de même que pour Neuvy, penser à Nohant-en-Graçay lorsqu'on voudra déterminer l'emplacement de l'oppidum gaulois, dont la position a donné lieu si souvent déjà aux opinions les plus contradictoires.

Cette thèse a été soutenue par M. Dumoutet, et nous n'avons, il est inutile de le dire, ni la prétention d'en être l'inventeur, ni le pouvoir de résoudre un semblable problème ; mais Neuvy et Nohant-en-Graçay sont trop dans notre cadre, pour qu'ils puissent nous laisser indifférent dans un débat de cette importance.

A partir de Nohant-en-Graçay (si l'on veut voir là Noviodunum), nos lecteurs pourront se mouvoir à l'aise sur les trois routes ouvertes au conquérant par Preuilly, Foëcy ou Dames ; nous nous contenterons de faire observer que la voie centrale par Foëcy, protégée d'un côté par l'Yèvre, de l'autre par le Cher, ne traversant aucun cours d'eau et permettant d'utiliser l'Yèvre, grossie par les pluies d'hiver, pour une foule de transports, présentait des avantages exceptionnels.

Mais, quoi qu'il en soit de cet exposé, qu'on trouvera sans doute ou trop long ou trop vague, on peut tirer une conclusion : Vierzon, avec ses deux voies parallèles partant du

centre de la cité, où elles prennent naissance ; ses nombreuses rivières, dont l'une descend directement d'Avaricum (1) ; son immense forêt, si favorable à une guerre de partisans, nombreux sans doute, puisque plus de vingt villes bituriges avaient été livrées aux flammes en même temps, dans le but d'enlever tout refuge aux lâches et aux indécis ; Vierzon, disons-nous, a dû jouer un certain rôle dans la lutte terrible que les Gaulois venaient d'engager pour défendre leur indépendance.

Comme traces de la période gauloise dans les environs de Vierzon, nous pouvons citer :

1° SUR LA VOIE CENTRALE *sortant de Vierzon, traversant le bois d'Yèvre et filant sur Bourges et le Bourbonnais entre le Cher et l'Yèvre :*

A *Foëcy*, deux buttes formées par des pierres plates (B. P.)

A *Mehun*, à 500 mètres de la ferme de Chardoille, le dolmen de la Grosse-Pierre détruit en 1850 (B. P.), le clos de Pierrefolle. (Gar. 1613.)

A *Marmagne,* point de bifurcation de la voie centrale avec la voie de Tours à Bourges, les lieux de Pierre-lai, La Motte et La Butte semblant indiquer l'emplacement de tumulus. (B. P.)

2° SUR LA VOIE DU NORD :

A *Allouis,* un dolmen important, nommé Pierre du lu, deux menhirs (B. P.), et près de Chancenay, un endroit portant le nom de Camp-de-César. (M. S. B.)

A *Rhin-du-Bois*, une margelle de forme ovoïde. (B. P.)

A *Berry-Bouy*, une monnaie gauloise et des objets en fer et bronze. (B. P.)

(1) Henri Martin (I-114), par une étrange erreur, fait couler le Cher sous les murs d'Avaricum. Aurait-il eu l'esprit troublé par la thèse étonnante de notre bon bénédictin dom Michel de Chevrier ? Dans tous les cas, quel atout il met ainsi involontairement dans les mains des partisans de Vierzon-Avaricum !

3° Sur la voie de Tours a Bourges :

A *Graçay*, le dolmen de la Pierre-Levée ou Grosse-Pierre, un menhir et de nombreux monuments mégalitiques. (B. P.)

A *Genouilly*, près Graçay, deux stèles gauloises dont les inscriptions ont été magistralement relevées par M. de Laugardière. (A. C. XX-1.)

A *Nohant-en-Graçay*, les restes importants dont nous venons de parler.

A *Chéry*, à la bifurcation de la voie de Tours et de la route de Massay à Reuilly, près de quelques restes de la voie romaine, un foyer circulaire de trois mètres de diamètre, autour duquel se trouvaient placées de petites urnes funéraires, dont M. Zulma Blanchet, de Massay, possédait quelques échantillons.

A *Massay*, situé à quelques kilomètres de la voie, dans la direction de Vierzon, un dolmen détruit en 1825. (B. P.)

A *Lury*, 1° près de Charasse, où la voie romaine traversait l'Arnon, dans la prairie des Donjons, un tumulus de vingt mètres de diamètre, aujourd'hui détruit (C.L.77) ; 2° A Villève, toujours dans la direction de la voie, de vastes souterrains d'une destination inconnue. (C. L. 190.)

A *Lazenay*, première agglomération au sud de Lury, un tumulus et une épingle gauloise remontant au VI^e^ ou VII^e^ siècle avant l'ère chrétienne. (B. P. et K. Lury.)

A *Fontmoreau*, grands bois près de Lazenay, un menhir, et à Mauzay, ancien prieuré bâti au milieu de ces bois, le lieu de *Pierre-Pointe* où le juge de Lury, avant 1436, tenait ses jours. (K. Lury et C. L. 275.)

A *Cerbois*, entre cette paroisse et la route de Lury à Quincy, où passait la voie, une borne qui, en 1557, s'appelait *Pierre-Pointe*. (C. L. 117.)

A *Quincy*, le dolmen de la Pierre-qui-Danse. (B. P.)

César, dans ses *Commentaires* (livre VI), nous apprend que

les peuples de la Gaule adoraient principalement Mercure comme l'inventeur des arts et le patron des voyageurs tellement qu'il s'en trouve plusieurs statues.

Or, André Thevet *(Cosmographie universelle, 1560)* dit qu'en passant à Vierzon, il a pu se vanter d'avoir vu des choses rares s'il en fut, entre autres une statue de Mercure trouvée de son temps, laquelle était de bronze, d'une coudée de hauteur, avec les yeux, le chapeau et les ailes d'argent. Béchereau, en parlant de cette découverte, dit que le cartulaire des Pères Bénédictins en fait mention, et il ajoute : « Que, » suivant un ancien manuscrit, que plusieurs personnes ont » vu et lu chez M. Baucheton, receveur des deniers com- » muns, l'on en a trouvé encore une autre dans les masures » du pavillon sous des fondements d'anciennes forteresses » de Vierzon et que la tradition du pays, appuyé du cartu- » laire des Bénédictins et de manuscrits, ne permet pas de » douter de l'antiquité de la ville dès le temps de César et » même auparavant, puisque ces statues étaient ensevelies » sous les ruines de ces forteresses ; donc elles existaient et » avaient été bâties du temps que nos anciens Gaulois ado- » raient ce Dieu (1). »

(1) Béchereau, dans un autre passage où il parle des murailles du pavillon, dit : « On voit au coin de la tour du fondement qui est sur le » haut et au nord du château un pan de mur lié à cette tour et qui » en sort et fait face à un endroit qui est dans les buttes, le long du » jardin du sieur Gousin, chirurgien ; là se découvrent des fondements « de vieux murs de ville qui regardent et le coin de la tour de » fondement et répondent au pavillon. J'ai déjà observé que les restes » des murs qui sont au pavillon sont sans ordres de rang de pierres, » qu'elles ont été mises au hazard. Telle était la bâtisse du temps des » Gots ; l'on y voit cependant quelque ordre à quelques endroits qui » ont été réparés, car on a bâti le long une maison ; mais ces murs » ne sont pas moins anciens. »

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

Pour cette période, les documents abondent et tout porte à croire que Vierzon, le point central d'une assez vaste étendue de territoires, devait être, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, une station d'une certaine importance. Nous avons parlé déjà des deux voies qui reliaient cette ville à Avaricum, de la voie de Tours desservant Graçay, Chéry, Lury, Cerbois, Preuilly ; ce réseau de chemins suffirait seul pour démontrer combien le pays était alors peuplé et le commerce florissant ; cependant, il est une question incidente posée souvent déjà et encore à résoudre : l'assiette de Vierzon s'est-elle déplacée depuis les temps préhistoriques ? Les partisans de l'affirmative s'appuient sur un immense cimetière découvert au clos des Malvoisines et sur les vastes substructions romaines de Bois-Marteau ; placées sur le bord d'un ruisseau, adossées à la forêt et aux étangs de Fays, ces ruines couvraient une étendue de plus de mille mètres se développant de Fays et Charnay à la Crailleau où des traces d'incendie peuvent encore être constatées à l'aide de débris calcinés trouvés dans le sol. On oppose à ce système d'abord les nombreuses trouvailles de monnaies romaines faites à Vierzon, puis la position même de la ville que deux rivières fortifient naturellement et au centre de laquelle venaient aboutir les deux voies de Bourges ; d'ailleurs, quand saint Sulpice vint exorciser le diable au gour de l'Yèvre au VII^e^ siècle, la ville existait déjà sur son emplacement actuel ; il est donc peu probable que son assiette se soit subitement modifiée d'une façon aussi complète.

Béchereau est à consulter à ce sujet, car il nous fait part non seulement de ce qu'il a vu lui-même il y a cent cinquante ans, mais encore des vieilles traditions qu'il a pu recueillir sur place :

« Les anciens du pays ont plusieurs fois entendu dire à » leurs pères qu'en 1620, l'on a trouvé dans le bois de Saint- » Lazard des démolitions de vieux temples que nos ancê- » tres avaient bâtis à leurs dieux dans ces bois-là qui ne » sont éloignés du *Champ-de-Foire* et du Bourg-Loiseau, » ancien faubourg de Vierzon, que de 500 à 600 mètres ; » entre la taille du Bourg-Loiseau et les Bois-Blancs est » un champ d'environ vingt septerées (10 hectares), appelé » les Perrières, où l'on voit encore à présent quantité de » pierres de taille et de briques épaisses de deux pouces » carrés, ce qui prouve et une grande antiquité et qu'il y » a eu en cet endroit un grand nombre de maisons bâties. »

Plus loin il ajoute :

« Au Bourg-Loyseau est un grand champ où il y a ap- » parence qu'il y a eu dans les temps bien reculés grande » quantité de maisons bâties à la manière des villes, eu » égard au grand nombre de pierres, de briques, de tuiles » qu'on y trouve ; les démolitions de vieux temples qu'on » trouve de ce côté-là, le tout sur le chemin de Paris, ne » déterminent-ils pas à croire que la ville de Vierzon était » en cet endroit ou que l'un de ses faubourgs, si elle n'y » était pas, s'étendait jusque-là (1). »

Il y a un siècle et demi que Béchereau relevait ces intéressants détails ; il y a un siècle et demi que, depuis, le sol des Perrières (autrement la Crailleau, la Craille) est cultivé, bouleversé de fond en comble, et cependant, aujourd'hui encore, on trouve à chaque pas des vestiges de fondations, des débris de poterie romaine, des morceaux de marbre, de ciment, des tuiles à rebord, des surfaces dallées en mosaïque ; certains murs avaient un mètre cinquante centimètres d'épaisseur ; de plus, au centre de cette terre existe un puits

(1) Les ruines du temple du bois de Saint-Lazare furent entièrement démolies en 1620 et le bois même a été défriché à la fin du siècle dernier (L. 14).

mesurant trois mètres de diamètre et dans lequel M. Larchevêque a trouvé des verreries et de belles poteries romaines. Je puis citer spécialement le débris d'un élégant vase antique en terre rouge, dont le modelage représente, au milieu d'excellents motifs d'ornementation, un cavalier lancé au galop et un jeune homme assis ; M. Larchevêque a pu recueillir là également une monnaie en bronze d'Antonin ; enfin, le cartulaire de Vierzon nous a conservé le nom romain de ce lieu qui s'appelait encore au XI^e^ siècle *Boscus Marcelli*, devenu le Bois-Marteau actuel.

Le Bois de Marcellus, tel était la désignation de l'emplacement d'une opulente villa qui, selon toute apparence, s'était élevée sur les débris d'une demeure gauloise ; sa position près d'un ruisseau, près de la vaste forêt de Vierzon, près des étangs de Fays, à une faible distance du Cher, ne s'applique-t-elle pas de la manière la plus complète à la description que fait César des résidences d'été des chefs Bituriges :

« Les riches Gaulois (*Commentaires VI*) possédaient au » fond des bois, dans le voisinage des rivières, des mai- » sons où ils allaient éviter les chaleurs de l'été ; là, ils » s'environnaient d'armes, de chevaux, d'écuyers, de tout » l'appareil de la guerre ; là, ils exerçaient une prodigieuse » hospitalité et donnaient les somptueux festins qu'ai- » maient tant les Gaulois ; là, ils se retiraient dans les » moments de factions ou de guerre étrangère et savaient » se défendre avec leur nombreuse clientèle. »

A Vierzon même, si les preuves matérielles ne sont pas aussi probantes, elles ne manquent cependant pas d'importance ; ici encore, laissons la parole à Béchereau :

« En 1615, à La Gaucherie, faubourg de Vierzon, appelée » à présent les Capucins, on a trouvé un *quart* plein d'an- » ciennes médailles et monnaies courantes des anciens » Romains du temps de Jules César ; mon grand-père ma- » ternel en avait plusieurs qu'il a données à La Thau-

» massière qui le dit dans son avertissement et dans le cha-
» pitre LII de l'*Histoire de Berry;* le cartulaire de l'abbaye
» fait mention de ce fait; une si grande quantité de mé-
» dailles et de monnaies romaines ramassées en un seul
» endroit, prouve ou bien une relation de nos anciens habi-
» tants avec les Romains de ce temps-là et, avec plus d'ap-
» parence, des habitants de ces peuples-là ès-environs de
» Vierzon où l'on trouve encore tous les jours de ces mé-
» dailles; l'on m'en a donné, depuis vingt mois, douze dont
» trois trouvées au faubourg des Capucins, quatre dans
» les vignes et jardins de ce faubourg, une au Bourg-Che-
» vreau et les autres dans la paroisse; une de Jules César,
» deux de Claude, une de Trajan, et une d'Alexandre
» Sévère; l'on m'a aussi donné cinq petites pièces ou mon-
» naies à l'usage des Romains sous les empereurs Sévère,
» Aurélien, Probus, Dioclétien et Constantin, qui ont été
» trouvées en cette paroisse et la plupart dans les fau-
» bourgs du nord de la ville; les ouvriers qui travaillent à
» la terre et qui sont ceux qui les trouvent, en font si peu
» de cas qu'ils en jouent au petit palet. »

C'est la confirmation de ce que disait Thevet en 1560 :

« Qu'il n'est de jour que le simple peuple fossoyant
» soubz terre n'y trouve quelque marque d'antiquité. »

Lemaître (L.) ajoute que, de son temps (1836), on trouvait sans cesse des monnaies romaines dans les vignes et les jardins situés au nord de la ville ; les vignerons les vendaient aux orfèvres.

De son côté, M. de Toulgoët (422) raconte qu'il y a une vingtaine d'années, dans l'enclos du château, près du cimetière, un ouvrier découvrit, en creusant les fondations d'une maison, une centaine de monnaies romaines de différents modèles portées de suite à la frappe ; tout à côté, lorsque l'on fit la profonde tranchée du petit tunnel de Vierzon, également dans l'enclos du château, on mit à jour une grande quantité de débris romains ; je possède, pour mon compte personnel,

une très belle urne funéraire qui y a été recueillie par M. Jolivet.

A La Gaucherie, que je viens de citer, M. Gauchery, architecte, a découvert plusieurs fragments de moulins à bras absolument identiques à ceux qu'on voit à Pompéï ; on peut rapprocher de cette découverte un passage du manuscrit Béchereau :

« En 1715, M. Dobin, médecin en la ville de Vierzon, a » fait tirer de grandes pierres rondes, longues et telles » que celles dont on fait les colonnes ou piliers d'église ; » ces pierres étaient dans sa vigne du Vert-Pommier (près » La Gaucherie), derrière la Fontaine-du-Dégou, ce qui fait » penser qu'il y a eu en cet endroit-là autrefois une église » bâtie. »

Enfin, lorsqu'on creusa en 1888, dans les principales artères de Vierzon, des tranchées pour la pose des conduites d'eau, on trouva, notamment dans la Grand'Rue, des amoncellements assez considérables de poteries romaines ; j'ai dessiné, provenant de ces fouilles, un goulot d'amphore en terre grise très fine sur lequel se trouvent moulées en relief et en belles majuscules de l'Empire, les lettres AVNI. M.; les monnaies mises à jour en même temps sont d'Auguste et Agrippa, Claude II, Gallien, Posthumus, Tétricus, Probus, Constance et Maxence (*Journal du Cher*, 14 octobre).

Maintenant, si nous voulons parcourir les environs de Vierzon, nous pourrons acquérir la certitude presque absolue d'une occupation romaine continue dans tous les centres environnants.

Neuvy, dont nous venons de parler longuement au chapitre précédent, possède, à trois kilomètres du bourg, à la Grande-Villate, de vastes substructions et les ruines d'un théâtre considérable, d'où l'on a exhumé une grande quantité de monnaies et d'objets divers, marbres, armes, statuettes, le tout d'origine romaine. (Voir période gauloise.)

Méreau avait également sa villa gallo-romaine, dont les derniers vestiges viennent d'être détruits par le propriétaire

du sol, Jean Villepoux, qui a mis à découvert, dans ses fouilles de 1893, plus de trois mètres cubes de tuiles à rebord et de fragments de ciments ; dans les fondations on a trouvé une monnaie romaine (tête d'empereur couronné, légende fruste). La position de cette habitation est près de Villatre, autrefois Villate (C. L. 114), et se trouve sur la limite extrême des vastes communaux de la Jonchère, appartenant à la paroisse de Méreau ; on pourrait tirer de cette position exceptionnelle une conclusion qui peut-être va sembler un peu hasardée, c'est que cette villa a dû disparaître subitement avec ses habitants, soit dans un désastre, soit dans une invasion barbare, et que le sol, resté sans maître, s'est transmis ainsi jusqu'à ce jour de générations en générations aux habitants de la paroisse. Au midi de ces vastes communaux et de l'emplacement de la villa, on remarque quelques bornes de forme antique qui, partant de l'est, descendent de la taille des Riaux à la rivière d'Arnon, ce sont les limites de la dîmerie de Guillaume de Ruilly (1); toujours sur les limites extrêmes de cette dîmerie, à 300 mètres environ au levant de l'emplacement de la villa, on a découvert, il y a

(1) Guillaume de Ruilly avait fondé, le 12 août 1409, en l'église Notre-Dame de Vierzon, la vicairie de Sainte-Catherine et l'avait dotée généreusement ; parmi les biens attachés à cette vicairie figuraient les dîmes de Méreau. A cette époque, un jubé fermait la nef de l'église par trois travées ; ce fut sous la travée de gauche, limitée par une cloison, et dans ce renfoncement que Guillaume de Ruilly établit sa chapelle, y fit placer les rétables, l'autel et sa statue « en habillement de chanoine ». Contre le mur de la nef, on trouve encore en place la pierre de fondation dont M. de Toulgoët nous a donné le texte (T. V. 442) ; les deux autres arcades du jubé séparaient le chœur de la nef ; celle du milieu était surmontée du crucifix ; sous celle de droite on remarque la porte d'un escalier qui conduisait au sommet du jubé ; c'est là que se faisaient les lectures des épitres et évangiles. — On retrouve : 1° la vis pratiquée dans ce pilier ; 2° sa voûte en calotte, la limitant à sa partie supérieure ; 3° sa porte d'entrée au niveau du chœur ; 4° sa porte de sortie placée directement au-dessus de la porte d'entrée et donnant accès au sommet du jubé ; 5° une ouverture placée au haut de la vis et permettant la vue de la grande nef ; 6° deux petites ouvertures pratiquées dans le mur de la petite nef et éclairant la vis. (C'est à M. Gauchery, architecte, que nous devons ces curieux détails.)

quelques années, les fondations d'édifices dont les formes exiguës ont déjà, en d'autres lieux, attiré l'attention des antiquaires : ce sont deux enceintes de 3m 50 à 4 mètres de côté ; les murs de l'une mesurent 1m 30 d'épaisseur et ceux de l'autre 0m 50 seulement ; ces petites enceintes n'étaient pas reliées entre elles, car le sol qui les sépare est entièrement vierge et les terres qui les entourent sont à l'état nature. Dans l'intérieur de l'édifice à murs épais, on a trouvé deux centimètres environ de terre blanche et de cendres, dans l'autre des fragments d'urne et d'os ; les fondations avaient 1m 70 de profondeur ; enfin, près de ces constructions, on a recueilli plus de quatre mètres cubes de débris d'amphores accumulés dans un seul tas ; au nord de ces constructions et à quelques mètres d'elles s'élève encore une des grosses bornes de la dîmerie de Guillaume de Reuilly, entre cette borne et les enceintes se trouvaient enterrés cinq squelettes.

A *Lury*, quelques vestiges romains, notamment le voisinage d'un aqueduc, prouvent, comme la désinence du nom d'ailleurs l'indique, que Lury fut habité dès l'antiquité, car cet aqueduc, qui devait amener dans la ville les eaux des sources de Cerbois, est une des annexes les plus caractéristiques des villes romaines importantes ; c'est à 500 mètres au midi de Lury, près du lieu des Tureaux, à Charasse, que la voie romaine traversait l'Arnon pour se diriger sur Bourges par Cerbois et Boisgisson, où elle portait le nom de Tureau-Saint-Martin. (C. L. 77, 133, 200. K. Lury.)

A *Chéry*, M. Fleury, pour l'établissement d'un four à chaux au prieuré de Saint-Romain (au midi de la voie romaine), fit des fouilles et mit à jour des monnaies de bronze aux effigies de César, d'Auguste et Domitien. (C. L. 77.)

A *Bel-Air-Chéry*, dans la direction de la voie, près du lieu du Tureau, on exhuma un grand nombre de squelettes.

A *Lazenay*, on a découvert de très nombreux vestiges antiques ; l'église de cette paroisse ayant été construite sur le lieu même de quelques édifices romains, on dut faire

sortir du sol une assez grande quantité de débris qui furent employés comme matériaux dans ses murs où ils ont été retrouvés lorsqu'on démolit la nef il y a quelques années. (K. Lury.)

On remarquera que toutes ces localités sont situées sur les bords de l'Arnon ; si nous consultons les rives du Cher, nous voyons qu'elles aussi ont été particulièrement recherchées des Gallo-Romains.

A *Brinay*, au moment de la confection du chemin de Saint-Florent, à la limite des communes de Brinay et de Quincy, la roue d'un tombereau employé aux remblais brisa un pot en terre cuite d'où s'échappèrent deux cent dix bronzes romains de Faustine l'Aînée, Faustine la Jeune, Adrien et Antonin ; de plus, certains morceaux de sculpture romaine sont incrustés dans les murs de l'église paroissiale. (C. L. 138. K. Lury.)

A *Quincy*, sur le chemin de Preuilly, des sépultures romaines ont été découvertes, les squelettes étaient inhumés dans des bières à l'aide de *tegulæ*, ou larges tuiles à rebord, reliées entre elles par du ciment. (K. Lury.)

A *Launay-Quincy*, c'est une salle dallée en mozaïques, représentant des personnages, qu'on a mise à jour.

A *Vaubut-Quincy*, on trouva, il y a environ vingt ans, des ruines romaines d'un caractère remarquable ; c'étaient des murs qui se croisaient à angle droit de façon à former de petits carrés de $2^{m}50$ de côté, betonnés au fond ; on en a retiré des bronzes de Tétricus et de Claude-le-Gothique, ce qui placerait la ruine de l'édifice à la fin du III^e^ siècle ; des squelettes étaient inhumés dans ces cases et même au travers de la maçonnerie. (K. Lury.)

A *Preuilly*, M. l'abbé Caillaud a reconnu l'existence d'un camp romain à l'endroit où l'on signalait un tumulus, vis-à-vis de Ville-Perdue et sur la voie romaine de Tours à Bourges. (S. H. 1876, XXIV.) M. de Kersers attribue à cet ouvrage important une origine normande ; mais le passage du Cher étant un des endroits les plus dangereux de cette voie, il se peut que les Normands aient utilisé le camp

romain et que cet endroit ait été un poste de sûreté aux deux époques ; à Preuilly, citons, en outre, la Motte-des-Tureaux. (K. Lury.)

Toutes ces riches *villæ* qui couvraient le sol de la Gaule, et dont nous venons de signaler quelques emplacements, disparurent violemment à la chute de l'Empire.

On sait qu'au v^e^ siècle, les Romains, aidés des Bretons, disputaient aux Visigoths les restes de leurs provinces de la Gaule ; douze mille Bretons vinrent à cette époque, sous le commandement de Riothime, occuper le Berry ; mais ils furent en partie détruits dans une sanglante bataille. A Thénioux, un tertre, qui domine tout le pays, porte toujours le nom de *Tertre-aux-Bretons*, peut-être en souvenir de leur passage. (T. V. 7.)

Pour relier la période gallo-romaine à la période féodale, il ne nous reste qu'une simple légende, la légende du Château-Triple ; car il paraît difficile de qualifier autrement l'origine que nous donne de ce château fabuleux notre vieil historien Chaumeau ; il est impossible, en effet, d'admettre que son souvenir ait pu se transmettre par tradition pendant plus de mille ans, c'est donc d'après le roman de Lancelot du Lac seul, que la légende s'est formée et a dû se conserver ; or, les romans ne sont généralement que des œuvres d'imagination.

Voyons donc d'abord ce que disent du Château-Triple Thevet et Chaumeau :

« Il y a une certaine garenne près de Vierzon, dit Thevet » en 1560, où il se voit un vieux château, nommé Triple, » et n'est pas fable, comme quelques-uns ont pensé. »

« Ban de Beues ou, comme anciens disent, Benoic, écrit » Chaumeau en 1567, augmenta grandement la ville et y » fit construire un beau et fort château, qu'il nomma le » Château-Triple ; mais il fut vilainement trahi, sans » ombre de bonne foi, par un nommé Clodas, qui l'expulsa » de son pays ;..... du quel château on voit encore appa- » remment les ruines et vestiges dans la garenne de » Vierzon. »

Ce nom de Triple (1) frappa sans doute Chaumeau, qui, à la lecture du roman de Map, crut pouvoir faire un rapprochement entre les ruines qu'il avait sous les yeux et le Château-Trible de Ban de Benoic.

Peu de personnes, pensons-nous, ont lu le roman de Lancelot du Lac ; aussi, croyons-nous devoir donner ici la partie du texte relatif au Château-Trible, et cela à titre de curiosité seulement :

« En la marche de Gaule et de la Petite-Bretagne, il y » avait anciennement deux rois frères germains, qui » avaient à femmes deux sœurs germaines : l'un avait » nom Ban de Benoic, et l'autre le roi Boort de Gannes ; » le roi Ban était vieil homme, et sa femme, bonne dame, » belle à merveille et aimée de tous et de toutes, n'avait » jamais eu d'enfants de lui, fors un seul, que l'on nom- » mait communément Lancelot.

» Le roi Ban avait un sien voisin qui confinait à lui par » le Berry, alors appelé la Terre-Déserte ; ce voisin avait » nom Claudas, sire de Bourges et du pays environnant ; » c'était un très bon chevalier, mais traître en diable, » homme-lige du roi de la Gaule, qui fut depuis la France ; » il régnait sur une terre qui avait été dépeuplée par Uter » Pandragon et par Aramon, dit Hoël, roi de la Petite- » Bretagne. Voici comment cette terre avait été dépeuplée : » Aramon avait, comme suzerain, les états de Gannes, de » Benoic et d'Aquitaine et toute la terre jusqu'aux marches » d'Auvergne, d'Allemagne et d'Écosse, ainsi que le » royaume de Bourges ; Claudas ne l'avait point reconnu » comme tel et avait préféré reconnaître pour seigneur le » roi de la Gaule, qui, en ce temps-là, payait tribut à Rome ; » quand Aramon vit que Claudas lui ôtait la suzeraineté

(1) Si le Triple de Vierzon a existé, son nom pourrait provenir des trois enceintes qui se trouvaient dans le Bois-d'Yèvre, La Touche, La Motte-d'en-Bas et La Motte-d'en-Haut. (Voir la curieuse étude de M. Clouet sur les *Invasions normandes en Berry*. (S. H., 1874.)

» pour la transporter aux Romains, il lui avait déclaré la » guerre, et, pour être mieux aidé en cette occurrence, il » avait appelé à lui Uter Pandragon, sire de la Grande- » Bretagne; Claudas, de son côté, avait appelé à son aide » le roi de la Gaule, qui, malheureusement pour lui, était » mort avant tout engagement d'hostilités ; lors Pandragon » et Aramon lui avaient couru sus, l'avaient déconfit, lui » avaient ravi sa terre et l'avaient chassé ; mieux encore, » Pandragon et Hoël avaient fait des ravages tels, qu'il » n'était pas resté pierre sur pierre de toutes les forte- » resses qu'il y pouvait avoir ; la cité de Bourges, seule, » avait été gardée du feu. Puis Uter Pandragon et Aramon » étant morts à leur tour, le roi Artus était devenu sei- » gneur direct de la Petite-Bretagne et du pays de Bourges, » qu'il avait conquis pour Aramon. Ce fut alors que » Claudas reprit les armes pour recouvrer ses états, aidé » qu'il fut à propos par Iraconse, romain de très grand » renom, qu'on appelait plus volontiers Pons Antoine. » Iraconse lui donna tout le pouvoir de la Gaule et des » contrées au-dessous, puis ils s'avancèrent sur le roi Ban, » à qui ils prirent Benoic, sa cité, et toute sa terre, fors un » sien chastel qui avait nom *Trible*, lequel était chef de sa » terre et ne redoutait rien, sinon la faim et la trahison.

» Claudas mit le siège devant le château Trible, pen- » sant en avoir aisaiment raison, d'une façon ou d'une » autre, par le fer ou par le feu, par la famine ou la » trahison, ce qui obligea le roi Ban à envoyer vers le roi » Artus pour demander aide et protection ; mais le roi » Artus avait déjà suffisamment à faire de son côté, et il » ne put venir au secours du roi Ban, pas plus que le frère » de celui-ci, Boort de Gannes, malade et empêché..... »

Ban, trahi par son sénéchal, se décida, d'après les conseils du traître, à aller lui-même demander du secours au roi Artus :

« Ses dispositions prises, le roi Ban sortit de Trible par
» un petit pont jeté sur une rivière que ne surveillaient
» pas précisément les assiégeants, et qui aboutissait à une
» petite chaussée de deux lieues de long, bordée de marais
» profonds ; par cette chaussée donc s'en alla le roi Ban,
» emmenant avec lui sa femme et son enfant..... Au bout
» d'une demi-lieue, ils se trouvèrent dans une belle et
» grande lande fleurie, où, pour sa part, le roi Ban avait
» été maintes fois ; au bout de cette lande et au pied d'une
» éminence du haut de laquelle on pouvait voir tout le
» pays, était un lac clair et une forêt qui surpassait en
» beauté toutes les forêts de la Gaule et de la Petite-
» Bretagne, quoiqu'elle fût petite forêt, puisqu'elle n'avait
» que dix lieues anglaises de long sur six à sept de large ;
» elle avait nom Bois-en-Val. »

Il est évident que ces premières pages du roman de Lancelot du Lac ressemblent beaucoup plus à un résumé historique qu'aux préliminaires d'un ouvrage de pure imagination ; il est donc possible, et même probable, que Map découvrit dans quelque vieille chronique la trame de son ouvrage ; mais il semble bien difficile de voir un rapport quelconque entre cet exposé peut-être historique, dans tous les cas fort peu vierzonnais, et le passé de notre cité.

M. de Raynal cependant, en présence de la découverte de ruines importantes trouvées sur la rive gauche de la Loire, là où la tradition place une ville antique, la cité de Gannes, dit que ce nom s'accorde d'une façon remarquable avec le roman de Map ; d'après ce roman de chevalerie, en effet, c'est dans la cité de Gannes qu'une demoiselle, envoyée de la Grande-Bretagne par la reine Genièvre, vient trouver Claudas, le roi de la Terre-Déserte, dont les conseils étaient écoutés des Romains et qui était au-dessus de tous les habitants de la Gaule, de l'Aquitaine et du Berry (R. B., I, 111.

PÉRIODE FÉODALE

Ambran.

Ambran vivait sous le pontificat de Raoul ou Rodolphe, archevêque de Bourges, c'est-à-dire entre 839 et 866 ; dom Claude Estiennot, dans ses *Antiquités du diocèse de Bourges*, lui donne la qualité de « Prince du Bas-Berry ». Etait-il seigneur direct de Vierzon, comme le disent La Thaumassière et M. de Toulgoët ? Rien ne l'établit positivement. La Thaumassière, en lui voyant concéder un droit de foire dans cette ville, opine pour l'affirmative ; Ambran avait évidemment sur elle un droit de suzeraineté, mais il est fort douteux qu'il en ait été jamais seigneur particulier.

Comme tous les nobles chevaliers de son temps, il donnait pour des œuvres pieuses à pleines mains, sans compter. et ce sont ses largesses qui, mentionnées dans trois chartes écrites de la main du diacre Jonas et signées par le roi lui-même, ont pu transmettre son nom à la postérité ; dans aucune d'elles il ne prend la qualité de seigneur de Vierzon.

Par les deux premières, il abandonne à l'abbaye de Dèvre de nombreux immeubles : un monastère situé au bord de l'Yèvre, près des murs de Vierzon, consacré à l'apôtre Pierre, tel qu'en ont joui Evangélinarius, Boson et Raymond. prêtres, qui l'ont reçu en ascense d'un certain Isidore (1)

(1) Ce nom d'Isidore est rappelé dans une charte écrite vers 992, et assez curieuse pour être traduite ici : « Ceci est la liste des droits dépendant du monastère de Vierzon au-dedans et au-dehors que le prêtre Isidore, qui, pendant longtemps, les a possédés avec l'autorisation des abbés de Dèvre, se sentant malade et sur le point de mourir, a rendus avec le monastère lui-même et tout ce qui en dépend au vénérable Syon, premier abbé du dit lieu, pour qu'il en jouisse librement et absolument ainsi que lui-même en avait joui. C'est à savoir : deux grandes églises et deux petites au-dessous du château suffisamment garnies pour le Saint Ministère d'ornements, d'un calice d'argent avec

avec trois moulins et deux autres églises, voisines de ce monastère, dont l'une est l'église paroissiale dédiée à la Mère de Dieu et l'autre est consacrée à saint Caprais, martyr de la foi ; une terre le long de la rivière avec ses rares et rustiques habitants, bornée à l'occident par un petit ruisseau et à l'orient par une très claire fontaine (1) ; une église consacrée à saint Georges sur les bords du Moulon avec deux manses rustiques (2) et les colons qui y sont attachés ; un pré de deux arpents et quatre petites manses ; une église dédiée à saint Martin, archevêque de Tours, située dans la villa de Vouzeron avec la terre labourable qui en dépend ; le droit de pacage dans la forêt pour soixante porcs et deux sols de cens ; une chapelle dédiée à saint Quentin, martyr, située au-dessus de Bourges, sur les bords de l'Yèvre, avec deux moulins et un emplacement de deux arpents ; une chapelle à Orçay avec une terre labourable de cinq mesures de semence et le parcours dans la forêt ; une église située à Neuvy-sur-Barangeon avec une terre arable de trois mesures de semence (3) ; une manse dans la villa Luco, une la patène, de deux chasubles, d'un missel, d'un livre d'homélies et d'un antiphonaire ; les prêtres de ces églises ont trois domaines de moitié, cinq arpents de vigne, deux tiers d'arpent de pré, huit charretées de foin. Là se trouve une maison de ferme avec chambres, deux terrasses, cuisine, grange, buanderie ; il y a aussi, en dehors, des églises dépendant du monastère et dont le dit prêtre Isidore jouissait avec ses clercs, c'est à savoir l'église de Saint-Georges, plus tous les biens donnés par Ambran, (Car. I-49.)

(1) Il s'agit probablement, à l'occident, du ruisseau des Trépassés coulant dans le jardin Brunet et tirant son nom du lieu où il prend sa source, c'est-à-dire du cimetière situé autour de l'église Notre-Dame, et à l'orient de la fontaine de la Montagne.

(2) Manse : étendue de terrain nécessaire à l'entretien d'une famille, c'est la locature berrichonne du XIX^e^ siècle.

(3) Les nombreuses églises et chapelles comprises dans la donation d'Ambran portent à croire qu'on construisait alors, comme maintenant en Amérique, des sanctuaires pour en tirer un revenu ; on affermait alors une église comme aujourd'hui on consent le bail d'un domaine ; d'ailleurs Ambran ne dit-il pas que le monastère bâti à la descente du château de Vierzon avait été pris d'ascense d'un certain Isidore par Evangélinarius et autres.

autre dans la villa des Goths et une autre dans la villa Drosgada.

Toutes ces largesses étaient-elles faites volontairement ? c'est très contestable ; les deux chartes qui les mentionnent et qui sont, sans aucun doute, postérieures à la fondation de Dèvre (843), doivent avoir été signées en l'année pendant laquelle Charles le Chauve prit possession de l'Aquitaine, d'où Pépin II, son cousin, venait d'être chassé (1). On signale, en effet, la présence de ce prince à Bourges en 849, non-seulement au mois d'août mais encore au mois de décembre : la clôture de ces chartes surtout est particulièrement significative : « seing du très glorieux roi Charles » qui *ordonna* et confirma cette charte ; seing d'Ambran qui » a fait cette donation *par le commandement* du roi ; seing de » Raoul, archevêque, qui a construit le monastère de » Dèvre ».

Ainsi ces deux actes, importants, fondamentaux, mentionnent l'un et l'autre en toutes lettres que c'est par l'ordre et le commandement du roi que la donation a eu lieu ; tout porte donc à croire que Ambran, comme prince du Bas-Berry, dépendance de l'Aquitaine, devait être au nombre des partisans de Pépin et qu'il eut la main forcée par le roi de France, désireux, sans doute, de plaire à l'archevêque Raoul qui, venant de construire le monastère de Dèvre, cherchait évidemment à l'enrichir.

Cependant, ces nombreuses libéralités, volontaires ou forcées, ne semblèrent pas encore suffisantes au noble et puissant seigneur pour sauver son âme, il voulut effacer le souvenir de ses bonnes œuvres par de meilleures encore et obtenir la miséricorde divine par la grandeur même de ses sacrifices : la chapelle ou plutôt l'église de Saint-Pierre, fondée au pied du château de Vierzon dans la descente même de la place, et qu'il avait abandonnée aux moines de

(1) M. de Toulgoët donne aux chartes d'Ambran la date approximative de 840 aux folios 462 et 463 et celle de 819 au folio 26 ; leur rédaction doit certainement être postérieure à 843, date de la fondation de Dèvre, puisque l'archevêque Raoul qui les signe dit qu'il a construit le monastère.

Dèvre aux termes des deux chartes précitées, devenant de jour en jour plus utile pour le service divin et les saints sacrifices, il voulut de son vivant la mettre à l'abri de tout évènement imprévu et, à cet effet, il fait don à Dieu et à cette église de sa terre appelée *Manie* (1), située sur le territoire d'Issoudun, avec ses terres cultivées et incultes, ses eaux, ses prés, ses vignes, du tiers des bois et de la plaine de sa forêt de *Tunraria* (2); de sa terre du Brion avec les colliberts et les esclaves des deux sexes qu'il y possède; enfin, de sa terre de Dournon avec ses colliberts des deux sexes; de plus, il crée, au château de Vierzon, deux foires par an aux deux fêtes de Saint-Pierre, à telles conditions que nul ne puisse détourner à son profit une partie des revenus qu'elles produiront, ni exiger aucun droit d'aucune espèce, soit tonlieu, péage et roulage, et avec stipulation que tous ceux qui viendront à ces foires, devront payer aux moines les droits consacrés par l'usage sans que personne autre leur puisse rien demander.

Cette charte est également écrite par le diacre Jonas et signée par le roi Charles, mais cette fois sans mention impérative.

On peut donc penser qu'Ambran, entraîné par la grandeur de l'œuvre, consolidée tout d'abord à ses dépens, aura voulu la compléter volontairement lui-même et lui donner une base plus solide encore (3).

(1) *Manie* : plusieurs copies de la charte de donation de cette terre portent *Marie*, mais le cartulaire orthographie *Manie*; on lit d'ailleurs en marge, d'une écriture très ancienne : *Laveau-Migny*. Le domaine de Laveau, à Migny (Manie), resta l'une des possessions de l'abbaye jusqu'à la Révolution.

(2) *Tunraria*. — Ne s'agirait-il pas de la forêt de Dounrais, à Saint-Georges-sur-la-Prée, forêt dont je parle longuement dans mon XVI^e^ siècle (d'après M. Selim Bodin) ?

(3) Le cartulaire de Vierzon est orné de treize dessins à la plume, ce qui est fort rare et lui donne un grand prix; au verso du folio V se trouve le plus important : c'est un groupe représentant Ambran accompagné de sa femme et de l'un de ses parents; il remet à l'abbé Aimeric, auprès duquel se tiennent deux moines, la charte de donation analysée

Hélas ! il était loin de prévoir que les moines de Dèvre, si généreusement dotés, seraient bientôt sans asile et forcés de recourir à la bienveillance d'un chef normand pour rentrer en possession de leur petit monastère de Vierzon, faible épave sauvée avec peine de la dislocation de leur riche patrimoine.

Centulphe.

Ambran, en effet, n'était pas le seul bienfaiteur de Dèvre ; un puissant seigneur, un des grands vassaux de France sans doute (*fidissimus noster*) du nom de Centulphe ou Centulle, imitant son exemple, donnait à l'abbaye, quelques années après, en 853, des biens considérables.

Il faut évidemment voir derrière ces actes de libéralité, se succédant à si peu d'intervalle, une main puissante qui cherchait à constituer solidement, peut-être à l'aide de pressions exercées sur les anciens partisans de Pépin II, le beau monastère, non-seulement construit, mais enrichi par Raoul de Turenne, car, en le fondant, ce prince de l'Eglise lui avait donné de son côté la villa Granicas, la villa Vidéliacum, le bois et la terre de Thénioux (Tanologio) dont le nom est Maleville, deux manses au lieu de la Montagne, une manse en la terre de Brinay, quinze manses au village de Méry (Mariaco) avec l'église qui y est construite, le bourg de Saint-Georges avec deux chapelles (1), six

dans le texte ; l'abbé qui la reçoit est assis sur sa chaire tenant la crosse à la main.

(1) Il y a lieu de remarquer que plusieurs des biens donnés par Raout de Turenne se retrouvent dans une charte d'Evrard, troisième fils d'Evrad de Vatan, surnommé de Misera, dont la vignerie s'étendail jusqu'à la place Misère de Vierzon ; il faut donc croire que ce grand seigneur restituait en 1044, sous forme de donation, des possessions qui avaient dû être enlevées violemment à l'abbaye après les invasions normandes ; or, si l'on consulte la carte d'état-major et que l'on remonte le cours du Cher, on retrouve en partie les lieux dont le rédacteur de ces chartes donne la désignation d'une manière extrêmement méthodique, puisque, parti du point le plus éloigné de l'abbaye de Dèvre, il revient progressivement vers elle : *Villa Granicas* (les

manses avec trois moulins à farine et trois aires, dont une dans la ville de Bourges ; une manse dans la villa de Miseray (Miseriaco), une manse dans la villa Luco, une manse au village des Goths (Gothorum-Gautret), une manse aux Bordes, la villa Drosgada et tout ce qui, au village de Baniolo (Bagneux ?), a été acheté par un homme nommé Sulpice ; puis, dans la crainte que les moines ne soient, dans la suite des temps, inquiétés ou amoindris dans leurs possessions, il alla supplier le roi Charles de daigner confirmer ces donations, et obtint de ce prince un diplôme écrit également de la main du diacre Jonas.

C'était le quatrième acte important signé en quelques années par Charles le Chauve, en faveur de Dèvre, et rédigé par Jonas.

Il est très probable que ce fut également par les ordres du même prince que Centulphe ou Centulle devint le bienfaiteur du monastère de Dèvre et lui abandonna, en 853, tout ce qui lui appartenait dans le village de Sanctoniaco, dans les *villæ* Braduni, Bucsicum et Mauriacum, plus une chapelle dans la ville d'Agen ; aucun de ces noms de lieu ne trouve son application aux environs de Vierzon, tandis que plusieurs d'entre eux se rapprochent beaucoup des localités mentionnées dans le cartulaire de Beaulieu, abbaye fondée également par Raoul de Turenne. On peut donc en conclure, sous toutes réserves, que le mystérieux bienfaiteur de Dèvre était aquitain et pouvait descendre de ce fameux Lupus Centule, roi des Gascons, qui, à la suite d'une lutte désespérée contre Pépin I^er^, fut forcé de se rendre après avoir perdu son duché, et reçut ensuite, comme faible dédommagement, de Louis le Débonnaire, les comtés de Béarn et de Bigorre restés entre les mains de ses descendants pendant

Granges, près Villé) ; *villa Videliacum supra ripam Cari* (Villé, traduction de Quicherat) ; *Casnetis* (les Quenets) ; *Lineris* (les Liénards) ; *villa Tanologio* (Théniou) ; *villa Brienniaco prope Marologio* (Mériou à Méry) ; *villa Mariaco* (Méry) ; enfin *vicum sancti Georgi*, paroisse dans laquelle s'élevait l'abbaye de Dèvre. (Car. 30, 43.)

Ce travail d'assimilation a été entrepris par M. Selim Bodin, qui a bien voulu nous faire profiter de ses savantes recherches.

plusieurs siècles. Rien ne prouve que l'un de ses enfants ne fût précisément le même personnage que celui dont nous nous occupons et n'eût été mis en demeure, en raison du concours que peut-être lui avait prêté le roi dans ses différends avec Pépin II, de contribuer de son côté à la dotation de Dèvre (1).

Fondation de Dèvre (2).

Ce ne fut pas Charles le Chauve, cependant, qui confirma la donation de Centulphe; le diplôme qui contient cette formalité est signé du roi Louis et même de Judith, reine.

C'est une pièce capitale, offrant un grand intérêt en raison des déductions que nous en pouvons tirer et des discussions provoquées par l'indécision de sa date; aussi en donnons-nous, d'après le savant auteur de l'*Histoire de Vierzon*, une traduction littérale que nous transcrivons à la suite de l'acte de donation (3).

(1) Il y a lieu de remarquer que la vicomté de Turenne, bien qu'en Limousin, se trouvait sur les frontières de la Gascogne et que l'archevêque Raoul, dont l'objectif constant fut la fondation des abbayes de Dèvre et de Beaulieu, ne dut pas avoir été sans influence sur la détermination de Centulphe, dont les biens donnés se trouvaient, selon toute vraisemblance, dans les environs de Beaulieu.

(2) L'abbaye de Saint-Pierre fut originairement établie en un lieu appelé Dèvre (*vocabulo Doverum*), situé entre Vierzon et Saint-Georges-sur-la-Prée, dans une vallée à proximité du Cher. De là lui vint primitivement le nom d'abbaye de Saint-Pierre-de-Dèvre (*abbatia Doverensis; monasterium sancti Petri Doverensis cœnobii, monasterium Doverense, Doverense cœnobium*), qu'elle porta dans les premiers temps de son existence et durant le cours d'un siècle environ; puis ayant été reportée à Vierzon, elle prit le nom de cette ville (*abbatia sancti Petri Virsionensis; cœnobium Virsionense; congregatio sancti Petri Virsionensis cœnobii*).

(3) *Donation de Centulphe* : A la très sainte église du monastère de Saint-Pierre-de-Dèvre, qui est construite en l'honneur du prince des apôtres Pierre et de la vierge Marie, où reposent les corps de saint Optat, confesseur, et de sainte Félicité, martyre, et dont Asinarius est abbé, moi Centulphe, considérant la fin de l'humaine fragilité, voulant que lorsque j'aurai quitté cette vie, le Seigneur, dans sa bonté et sa clémence,

Voici d'ailleurs le fond du débat :

Dans un diplôme daté du palais d'Aix-la-Chapelle, le jour des Nones de mars, le roi Louis voulant s'occuper d'une abbaye de son royaume nommée Dèvre, que le vénérable Raoul construisit avec l'assentiment du seigneur Charles, son auguste prédécesseur, lui a donné, à la prière d'Asinarius, abbé de Dèvre, soixante sols de rente à prendre sur les

daigne me pardonner et que les saints ci-dessus nommés intercèdent devant le tribunal du Christ pour la rémission de mes péchés, je donne et cède à cette maison de Dieu, pour l'entretien des religieux qui y résident, tout ce qui m'appartient dans le village de *Sanctoniaco*, dans les deux vicairies *Brasdunense* et *Cirpense*, c'est-à-dire tout ce que je possède dans la villa *Braduni*, dans la villa *Buscicum* et dans la villa *Mauriacum* ; une chapelle dans la villa d'Agen, construite en l'honneur de sainte Marie et de saint Symphorien, et en entier la terre que j'y possède. Je donne tout ce qui vient d'être spécifié au saint lieu dessus dit pour que ceux qui gouvernent cette église en fassent dès aujourd'hui ce que bon leur semblera, et si quelqu'un, ce que je ne puis croire, ou moi ou l'un de mes héritiers ou quelqu'autre personne étrangère voulait contester cette donation, que celui-là soit contraint de payer dix livres d'or ; que saint Pierre, prince des apôtres, le confonde dans ses entreprises et que sa tentative soit vaine. Je donne aussi à la maison de Dieu, dessus dite, tous les serfs qui appartiennent à la terre, c'est-à-dire les fils de Girmond et tous autres, excepté ceux que, pour le salut de mon âme, j'ai affranchis. Donné au mois de février, la treizième année du règne du roi Charles ; seing de Honorius.

Diplôme de confirmation : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Louis, par la grâce de Dieu, Roi. Nous devons exercer les prérogatives de la dignité royale et accorder libéralement notre assentiment aux prières des serviteurs de Dieu, car par là nous avons la confiance d'être récompensé par le Souverain Créateur et de jouir après notre mort de l'éternelle béatitude avec tous les saints. C'est pourquoi nous avons voulu nous occcuper d'une abbaye de notre royaume, nommée Dèvre (*Dovera*), que le vénérable Raoul, archevêque de Bourges, construisit avec l'assentiment du seigneur Charles, notre auguste prédécesseur. Asinarius, abbé de ce monastère, nous ayant demandé de donner à ses moines quelque partie de nos revenus, nous y avons consenti volontiers, à la condition toutefois que les serviteurs de Dieu qui vivent en ce lieu implorent avec plus de zèle la miséricorde de Dieu pour nous, pour notre épouse et nos enfants et aussi pour la stabilité de tout le royaume. Donc nous leur concédons par les présentes soixante sols à prendre chaque année, le jour de Pâques, sur les revenus publics et nous confirmons tout ce que Centulphe, notre très fidèle (*fidissimus noster*) a

revenus publics et confirme tout ce que Centulphe, son très fidèle, a donné à la dite abbaye par une charte écrite la treizième année du règne du roi Charles.

S'agit-il de Louis le Débonnaire et de Charlemagne,

Ou bien de Louis le Bègue et de Charles le Chauve?

A quelle date vivait le fidèle Centulphe et duquel des deux Charles était-il contemporain ?

La signature de Judith au bas du diplôme de confirmation paraît tout d'abord ne permettre aucun doute; cette reine ne peut être que Judith de Bavière, seconde femme de Louis le Débonnaire et mère de Charles le Chauve. Entraîné par cette idée, M. de Toulgoët recule de plus de cinquante ans la date de fondation de Dèvre, bien que, pour soutenir cette thèse, il se voit forcé de créer un nouvel archevêque du nom de Raoul, de changer l'ordre chronologique des abbés et des bienfaiteurs de cette abbaye, enfin de se mettre en opposition avec la chronique de Vierzon (*anno 845 principium abbatiæ de Dovero*), avec dom Mabillon et avec la *Gallia christiana*.

Il faut reconnaître que la question soulevée par M. de Toulgoët est extrêmement séduisante; mais si nous parvenons à prouver que Centulphe était contemporain de Raoul de Turenne, promu à l'archevêché de Bourges en 842 et décédé

donné à cette abbaye.... (Suit le dénombrement des biens.) Nous prenons sous notre protection, selon la coutume paternelle, les moines et tout ce qui leur appartient et nous voulons et ordonnons par notre autorité royale que toutes les possessions sus-dites que nous leur avons concédées ou celles que le très glorieux Charles et l'évêque Raoul leur ont données soient tenues par eux à perpétuité en toute tranquillité. Et quand les abbés du dit lieu appelés par Dieu quitteront cette vie, nous voulons que les moines aient la faculté d'en élire de nouveaux qui les régissent suivant la règle monastique et ce à perpétuité, de par notre volonté et avec le consentement de l'évêque et des clercs de Bourges. Et afin que notre volonté royale demeure immuable avec la protection de Dieu dans les temps présent et futur, nous avons signé de notre main et avons ordonné de sceller les présentes de notre sceau. Fait au palais d'Aix-la-Chapelle, le jour des nones de mars.

Seing de Louis, roi. Seing de Judith, reine.

le 21 juin 866, ses conclusions ne sont plus soutenables; or, c'est précisément lui qui nous fournit cette preuve aux pages 108 et 248 de sa belle *Histoire de Vierzon*. Il nous dit, en effet, que l'archevêque Raoul, qui avait reçu du Souverain Pontife les corps entiers de sainte Perpétue, martyre, et de sa compagne Félicité, partagea ces précieux restes entre les religieux de Dèvre et de Beaulieu.

Quel était donc cet archevêque Raoul? Là le doute n'est plus permis, c'est Raoul de Turenne, né dans les dernières années du règne de Charlemagne, probablement à Turenne, en tout cas de la noble lignée des comtes de ce nom, car ce fut lui qui fonda l'abbaye de Beaulieu en 855 et qui, ensuite, par son testament (860), l'enrichit de nombreux domaines qu'il possédait en Limousin; avant cette création, quelques colons, quelques pêcheurs seuls habitaient Villinus qui ne prit le nom de Beaulieu que lorsque, à la prière de Raoul de Turenne, douze moines tirés de Solignac vinrent s'y installer.

Nul ne pouvait donc avant ce prélat répartir entre Dèvre et Beaulieu les reliques de sainte Félicité.

Voilà un fait acquis et dont les conséquences vont être accablantes pour la thèse de M. de Toulgoët.

Nous nous demandions à l'instant de quel archevêque Centulphe était contemporain. La charte précitée de ce seigneur, bien que non datée, nous l'apprend d'une manière irréfutable, car sa donation est faite en faveur de l'église du monastère de Saint-Pierre-de-Dèvre, où reposent les corps de saint Optat, confesseur, et de sainte Félicité, martyre; cette charte le dit en toutes lettres.

Or, les reliques de sainte Félicité, nous venons de le voir, ont été données par Raoul de Turenne. Béchereau soutient que celles de saint Optat proviennent du même archevêque (1) et si Centulphe en peut parler dans sa charte, c'est qu'il vivait dans un temps où la générosité de cet arche-

(1) Béchereau dit, d'après le cartulaire de Massay qui a disparu dans l'incendie de la Préfecture du 13 avril 1859, que Raoul de Turenne donna non-seulement les reliques de sainte Perpétue et de sainte

vêque au profit de l'église de Dèvre était déjà un fait accompli; d'ailleurs, Raoul ne dit-il pas, dans les deux chartes d'Ambran, qu'il a construit le monastère de Dèvre.

La conclusion est alors facile à tirer, le fondateur de l'abbaye dont parle le diplôme du roi Louis est Raoul de Turenne et Centulphe est son contemporain, ainsi que le contemporain de Charles le Chauve et de Asinarius, abbé. Tout ce qui a été dit et écrit avant M. de Toulgoët est exact; dès lors, plus de changements dans la liste des archevêques de Bourges, plus de changements dans l'ordre chronologique des abbés de Dèvre, tout reprend sa place comme par enchantement; c'est bien la date de 843 qui est celle de la fondation de Dèvre (*anno 843 principium abbatiæ de Dovero*).

Reste la grosse question de Judith : M. de Kersers, dont la compétence en pareilles matières n'est pas contestable, tranche la difficulté en deux mots :

« L'attribution (à Louis le Débonnaire) sur laquelle repo-
» sent ces hypothèses, ne nous semble pas admissible, car
» le diplôme de Louis le Bègue porte formellement dans le
» texte la qualification de *Rex* et ne peut être émané en 820
» de *Louis le Débonnaire* qui y eût pris nécessairement,
» comme dans tous ses autres diplômes contemporains, le
» titre de *Imperator* et même le titre de *Imperator Augustus* ;
» cette observation s'applique aussi à Judith de Bavière. »

Quant à la reine Judith, elle pouvait être fille de Charles le Chauve et femme d'Ethelwolf, roi de Wessex, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle ait été appelée à confirmer, avec son frère Louis le Bègue, roi d'Aquitaine depuis 867, une donation faite par son père.

Fondation de l'abbaye de Massay.

Si la construction de l'abbaye de Dèvre ne remonte qu'à Charles le Chauve, bien qu'avant son édification il ait pu

Félicité à l'abbaye de Dèvre, mais encore celles de saint Optat (16), et plus loin (37) il ajoute : « Les chartes de l'abbaye de Massay marquent que l'église de Dèvre a été dédiée à saint Optat, dont les reliques ont été apportées sous Raoul de Turenne, archevêque de Bourges. »

exister en ce lieu un petit monastère, celle d'une abbaye voisine, Massay, est d'une date beaucoup plus reculée, car sa chronique et ses archives permettent d'en faire remonter l'origine à une haute antiquité. Toutes ces preuves ont été en grande partie détruites par l'incendie de la Préfecture du Cher, mais elles ont passé sous les yeux de Béchereau dont le récit acquiert, par suite, une valeur relative toute particulière ; d'après lui, les abbés jouirent jusqu'au XIII^e^ siècle du privilège de battre monnaie, ainsi que l'établissent d'ailleurs plusieurs contrats d'acquisition dont le prix était payable *en monnaie de Massay*.

Le chartrier de l'abbaye fournit bien d'autres renseignements intéressants :

« Louis VII étant à Bourges, permit aux chanoines du Château, par une charte signée des grands officiers et autres, de bâtir un four, à charge de célébrer tous les ans à perpétuité son anniversaire ;

» En 1258, saint Louis vint à Massay et y confirma les privilèges de l'abbaye (folio 72 du chartrier) ; Béchereau a vu le titre de confirmation ;

» Chaque serf que l'abbé affranchissait devait deux sols six deniers (Sac XXV) ;

» En 1200, il y avait des forges près de Dady, qui produisaient à l'abbaye 25 sols par an (Sac II) ;

» En 1316, le vendredi d'après la fête de la Nativité de la Vierge, il y eut en Berry un grand tremblement de terre (Sac XI) ;

» Le folio 25 du cartulaire nous fait savoir qu'à Bourges la maison d'hospice des moines de Massay avait été acquise en 1221 de Pierre de Morlan et de Claramonde, sa femme ;

» Le folio 14 établit que le prieuré de Saint-Martin de Graçay, membre dépendant de l'abbaye, fut doté en 1239, par Henri Giroire, chevalier, de plusieurs setiers de blé ;

» Le folio 129, que Guillaume Potin abandonna, en 1261, à l'abbaye une dîme près de Vatan pour huit setiers froment ;

» Le folio 155, que Vital Furland et Jeanne, sa femme, fondèrent au XIII^e^ siècle un hôtel-dieu dans la ville ;

» Le folio 280, que Charles VI donna des lettres de sauvegarde à l'abbaye qu'il avait prise sous sa protection. »

Béchereau ajoute : « Suivant un titre original qui est dans les archives de l'abbaye de Massay, cette abbaye a été bâtie par Charlemagne et il est dit dans ce titre qu'ayant été détruite par certains peuples appelés...., elle fut rétablie par le comte Egon, duc d'Aquitaine. »

La chronique de Massay en attribue la fondation à ce comte, mais elle n'y fait entrer les moines qu'en 814 (DCCCXIV *adventus monachorum in Masciaco*) ; à cette époque, saint Benoist d'Aniane faisait les plus grands efforts pour réformer les couvents de la Gaule. Louis le Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, l'encourageait dans cette grande œuvre de tout son pouvoir ; il lui avait confié un grand nombre de monastères et lui avait donné, entre autres, ce qui restait du couvent de Massay ; les murs de l'abbaye furent relevés, quarante moines de l'ordre réformé y furent placés, un abbé fut mis à leur tête et le roi accorda des secours de toute espèce, des livres, des habits précieux.

Le gour de l'Yèvre.

C'était, d'ailleurs, un temps où à la foi la plus vive se mêlaient parfois d'étranges superstitions ; ainsi, de lugubres légendes se rattachaient à un passage dangereux de la rivière d'Yèvre, près des murailles de Vierzon. Il existait alors, à un endroit appelé le Champaignet, un gouffre énorme que les païens considéraient comme sacré et où, depuis l'établissement du christianisme, le diable s'était réfugié ; là, placé en embuscade, il attendait les passants et lorsqu'il parvenait à les saisir, il les précipitait, suffoqués et étourdis, dans un abîme sans fond. Pour éviter de semblables malheurs à l'avenir, saint Sulpice, qui avait été élu archevêque de Bourges en 625, vint en grande pompe sur les bords du gour, y puisa un peu d'eau qu'il mêla à l'huile sainte, donna sa bénédiction et passa ce mélange à l'un de ses disciples en lui ordonnant de s'écrier, à l'exemple du prophète Elisée : « Dieu l'a dit, j'ai rendu à ces eaux toute

» leur vertu et à partir d'aujourd'hui il n'y aura plus ni » morts ni stérilité. » A ces paroles le démon disparut subitement (1).

Mais alors la légende se transforma : A toutes les fêtes de la Vierge, les eaux bouillonnaient dans le gour ; du fonds même de la rivière on entendait le carillon harmonieux des cloches et l'on voyait les poissons former des croix en se jouant. Un habile nageur, Perlas, entraîné par la curiosité, plongea dans le gouffre : il vit alors au fond de l'eau une belle église pleine de grandes richesses et en rapporta une petite cloche et une statue de la Vierge qu'il déposa, dit-on, dans une chapelle construite près de l'église Notre-Dame (L.)

Sainte Perpétue.

Ce récit imagé du gour de l'Yèvre, qui nous transporte des horreurs de l'enfer aux joies du Paradis, n'est qu'une légende ; autrement sérieux est le culte de sainte Perpétue qui fut pendant de longs siècles en vénération toute particulière à Vierzon. Le nom de cette martyre figure dans les plus anciens diptyques de la catholicité et les prêtres qui montent à l'autel dans le monde entier le redisent, ainsi que celui de sainte Félicité, aux échos de tous les sanctuaires. (Voir ordinaire de la messe.)

C'est que Perpétue fut une des grandes martyres de la foi : noble patricienne, née à Carthage vers l'an 180 de notre ère, elle descendait d'une des plus illustres familles de la Rome antique et vivait dans un de ces milieux privilégiés où tout semble concourir au bonheur de l'existence ; mais ni la for-

(1) Gurges quidam erat in Virisionensium situs agello, aquarum mole copiosus, utpotè dœmonibus consecratus : et si aliquis causâ quâlibet ingrederetur eumdem, repentè funibus dæmonicis circumplexus amittebat crudeliter vitam. Sed Dei auxilium adfuit aliquandô adventu B. Sulpicii.. Ille.... chrisma cum oleo et aquâ commisceri modicâ jubet : et benedicens, discipulo tradidit, præcipiens ut ad instar Elisæi prophetæ diceret : Hæc dicit Dominus : Sanavi aquas has, et non erit in eis ultrà mors neque sterilitas. Quod cùm factum fuisset, subitò pessimus hostis ità fugatus est.... (Acta S. S. Ord. S. B. Sœc. II, p. 73.)

tune de son père, ni ses larmes, ni la crainte de la mort, ni la douleur de laisser orphelin l'enfant qu'elle allaitait, contrairement à l'usage adopté par les grandes dames romaines, ne purent la décider à sacrifier aux idoles. Son supplice eut lieu à Carthage, le 7 mars 203, avec celui de Félicité, esclave de la jeune patricienne, et de Satur, attaché lui aussi à sa maison, pense-t-on, comme précepteur.

Sur l'emplacement du modeste *cœmeterium* où leurs dépouilles furent déposées, s'éleva en leur honneur, vers 312, la grande basilique Major ; on croit que leurs restes furent transportés à Rome, au moment de l'invasion des Vandales, avec le corps de saint Optat ; la tradition a gardé le souvenir du dépôt de ces ossements sacrés dans la capitale de la chrétienté jusqu'au IXe siècle, époque à laquelle Raoul de Turenne, nous venons de le voir, les obtint du Souverain Pontife pour ses abbayes de Dèvre et de Beaulieu.

La vénération des Vierzonnais pour d'aussi précieuses reliques a toujours été telle, qu'en 1792, lorsqu'on voulut enlever, par ordre supérieur, la châsse de sainte Perpétue, la population entière se souleva et il fallut envoyer des troupes de Bourges pour se rendre maître de l'émeute qui prenait des proportions inquiétantes. Nous raconterons en détail, à la fin de notre XVIIIe siècle, toutes les péripéties de ce drame ; mais nous devions, en parlant de sainte Perpétue, signaler ici la résistance énergique faite par les habitants à l'enlèvement tant du buste en argent massif, offert par cotisation aux siècles précédents, que de la châsse précieuse due à l'initiative de l'abbé de Plas, ainsi que le prouve un acte passé devant Me Tribard, notaire à Vierzon, le 21 août 1666 et duquel nous extrayons ce passage :

« Louis de Plas, abbé de Vierzon, reconnaît avoir reçu
» des religieux de l'abbaye deux gros chandeliers à l'an-
» tique du poids de dix marcs et s'engage, en échange, à
» leur fournir deux autres chandeliers d'argent bien fabri-
» qués de même façon et grandeur qui sont les plus grands
» chandeliers existant dans le trésor de l'église parochiale
» de Notre-Dame de Vierzon et sur lesquels seront appo-

» sées les mêmes armes que celles gravées sur les deux
» chandeliers donnés par les religieux; et d'autant que ces
» derniers sont de pesanteur plus grande que ceux de la
» paroisse de Notre-Dame de deux marcs, les dits religieux
» ont consenti que les deux marcs d'argent en plus soient
» employés par le dit abbé à la fabrication de la châsse de
» sainte Perpétue qui a été entreprise par le dit abbé et
» autres personnes charitables de cette ville et circonvoi-
» sines, et ce, pour l'honneur qu'ils portent à la mémoire
» de sainte Perpétue et aux reliques qui reposent en leur
» église. »

Malgré l'émeute et les protestations des habitants, le buste et la châsse furent enlevés et certainement détruits.

Nous tenons de M. Armand Brunet, autrefois conseiller à la Cour de Bourges (1), que M^lle^ Gourdon, sa cousine, fit reconstituer en 1822, par un menuisier de Vierzon, nommé Larchevêque, le buste en bois de sainte Perpétue; ce buste, que l'église possède toujours, serait, d'après lui, la grossière reproduction du chef en argent massif artistement ciselé au XVII^e^ siècle et transformé en lingots par les révolutionnaires. M. Brunet se rappelait aussi que, dans son jeune âge, il avait passé une année entière à Vierzon pour le rétablissement de sa santé et que, durant cette période, il fut attaché à l'église comme enfant de chœur, servit la messe et porta avec d'autres enfants le buste de la sainte martyre

(1) Nous relevons, dans notre seconde partie de l'*Histoire de Vierzon*, à l'article « Hospitalières », le legs magnifique fait à l'hospice de cette ville, en 1844, par M. Claude-Réné Gourdon.

Son parent, M. Armand Brunet, mort en 1892, ne fut pas moins généreux : il laissa 300,000 francs au même établissement. Ses neveux et héritiers pouvaient cependant, d'après une des clauses de son testament, s'affranchir de ce legs considérable; mais ils étaient de trop noble race pour profiter en quoi que ce soit de la faculté qui leur était laissée. (C. L., 130-181.)

Rappelons ici que la ville reconnaissante a déjà perpétué la mémoire de l'un des bienfaiteurs de l'hospice; nous avons la rue Gourdon, espérons que nous posséderons bientôt la rue Brunet.

dans la cérémonie du sept mars, au cours de laquelle le clergé et les fidèles sortaient de l'église processionnellement pour faire le tour de l'Ilot, c'est-à-dire du pâté de maisons construit en face de Notre-Dame.

Cette cérémonie avait encore, il y a quelques années, conservé un cachet tout particulier, et nul à ce jour n'a perdu le souvenir des belles processions du sept mars pendant lesquelles la châsse de sainte Perpétue était présentée au peuple, portée sur les épaules des bedeaux qui parcouraient, avec leur précieux fardeau, toutes les allées de l'église (1) et pouvaient à peine avancer tant était grand le nombre des Vierzonnais qui tenaient à passer, pendant la marche même du cortège, sous les reliques vénérées.

Ce fut dans la crainte de quelque accident certainement à redouter que M. Bedu, curé actuel de la ville, supprima, en raison de l'affluence énorme de peuple, l'antique procession du sept mars et fit exposer purement et simplement dans la nef la châsse de sainte Perpétue, sous laquelle ses paroissiens, fidèles à la tradition, continuent à s'incliner pieusement chaque année.

Le *Monasticon gallicanum*, La Thaumassière, Béchereau, M. de Toulgoët, admettent, comme un fait incontestable, que les reliques de sainte Perpétue et de sainte Félicité ont toujours été, en partie du moins, le patrimoine de l'abbaye de Dèvre; l'abbé Poulbrière revendique pour Beaulieu, dans son histoire de ce monastère, le corps entier de sainte Féli-

(1) L'église Notre-Dame de Vierzon, avant le XVe siècle, se composait d'une seule nef flanquée à l'extérieur de contreforts rectangulaires et terminée par une abside en cul de four; un clocher-porche était bâti sur la façade occidentale; au XVe siècle, on ajouta les nefs et chapelles latérales, les murs furent découpés en tiers-point et les contreforts extérieurs devinrent des piles intérieures. Vers la même époque, l'abside fut démolie et l'on fit la travée qui précède l'abside actuelle, en conservant sans doute une partie des fondations, car la nef se rétrécit à ce point; puis, enfin, on construisit l'abside polygonale que nous voyons aujourd'hui; ces transformations furent faites successivement, ce qui explique le manque d'unité de cette réfection. (D'après M. Gauchery, architecte.) Voir détails complémentaires au folio 37, période gallo-romaine.

cité. Est-ce bien exact ? Nous ne le pensons pas, car jusqu'au siècle dernier, l'abbaye de Vierzon a toujours eu en sa possession des reliques de cette sainte.

La charte de Centulphe nous apprend qu'en 853 les corps de saint Optat, confesseur, et de sainte Félicité, martyre, reposaient dans l'abbaye de Dèvre.

En 1202, d'après la chronique de Vierzon, les reliques de sainte Félicité et de sainte Perpétue sont présentées au peuple.

En 1567, Nicolay dit que le monastère de Saint-Pierre est décoré des corps et reliques de saint Opte et des ossements de sainte Félicité et de sainte Perpétue, martyrs, transférés en la France du temps de la persécution de l'Afrique sous les Vandales.

En 1632, à l'occasion des grandes pestes, les châsses de ces saintes sont portées processionnellement dans les rues et, en reconnaissance des miracles opérés, le chef d'argent massif de sainte Perpétue est offert par cotisation des habitants (1).

(1) Au sujet du buste en argent massif de sainte Perpétue, voici ce que dit Béchereau : « La fête de sainte Perpétue, que Vierzon prend avec raison pour sa protectrice, s'y célèbre le sept mars ; l'on sort, ce jour-là, les reliques de cette sainte dont le chef, qui est d'argent, a été donné par la ville après les grandes pestes de 1632, en raison des miracles que Dieu opéra par l'intercession de cette sainte et de la Sainte-Vierge ; le tableau qui est dans l'église de la paroisse, à la chapelle de Saint-Joseph, autrefois Saint-Roch, en fait foi : sainte Perpétue y est représentée tenant entre ses mains la ville de Vierzon qu'elle offre à la Mère de Dieu et au nom de laquelle elle prie de la prendre sous sa protection, ainsi que le constatent deux vers latins écrits sur ce tableau :

Perpetuæ manibus sua fert ibi Virsio nota
Perpetuamque a te Virgo reposcit opem.

» La veille de cette fête et le jour même, ses reliques sont exposées devant le chœur de l'église ; il se fait ce jour-là une procession autour de la ville où l'on fait porter par huit hommes son chef et son corps, les religieux de l'abbaye, les officiers du bailliage, ceux de la ville ainsi qu'une grande affluence de peuple de la paroisse et circonvoisines y assistent. Dieu fait souvent des miracles par l'intercession de cette grande sainte. »

En 1666, l'abbé de Plas fait confectionner artistement une châsse pour renfermer les reliques de sainte Perpétue.

En 1739, la reine de France désirant posséder quelques ossements conservés à l'abbaye de Saint-Pierre, l'archevêque de Bourges se transporte à Vierzon et tire lui-même des châsses une partie des reliques de sainte Perpétue et de sainte Félicité, ce qui fut constaté par procès-verbal dressé en présence des religieux, du clergé, des officiers du bailliage et de ceux de la municipalité ; le révérend père Terrasse, alors prieur, les porta lui-même à Versailles. C'est Béchereau qui nous raconte ces faits intéressants dont il fut le témoin.

Au commencement de ce siècle, en plein mois de janvier, le jour de Saint-Vincent, au moment de la débâcle des glaces et à la suite d'un hiver rigoureux, des masses compactes de glaçons s'étaient accumulées en amont des ponts du Cher et menaçaient ou de les rompre ou de faire déborder la rivière sur la chaussée et de noyer les maisons ; cependant la châsse de sainte Perpétue ne pouvait être sortie qu'en vertu d'une autorisation de l'archevêque ; un exprès, envoyé en toute hâte à Bourges, rentre à Vierzon à huit heures du soir ; immédiatement, on présente les reliques en grande pompe et au moment où la procession débouche au puits Saint-Jean, on raconte que les arches se dégagèrent et que les glaçons coulèrent au fil de l'eau qui arrivait en flots bouillonnants.

Enfin, en 1856, pour conjurer les désastres que pouvait occasionner une crue énorme du Cher qui enleva toute la chaussée du pont suspendu de Quincy, on sortit la châsse suivie d'une partie de la population et, si l'on en croit la tradition, les eaux baissèrent aussitôt (1).

On célèbre toujours en grande pompe, le sept mars de chaque année, la fête de sainte Perpétue et de sainte Félicité ; or, s'il s'agissait de sainte Félicité, martyre romaine,

(1) Depuis 1856, on ne tenta plus, à l'approche d'un danger, de faire sortir les reliques de la martyre carthaginoise pour implorer sa protection.

l'anniversaire de cette fête serait pour cette sainte, non le sept mars mais le dix juillet.

En 1793, l'abbaye fut détruite, l'église de Saint-Pierre abattue, son trésor dévasté; on pouvait donc craindre qu'il ne restât rien de la grande martyre carthaginoise; mais l'église paroissiale avait eu la bonne fortune d'obtenir, au commencement du XVIII^e^ siècle, quelques parcelles de ses ossements. En 1705, une partie du crâne lui fut donnée par les Bénédictins de Saint-Laurent qui, eux-mêmes, l'avaient reçue de leurs frères de Vierzon, sous le pontificat de Mgr de La Rochefoucauld; l'écrit épiscopal qui atteste cette transmission est enfermé sous scellés dans le reliquaire où ces fragments reposent et pourra, dans les siècles futurs, servir de preuve aux faits que nous avançons (1).

Les habitants de Vierzon cherchèrent à sauver l'église de Saint-Pierre, dont la destruction avait été ordonnée par le représentant du peuple Laplanche; ils étaient même parvenus à faire suspendre la vente des matériaux à provenir de ce curieux monument du XII^e^ siècle, lorsque, sur une plainte du comité révolutionnaire de Vierzon, un ordre impératif vint renverser leurs espérances et l'on vit disparaître en quelques mois le plus bel ornement de la ville (22 frimaire II. — P. R. 27).

Les Normands.

Si la tempête de 1793 vint engloutir à jamais tant de souvenirs précieux des âges passés, une tempête plus violente

(1) Les plus anciens vers français composés en l'honneur de sainte Perpétue sont, selon toute probabilité, du XV^e^ siècle. (Bibl. de Bourges, A. M. S; cote ancienne, 15.) Le manuscrit qui les contient appartenait à la famille Prévost, alliée aux de la Roche-Esnard, dont nous parlons assez longuement dans notre XVI^e^ siècle; cette composition est assez médiocre et sans grande valeur, aussi n'en détacherons-nous que ces trois vers :

Sainte Perpette bénignement
Veuillez prendre courtoisement
Cette humble et petite oraison.

encore avait, au IXe siècle, exercé des ravages au moins aussi terribles : les invasions normandes firent table rase de tout ce qui existait alors ; deux grandes voies navigables, la Loire et le Cher, devaient fatalement amener ces hardis pirates sur le plateau central des Gaules ; là, séduits par les rivières poissonneuses, les forêts pleines de gibier, la solitude et l'immensité des horizons, ils tirèrent leurs barques sur les berges et les y attachèrent.

Ils venaient de transformer en solitudes ces vastes plaines couvertes jadis de *villæ* romaines : tout avait été pillé, rasé, dévoré par les flammes, car, au témoignage d'un contemporain, on n'aurait pu entendre même un chien aboyer dans le silence de ce désert ensanglanté ; « la riche capitale de l'Aquitaine avait été incendiée avec infinis monastères et châteaux, et cette ville, dont les bonnes mœurs florissaient encore, dit Jacques l'Ermite dans son langage imagé, devint la proie des peuples de l'Aquilon ».

Ce fut alors que ces bandes de pillards songèrent à profiter de leur conquête pour s'en faire une nouvelle patrie : le Berry, repeuplé par leurs hommes de guerre, devint normand, et nous trouvons leurs chefs établis en maîtres à Sancerre, Vierzon, La Chapelle, Les Aix, Graçay, Vatan, Saint-Aignan, Celles, Vèvre, etc... ; pour des faits aussi anciens, la certitude certainement n'est pas absolue, mais bien des présomptions militent en faveur de cette opinion.

La Haga, ou le Hag saxon, c'est-à-dire un terrain de faible étendue, cintré, couvert de broussailles, précédé d'un large fossé et fermé par une corde de terre, est de forme essentiellement scandinave ; or, nous trouvons autour de Vierzon une quantité considérable de ces enceintes, connues sous le nom de Mottes, et dont nous allons donner, autant que possible, la nomenclature :

A *Vierzon :* Les Normands paraissent avoir créé la Motte fortifiée ou château de Vierzon, et avoir poussé leurs avant-postes à Lury et Migny (K.).

A *Preuilly :* La Motte-des-Tureaux est considérée par M. de Kersers comme d'origine normande : c'est une enceinte fortifiée qui forme un quadrilatère irrégulier de

176 mètres de long sur 135 de large ; deux énormes buttes, de 60 mètres de diamètre, en occupent les angles nord et sud ; deux redoutes garnissent les angles est et ouest. M. de Kersers pense que les chefs qui s'établirent là prirent le nom du château : La Motte ; l'un porte le nom de Drogon, d'une origine absolument scandinave.

A *Lury :* Hugues de Lury accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre, comme étant probablement de race normande.

A *Saint-Georges-sur-la-Prée :* Le castrum de Dèvre serait, d'après M. de Kersers, une construction normande : ce camp, de forme trapéozidale, avait des fossés de 10 mètres de largeur ; l'agger intérieur a une hauteur de 3 mètres ; quant à l'angle nord-ouest, qui donne sur le coteau et sur les chemins arrivant de Vierzon et de Saint-Georges, et qui est le point technique d'attaque, il est fortifié par un énorme tertre circulaire, d'une trentaine de mètres de diamètre.

A *Vèvre :* Parmi les premiers seigneurs de cette terre, on trouve, au bas d'une charte : *Giraldus de Vavera cognomine Normanni ;* sur une autre, postérieure : *Giraldus de Vavera et Normanus filius ejus.*

Ces surnoms sont assez significatifs pour attester l'origine des seigneurs de Vèvre.

A côté de ces lieux, pour lesquels nous fournissons presque des preuves ; à côté de ces ouvrages considérables de défense et de refuge, nous pouvons citer une foule de petites Mottes réduites aux plus simples proportions et répondant plus encore, par leur forme et leur dimension, au Hag normand :

A *Barangeon :* la locature de la Motte ;
— la Motte-sur-Barangeon, relevant de Mehun ;
A *Brinay :* la Motte-de-Brinay (M. S. B., 91) ;
— la Motte-Chaumoux, relevant de Vierzon ;
A *Genouilly :* la Motte-de-Genouilly ;
A *Lury :* la Motte-d'Essy ou d'Aisy, relevant de Vierzon ;

A *Lury :* la Motte-de-Campelles, relevant de Vierzon ;

A *Massay :* la Motte-d'Hyors, peut-être la Motte-de-Massay, relevant de l'abbaye ;

A *Méreau :* la Motte-Moray, relevant de Vierzon ;

— les Mottes ou les Moutes, autre enceinte circulaire ;

— la Motte-d'Autry, relevant de Mehun ;

A *Méry :* la Motte-d'Aisy, relevant de Vierzon ;

— la Motte-de-Charnay, relevant de Vierzon ;

— les Motillons, bois s'étendant de Faye à l'hôtel Saint-Martin ;

A *Preuilly :* la Motte-de-Preuilly ;

A *Saint-Laurent :* la Motte-des-Vignaux-sur-Barangeon ;

A *Saint-Hilaire :* la Motte-Saint-Hilaire, non bâtie, relève de Saint-Georges, et domine l'Arnon au passage de la route ;

A *Vouzeron :* la Motte-Sathenat ;

— la Motte-Vouzeron ;

A *Vierzon :* la Motte-Sainte-Marie, près l'église (charte 1152 T. V. 485 — M. S. B.) ;

— la Motte-de-Sion, dominant la ville ;

— la Motte-du-Briou ;

— la Motte-de-Lunery ;

— la Motte-d'Héry ou d'Aisy, relève de Vierzon.

Si toutes ces petites Mottes ont l'origine que nous croyons devoir leur attribuer, il est impossible de se représenter les Normands campés sur tout le cours du Cher et de l'Arnon sans les voir, par la pensée, fixés solidement à Vierzon, dont l'importance, pour eux surtout, résulte de sa position au confluent de cinq rivières : le Cher, l'Yèvre, le Barangeon, la Théol et l'Arnon. Aucun poste ne pouvait être plus enviable, plus recherché par les chefs de ces écumeurs de fleuves ; d'ailleurs n'avaient-ils pas, à quelques lieues de là, fait le sac des riches abbayes de Massay, de Dèvre, de Celles, de Mennetou ?

Nous trouvons, dans le rapprochement de certaines chartes, une preuve indirecte de l'occupation de cette ville par les Normands : Ambran, nous l'avons vu, avait donné à l'abbaye de Dèvre un petit prieuré sur les bords de l'Yèvre, près de l'enceinte de Vierzon, et dédié à saint Pierre, plus l'église de Notre-Dame et la chapelle de Saint-Caprais ; or, en 903, après la destruction de l'abbaye de Dèvre, pillée par des hommes pervers, Raymond, abbé de ce monastère, et ses moines, errants et sans asile, furent enfin recueillis par les chanoines de Saint-Étienne, et établis par eux dans un petit monastère situé au pied du château de Vierzon. Comment les moines de Dèvre eurent-ils recours aux chanoines de Bourges-pour s'installer dans un lieu qui leur avait été donné par Ambran, et dont ils étaient propriétaires ?

Un calme relatif suit toujours les grandes perturbations humaines et atmosphériques : après la tempête, le beau temps ; ce calme avait sans doute permis aux chanoines de Saint-Étienne d'obtenir des vainqueurs d'abord un *modus vivendi*, puis de nouer quelques relations avec leur chef suprême, et ces relations, sans doute, avaient fini par revêtir un tel caractère d'apaisement, que le chapitre de Saint-Étienne osa prendre sur lui d'installer, sans autorisation préalable, leurs protégés dans le prieuré de Vierzon, situé en un lieu plus sûr que Dèvre, tant ce chapitre avait confiance dans les bonnes dispositions du comte Thibauld. Après donc les avoir aidés généreusement dans leur installation, Girbert, doyen de l'église de Saint-Étienne, Geoffroy, chantre, et Jean, prévôt, allèrent trouver à Chartres le chef normand, lui offrirent un présent considérable et sollicitèrent de sa bienveillance la confirmation de l'état de choses dû à leur initiative ; Thibauld accueillit favorablement leur requête, les félicita de leur charité, et afin que la concession qu'on sollicitait de lui devînt définitive, il voulut que ses intentions fussent rédigées sur un parchemin qu'il signa de sa main *(Tedbaldi comitis signum)*, en présence et avec l'approbation de Géronce, archevêque de Bourges, qui, à sa mort, arrivée en 948, fut probablement, d'après Catherinot, inhumé à Vierzon, preuve certaine de l'intérêt que ce prince

de l'Église portait au nouveau monastère, qui, d'après l'expression imagée de la *Gallia Christiana*, devint la mère de Dèvre après en avoir été la fille (1).

De l'exposé des faits relevés dans cette charte, datée de la quatrième année du règne de Raoul, il résulte que Thibauld vivait en très bons termes avec les chanoines de Saint-Etienne, dont l'influence pouvait servir à consolider sa conquête, mais qu'il devait voir d'un œil beaucoup moins complaisant les moines de Dèvre en faveur desquels il fallut intervenir près de lui, non-seulement par de pressantes démarches, mais à l'aide de cadeaux onéreux; il faut donc croire que ces moines avaient contribué de toute leur influence et peut-être de leur personne à arrêter l'invasion normande et qu'ils avaient sans doute aidé puissamment à la défense de Vierzon, puis à celle de Dèvre. M. de Toulgoët (32) n'écarte pas, loin de là, l'idée d'une lutte désespérée : « Dèvre, dit-il, était le seul lieu fortifié dans un vaste » rayon, il *est donc probable qu'autour des habitants du Bur-* » *gum* (2) *tous les colons des alentours s'étaient réfugiés dans* » *son enceinte*; maintenant, y eut-il résistance ou bien les » moines épouvantés se sont-ils enfuis avant toute attaque, » emportant leurs corps saints, leurs reliques et ce qu'ils » avaient de plus précieux ?..... »

Sur ces faits, que nulle charte ne relate, on ne peut faire que des suppositions.

(1) Géronce était l'oncle d'Ebbes, seigneur de Déols, qui succomba à Orléans, en 935, en défendant l'Aquitaine contre les Normands.

(2) Le monastère de Dèvre se trouvait construit dans l'intérieur du Burgum. Ce Burgum existait-il au moment des invasions normandes et devint-il un lieu de refuge important ou bien fut-il construit après le sac de l'abbaye par les vainqueurs ? c'est ce qu'on ignore. On découvrit à Dèvre, il y a quelques années, les fondations d'une église considérable. M. Gauchery, dans un mémoire très complet, en fit une savante étude (A. C., XV); la date de la construction de cet édifice peut être fixée au x^e^ siècle. (K. Graçay.)

Thibauld le Tricheur.

Thibauld le Tricheur était devenu maître de Vierzon par droit de conquête; nous tenons donc à donner ici ce que l'on sait sur la filiation tant soit peu problématique de ce personnage considérable, afin de faire entrevoir à quel degré de grandeur et de puissance étaient arrivés ces hommes du Nord amenés dans la Gaule par les invasions normandes.

Selon La Thaumassière, Robert, prince du sang royal, seigneur de Sancerre, aurait épousé Agane, nièce de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, et fille de Wifred, comte de Bourges; Wifred descendait d'un de ces Francs énergiques que le premier roi carlovingien avait placés à Bourges pour défendre cette ville contre le duc Waifer; de cette union serait né Robert II, surnommé le Fort (1), duc de France, comte d'Anjou, d'Orléans, de Blois, d'Auxerre, de Nevers, et qui de Adelais, sa femme, fille de l'empereur Louis le Débonnaire, eut :

Eudes, comte de Paris;
Robert III, comte de Paris;
Richilde, femme de Richard, fils de Robert, comte de Troyes.

Richard, fils de Robert, comte de Troyes, et Richilde, sa femme, eurent pour enfants :

Richard, archevêque de Bourges, 955-969;
Thibauld le Tricheur.

D'après l'opinion généralement admise (R. B. I, 344-413), Robert, comte de Troyes, était proche parent de Rollon, premier duc de Normandie, et figurait au nombre de ces puissants chefs normands qui venaient de se tailler, à la pointe de leurs épées, de grands établissements en France.

La Thaumassière dit qu'il est incertain à quel titre Thibauld le Tricheur posséda le comté de Blois, si ce fut à titre héréditaire, par donation du roi Charles-le-Simple, ou par

(1) Robert le Fort, aïeul de Hugues Capet et tige des rois de la troisième race.

acquisition de Hasting ; il ne sait également si Chartres fut acquis par lui du même Hasting ou bien usurpé sur l'évêque Gauzelin ; mais il considère comme certain qu'il reçut à titre de donation, de Hugues le Grand, la seigneurie de Montagu et qu'il trouva dans la succession de sa mère Richilde la terre de Sancerre (VI, 233).

Sancerre devint ainsi le fief dominant de tous les territoires du Berry que Thibauld devait considérer comme normands, par suite de leur occupation plus ou moins longue par les bandes danoises et qu'il inféoda ensuite à des hommes sûrs et dévoués ; cependant, il dut garder fort longtemps, sous sa domination directe, une partie des biens réunis ainsi à son comté de Blois, car Vierzon ne paraît avoir été inféodé qu'en 991, et cependant il est indiscutable que déjà, en 926, Thibauld le Tricheur avait mis la main sur cette ville, ainsi qu'en fait foi la charte précitée, datée de cette année 926. M. de Toulgoët le fait seigneur de Vierzon dès 903 (35), cependant, je ne vois pas bien sur quoi il s'appuie, et si l'on considère que le décès du Tricheur n'eut lieu qu'en 978, c'est-à-dire soixante-quinze ans après, il faudrait, pour justifier cette date de 903, admettre que ce prince soit mort à un âge exceptionnellement avancé.

Il avait épousé Ledegarde de Vermandois, sa cousine germaine, veuve de Guillaume, duc de Normandie, et fille de Herbert II, comte de Vermandois et de Troyes, et laissa pour héritiers :

THIBAULD, comte de Sancerre, tué en 962 ;
EUDES, qui suit ;
HUGUES, archevêque de Bourges, 969-985 ;
EMME, mariée à Guillaume II, duc de Guyenne.

Eudes Ier, comte de Blois, de Chartres et de Sancerre.

Eudes Ier succéda à son père comme comte de Blois, de Chartres et de Sancerre ; ce fut lui qui, probablement, inféoda Vierzon à un de ses lieutenants, Humbaud le Tortu, venu du pays chartrin et dont nous allons nous occuper.

Humbaud le Tortu.

Le cartulaire des fiefs de Champagne mentionne que le seigneur de Vierzon tenait cette châtellenie et celle de Mennetou-sur-Cher en fief du comte de Blois qui les relevait, avec son comté, du comte de Champagne.

Or, une charte d'André, abbé du monastère de Saint-Pierre de Vierzon, datée du règne de Hugues Capet et du pontificat de Dagbert, archevêque de Bourges, au mois d'août, indiction IV, date qui correspond, suivant la *Gallia christiana*, à l'année 991, nous apprend qu'un chevalier nommé Humbaud, venu depuis peu du château de Belesme (en Perche), vers les religieux du monastère de Vierzon s'était, dans leur intérêt, exposé aux plus grands périls en combattant leurs ennemis qu'il avait soumis et fait rentrer dans le devoir.

Ce chevalier, toujours d'après la même charte, exerçait alors l'autorité dans Vierzon *qui dominatum exercere videbatur in castro Virsionensi*, c'est-à-dire commandait la place; mais l'abbé n'en était pas seigneur, car il n'eût pas omis de prendre cette qualité dans un acte aussi important afin de ne laisser prise à aucune objection ultérieure.

Le sentiment de M. le comte de Maussabré est que la nomination d'Humbaud, surnommé le Tortu (*cognomine Tortu*) sans doute en raison de son habileté en affaires et des chemins de traverse qu'il savait prendre pour arriver à son but, eut un fondement moins contestable que celui dont les religieux, tout à la fois ses protégés et ses bienfaiteurs, font mention dans leur charte et que cette seigneurie lui fut concédée à foi et hommage par Eudes I^er^, comte de Blois et de Chartres, fils du Tricheur. L'opinion de M. de Maussabré nous semble d'autant plus admissible que, dans la plupart des chartes du cartulaire de Vierzon, rédigées généralement d'après la même formule, les religieux se donnent toujours le beau rôle; ainsi, s'agit-il d'une vente faite à l'abbaye, le rédacteur de l'acte commence par énumérer les pieux motifs qui ont porté le contractant à abandonner son bien, puis il ajoute : *et il a reçu tant de sols d'or* ; dans la forme, c'est une

donation faite au monastère pour l'amour de Dieu; mais le fonds de l'affaire, ce sont les sols d'or versés et encaissés.

Aussi, au cas particulier, rien ne prouve que l'abbé, en échange des services importants qu'il attendait du Tortu, ne lui eût promis d'avance, en cas de réussite, certaines parties des dépendances de l'abbaye, car le comte de Blois n'avait pu transmettre à son vassal que les droits dont il était lui-même en possession et ces droits pouvaient être purement féodaux et nullement terriens; cependant, il fallait au nouveau seigneur une demeure, un château fort, de vastes dépendances, et ses récentes victoires, les services considérables rendus à l'abbaye lui permettaient, il nous semble, de parler en maître; aussi, écoutons le rédacteur de l'acte :

« C'est pourquoi, à la demande d'Humbaud, du consen-
» tement de nos moines et en reconnaissance des services
» qu'il nous a rendus, nous lui avons concédé quelques
» biens de notre église, savoir le terrain contigu à l'église
» de Sainte-Marie pour qu'il y construisît une habitation
» fortifiée naturellement par le vallon (1); une terre située
» près de là pour y planter des vignes (le clos le Roi) et à
» la condition que lui et ses successeurs en paieront la
» dîme à perpétuité pour chanter des messes; le cours
» d'eau nommé le Gour, sous nos propres vignes, avec la
» forêt y attenant (le Bois-d'Yèvre), l'église et la paroisse
» de Neuvy, enfin l'église de Saint-Georges-sur-Moulon.
» En raison de ces concessions, il leur rendit foi et hom-
» mage et leur prêta serment de fidélité afin que sa con-
» duite fût imitée par ses successeurs à l'égard des futurs
» abbés de l'église de Vierzon. »

Ainsi, l'abbé reconnaît bien les services rendus, mais il semble ne faire la concession que par bienveillance.

D'après Béchereau (M. S.), Humbaud le Tortu aurait eu pour prédécesseurs Humbaud Ier et Humbaud II :

(1) Ce terrain, fortifié naturellement, comprend tout l'emplacement de l'ancien château.

HUMBAUD Ier, seigneur de Vierzon en 970, par cession de Thibaud le Tricheur, datée de la dite année 970;

HUMBAUD II, seigneur de Vierzon en 985, cartulaire des Pères Feuillants;

HUMBAUD III, dit le TORTU, seigneur de Vierzon et de Celles, par vente que Thibaud second, seigneur de Blois, lui fit en 991.

M. de Toulgoët, à la page 432 de son *Histoire de Vierzon*, en citant ce texte de Béchereau, dit « qu'il n'aurait pas attaché une grande importance à ces assertions historiques qu'à l'heure actuelle il est impossible de contrôler, si l'auteur n'indiquait les sources où il a puisé avec une précision qui en impose »; cependant, à son avis, les Pères Feuillants perdent beaucoup d'autorité en raison de leur installation relativement récente à Selles (1612) et il estime que, s'il n'est pas impossible qu'Humbaud le Tortu soit arrivé à Vierzon en 970, il ne faut voir néanmoins dans les trois Humbaud des Pères Feuillants qu'un seul et même personnage.

Nous avons pu remonter à la source; le cartulaire des Pères Feuillants ou plutôt l'histoire de Selles est conservé aux archives de Blois (1): c'est un manuscrit divisé en cinq parties et contenant ce qui s'est passé de plus remarquable à l'abbaye royale de Selles en Berry depuis sa fondation, en 531, jusqu'à l'an 1662.

Béchereau n'a pas copié fidèlement; le texte original ne porte que cette mention :

970 HUMBAUD, Ier du nom, seigneur de Vierzon, par vente ou donation de Thibaut le Tricheur, comte de Tours, de Chartres et de Blois;

985 HUMBAUD, IIe du nom, seigneur de Vierzon;

1000 HUMBAUD III, dit le Tortu, seigneur de Vierzon et de Celles, par vente ou donation de Thibaut II, comte de Blois.

(1) *Histoire de l'origine, progrès, décadence et rétablissement de l'abbaye royale de Celles en Berry*, par le R. P. D. Pierre de SAINTE-CATHERINE, ancien abbé de la susdite abbaye de Celles.

C'est d'autant moins affirmatif que l'auteur du manuscrit s'empresse d'ajouter :

« Ce fut une perte très grande pour l'abbaye de Saint-
» Eucise, lorsque ses titres furent brûlés ou dissipés par
» les incursions des Normands, si bien qu'il n'en est pas
» resté un seul depuis le temps de sa fondation jusqu'à
» cette ruine, de sorte que ce n'est pas sans une certaine
» surprise que j'ai trouvé dans nos archives le titre sui-
» vant, qui est le premier et le plus ancien qui se soit con-
» servé contre l'injure des temps ; je le rapporte tout
» entier. »

La copie de cette charte a été donnée par M. de Toulgoët, elle est relative au don fait par l'un des fils du Tortu, Geoffroy, seigneur de Mennetou et de Selles vers 1030, en faveur des chanoines de Saint-Eucise. (T. V. 44-471.)

Il est donc bien certain que l'auteur de l'histoire de Selles n'a étayé et n'a pu étayer d'aucune preuve, d'aucun titre, ses Humbaud, de 970 et de 985, qui nous paraissent de pure fantaisie.

Reste donc le Tortu qui, lui, est bien de chair et d'os ; mais en admettant que les libéralités de l'abbaye à son profit aient été entièrement gratuites, elles ne pouvaient présenter qu'une bien maigre valeur, auprès des dons magnifiques dont l'avaient comblé les comtes de Blois ; car, indépendamment de l'inféodation généralement admise de notre seigneurie faite en sa faveur par Eudes I^er^, fils du Tricheur, il aurait reçu de Thibauld II, petit-fils du même comte, les seigneuries de Selles et de Mennetou, à charge de les tenir en foi et hommage de lui et de ses successeurs, comtes de Blois. (La Thau., IX, XI., T. V. 252.)

Ainsi, cet aventurier normand dont les ancêtres naguère chantaient, aux moines épouvantés, la messe des épées et qui s'était engagé à devenir l'homme de l'abbé, à s'incliner devant l'Eglise, voit bientôt de nombreux feudataires venir tête nue et sans éperons déposer, aux pieds de la grosse

tour qu'il a construite, l'hommage de leurs fiefs; quant à ses devoirs de vassal, on n'en entendit plus jamais parler.

N'est-ce pas de cette époque que date l'annexion de Lury à la châtellenie de Vierzon? Le seigneur de cette terre ne fut-il pas l'un des redoutables adversaires de l'abbaye terrassés par Humbaud, et une partie de ses possessions ne servirent-elles pas de rançon au vaincu? C'est possible, car nous allons voir entre les mains des successeurs d'Humbaud d'immenses domaines au midi de Vierzon, et l'un des fils même de l'heureux aventurier, en comblant l'abbaye de ses bienfaits, lui abandonna des immeubles importants aux portes de Lury.

Il résulterait du cartulaire de Marmoutier, cité dans une histoire de la Ferté-Bernard (M. de Maussabré), qu'Humbaud avait à cette époque trois fils :

1. Humbaud, qui suit ;
2. Ansfred ;
3. Robert ;
4. Geoffroy, autre fils du Tortu, mentionné ci-dessus et alors décédé.

Humbaud le Riche.

Humbaud le Riche, l'un des fils du Tortu, signe en 1012 la charte de restauration de l'abbaye de Saint-Ambroix avec de nombreux seigneurs du Berry (La Thau., V, lix, T. V., 48) en promettant d'en être le gardien et le défenseur ; il assiste ensuite comme témoin, en 1014, à la donation faite par Geoffroy, son frère, à l'abbaye de Vierzon, de son alleu de Lenay, en présence de Robert aussi son frère (I-104); en 1017, aux restitutions importantes faites par Evrard de Vatan à l'abbaye de Saint-Pierre; en 1018, à la donation par laquelle Mainerius et sa femme Gerberge cèdent au même monastère leur alleu de Moncel dans la viguerie de Vatan (2-35) ; en 1019, à la donation faite au même monastère par Humbaud de tout son alleu de Lignerolles, avec les serfs, les bois, les vignes, les prés, les terres labourables et non labourables, moyennant 110 sols (2-32).

Enfin, quelques années après, en 1025, frappé de la fragilité de la vie et de ses fallacieuses caresses, il convoque ses barons : Francon, Garnier de Salengor, Raimbaud Potin, Bernardin, Rainald Sénéchal (1) et leur fait part de son intention de se consacrer à Dieu le reste de son existence ; puis, en leur présence, il dicte ses dernières volontés au clerc Etienne ; tout en donnant de grands biens à l'abbaye de Saint-Pierre où il va se constituer moine sous l'abbé Martin, c'est le fils de son frère de Mehun qu'il institue son légataire universel, qu'il choisit pour son successeur : « Je te » donne mon héritage à toi, mon très cher Arnoul, et à tes » héritiers, pour en jouir à perpétuité et je te prie et te » conjure, par le Seigneur et par le serment que tu m'as fait, » à moi, ton oncle, pour toi et tes héritiers, de garantir ces » biens (les biens donnés aux moines) et de les défendre » contre tous. Cela fait et confirmé de ton consentement et » de ta volonté, Arnoul, mon très cher neveu, de l'avis et » en présence de mes barons (2). »

(1) On trouve, en 1217, un Renaud Sénéchal, chevalier, possessionné à Cerbois (*Ragnelus Senescally*). (C. L. 182.)

(2) Humbaud le Riche attribue au monastère de Vierzon ses lieux de Thury et de Beury (*Thuriaco et Buriaco*), ses colons, ses colliberts, ses serfs et serves ; les commandes qu'il a sur eux, leurs biens, leurs possessions et aussi toutes les terres qui dépendent de ces domaines, ses prés, son moulin, l'emplacement d'un autre moulin, les eaux supérieures qui s'échappent de la première écluse jusqu'au moulin et l'eau de la dite écluse, plus les eaux qui partent du moulin inférieur jusqu'à l'extrémité du barrage, à la condition expresse qu'à partir des moulins de Charasse jusqu'à son moulin, il n'en soit construit aucun autre ni écluse quelconque et qu'à partir du moulin inférieur on ne fasse aucun autre moulin ni écluse dans toute la partie de l'eau qui dépend de lui ; il donne, en outre, dans les îles qui sont près du moulin, le droit de prendre tous les bois et matériaux nécessaires pour la construction de l'écluse qui pourrait devenir nécessaire, plus le port de Charasse jusqu'à l'endroit où l'eau de la *Joie* (en français) tombe dans ces mêmes eaux et les îles qui sont les plus proches des prés, y compris l'écluse qui s'y trouve.

Cette nomenclature de biens, sur laquelle nous avons cru devoir nous étendre, fait connaître que tout le pays de Lury était alors aux mains des seigneurs de Vierzon (Lenay, Linerolles, Beury, Charasse) ; de plus, le *port* de Charasse indique que les anciennes chaussées servaient encore

Ses barons ! quelle distance parcourue depuis l'arrivée de son père venu du Perche en simple chevalier de fortune pour défendre l'abbé de Vierzon ! A n'en juger que par les libéralités faites au monastère, quels vastes domaines acquis en quelques années ! Je devrais dire conquis, car il ne semble pas douteux que les ennemis du monastère firent, en grande partie, après leur défaite, les frais de la brillante fortune laissée par le Tortu à ses enfants.

Humbaud, malgré l'opinion de La Thaumassière, dut, par humilité sans donte, rester dans les rangs obscurs de la congrégation ; car il pouvait évidemment, s'il l'eût voulu, succéder à l'abbé Martin ; or, entre ce dernier et l'abbé Humbaud qu'on a pris à tort, croyons-nous, pour le riche seigneur dont la profession se produisit en 1025, il faut placer Constabulus 1040, Béranger 1054 ; on ne voit apparaître un autre abbé Humbaud qu'en 1082 et on le retrouve en 1095, c'est-à-dire 83 ans après la première charte signée par notre seigneur ; ce rapprochement de date suffit seul pour prouver que La Thaumassière, trompé par une similitude de noms, avança un fait dont il était loin d'être certain.

Après son entrée au monastère, Humbaud ne laisse trace de lui que deux fois :

En 1031 (car. 70), il intervient avec son frère Geoffroy dans l'accord par lequel Aganus cède à l'abbaye une manse appelée Moussicas et reçoit le bénéfice de l'église de Sainte-Marie qui dépend du presbytère.

En 1040 et non en 1090, comme le dit M. de Toulgoët (pag.64), à sa prière, une transaction est signée entre l'abbé Constabulus et un certain Giraud au sujet d'un alleu nommé Alnay ; cette charte est souscrite tant par lui que par son frère Geoffroy et ce, sous la désignation de : *Humbaldi jam facti monachi.*

Ce Geoffroy, père d'Arnoul légataire universel de Humbaud déjà moine, était seigneur de Selles et de Mennetou-sur-Cher ; nous venons de lui voir donner, en 1014, son alleu de Lenay (paroisse de Méreau) ; longtemps après, en 1030, atteint d'une grave maladie dans son château de Mennetou-sur-Cher et sentant l'inutilité des remèdes humains, il veut

à tout prix arriver au soulagement de son âme, car les remords l'accablent et il implore dévotement le secours du souverain juge ; alors, d'après les conseils de sa femme Béatrice et du prieur de Saint-Martin-des-Champs, il fait venir près de lui les chanoines de Saint-Eucise, leur demande instamment pardon de tous les torts qu'il a pu avoir envers eux, reconnaît qu'il n'a aucun droit sur l'église de Saint-Eucise-de-Selles et jure de ne plus attenter à leurs libertés ; de nombreux témoins assistaient à cet engagement conservé par écrit en présence de sa femme, fille unique d'Etienne, seigneur de Mehun, et de ses quatre enfants (1).

Arnoul Ier.

Arnoul Ier, fils de Geoffroy de Vierzon et de Béatrix, dame de Mehun, avait à peine pris possession de sa belle seigneurie qu'une lutte acharnée éclata pour ainsi dire à sa porte, sans qu'il nous soit possible de savoir quelle part il y prit.

Massay, situé dans le pays aquitain, formait l'un des postes avancés d'Eudes de Déols sur le Haut-Berry ; le château de cette petite ville avait été détruit en 999 (2) ; Eudes se mit à le reconstruire en 1026 (3) malgré l'opposition du roi Robert. Ce prince avait compris sans doute qu'une place fortifiée sur les limites extrêmes de ses frontières pouvait présenter de sérieux dangers tant pour ses vassaux que pour les moines de l'abbaye royale de Massay placés tout naturellement sous sa protection ; il vint en personne assiéger le seigneur de Déols dans sa nouvelle forteresse ; mais

(1) D'après l'auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Celles*, les armoiries de Geoffroy consisteraient purement et simplement en un écu chargé d'une bande ; il se peut que le père de Sainte-Catherine n'ait pas remarqué l'écartelé de Vierzon.

(2) *Chronique de Massay* : DCCCCXCIX. Castrum Masciacense hoc anno destruitur.

(3) *Chronique de Vierzon* : anno MXXVI Castrum Masciacum ædificatum.

il fut obligé de s'éloigner sans avoir pu la prendre (1). Il est probable qu'Arnoul, menacé plus que tout autre par un voisinage aussi redoutable, avait pris une part active à la campagne entreprise par le roi Robert et fut l'une des premières victimes de l'échec infligé à son suzerain.

Il n'eut pas plus de succès dans la guerre qu'il entreprit contre un autre de ses voisins, Renaud II, seigneur de Graçay, renommé par son insigne piété et déjà d'un âge très avancé au moment où éclatèrent les hostilités (2). La paix fut enfin conclue, mais à des conditions si onéreuses pour Vierzon qu'Arnoul, à bout de ressources, ne put payer la solde des gens de guerre qui l'avaient servi ; il courut alors au monastère de Vierzon et supplia l'abbé Béranger de lui donner quelque argent afin qu'il pût contenter ses troupes, mais l'abbé, mal disposé pour lui sans doute, s'y refusa tout d'abord d'une manière absolue. Arnoul dut alors faire les promesses les plus séduisantes pour obtenir ce qu'il désirait, car une entente eut lieu en 1056 ; l'abbé compta 500 sols ; mais il se les fit payer cher : le malheureux seigneur, comme compensation, dut permettre à tous ceux qui dépendaient de lui, hommes d'armes, bourgeois, manants, colliberts et serfs de donner à l'avenir, sans opposition de sa part et de celle de sa femme Bertalde, de ses héritiers ou des siens, tout ce qu'ils voudraient au monastère de Vierzon, soit fiefs dépendant de sa grosse tour, soit tous autres biens, de manière à ce que les moines puissent en jouir à perpétuité sans conteste de qui que ce fût.

C'était dur et encore fallut-il déposer la transaction sur l'autel de Saint-Pierre et jurer solennellement de la res-

(1) Le chroniqueur Ademarus, M. S. Eparchi, raconte que vers 1020 à 1030 Odo éleva le camp de Massay, que le roi Robert vint assiéger ce camp et qu'il fut obligé de s'éloigner sans l'avoir pris. Azenaire, plus tard moine et abbé de Massay, nous apprend lui-même qu'avant 1031 il était allé à Jérusalem et avait assisté aux offices divins dans la grande basilique de Sainte-Sophie. (R. B. I, 376.)

(2) En 1002, Renaud II, prince de Graçay, fonde l'église Notre-Dame de Graçay et en 1007 signe une charte où comparaît son fils, déjà majeur, et ses trois filles. (La Thau.)

pecter ! Une partie de ses chevaliers assistait à ce désastreux engagement : Raimbaud Potin, Franchon, Humbaud Guncelin, Garnier de Salengor, Godefroy Néron.

En 1054, quand la guerre éclata entre le roi Henri Ier et Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, tous les hommes des deux côtés de la Seine, obligés envers la couronne au service féodal, furent convoqués ; le roi se mit à la tête des vassaux de la rive gauche parmi lesquels figuraient les hommes du Berry ; Mantes fut assigné comme point de concentration, mais l'armée royale dut se replier précipitamment lorsqu'on connut le sort des troupes de la rive droite de la Seine qui avaient été écrasées ; parmi les combattants on remarquait Simon de Beaugency, Arnoul de Vierzon (*Arnulfus de Virzone*) etc., et avec eux presque toute la milice des Bituriges, de l'Orléannais et du pays Chartrain et aussi les hommes du Blaisois et de *silvæ longæ* (1).

Guillaume le Bâtard venait de montrer dans cette lutte les brillantes qualités militaires qui bientôt allaient lui donner un royaume ; en 1067, il planta son drapeau sur les murs de Londres ; mais, pour mener à bonne fin une entreprise aussi gigantesque, il est probable qu'il avait cherché à s'entourer de tous les hommes d'aventure dans les veines desquels coulait encore le sang scandinave ; son appel fut comme une étincelle qui, partie de la Normandie, courut comme l'électricité dans toutes les provinces de la France.

Il est impossible de reconstituer les noms de tous les obscurs aventuriers normands qui, en Berry, répondirent à sa voix ; cependant le *Doomsday book*, ou livre terrier des fiefs attribués par le conquérant aux principaux guerriers français

(1) Tome XII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 512. D..... quippe Sulpitio vicini proceres aderant auxilio quorum hæc sunt nomina Simon de Baugenciaco, Arnulfus de Virzone, Urso de Frætavalle, Sanctus de Feetheia et Goffridus Burellus ; cum his Biturigum, Aurelianensium, Carnotensiumque omnis ferè expedita militia, Blesensium et Silvæ longæ clientia.

Silvæ longæ, peut-être la Sologne ? Ce pays s'appelle habituellement Sigalonencis pagus.

(*Francigeni*) qui l'avaient suivi en Angleterre, conserve le nom de deux chevaliers sous-tenants d'Aiulf le Chambellan : Hugues de Lury et Hervé de Bourges qui reçurent d'immenses domaines dans le pays conquis. Or, à quel titre ces deux seigneurs, dont l'un nous appartient, chevauchaient-ils à travers les fiefs du roi pour aller associer leur bannière à celle des Normands, si ce n'est à titre de Normands et de vassaux du duc de Chartres ?

La chronique de Vierzon nous apprend que la ville fut incendiée en 1067 ; ce désastre éclatant précisément pendant l'année où la portion la plus vigoureuse, la plus entreprenante de la chevalerie vierzonnaise devait être en Angleterre, laisse supposer que des ennemis du voisinage, enhardis par l'éloignement des meilleurs défenseurs de notre petite place forte, l'auraient attaquée, prise et réduite en cendres.

Si des faits généraux nous passons aux faits particuliers, aux détails, nous voyons Arnoul intervenir, surtout comme seigneur féodal, dans de nombreux actes pour lesquels on réclame son concours afin de leur donner plus d'authenticité et aussi plus de régularité.

Ainsi, en 1040, il restitue avec Humbaud, seigneur de Mehun, son frère, le village de Neuvy à Hébert, abbé de Déols (La Thau., V, II, 174) et, par charte non datée, il donne son consentement à la restitution que fait le même Humbaud à l'église Notre-Dame de Mehun de toutes les coutumes et droits qu'il exigeait injustement sur les hommes et terres en dépendant (*Ibid.*)

Il comparaît avec sa femme Berthalde dans trois chartes :

Dans l'une (1071-1092), Ausgarde, du consentement de Laurent du Château, son mari (1), fait donation à l'abbaye de la villa Salengor (2-23).

Dans la seconde (1082-1095), Arnoul Aguenus donne à Saint-Pierre de Vierzon un droit de servage de deux deniers

(1) Il s'agit probablement du château Herpin ; les seigneurs de cette terre n'étaient désignés, dans presque tous les actes les concernant, que sous le nom de seigneurs du Château.

sur André de Dèvre, Etienne du Moulin et leurs enfants (2-50).

Dans la dernière (1025-1095), il affranchit une serve nommée Ildéarde, mariée à Fameric, de manière à ce que ni lui, ni son fils, ni sa fille n'osent réclamer ce servage, et il fait approuver cette convention, qui d'ailleurs n'est pas gratuite, par son fils Geoffroy et sa femme Berthalde (2-54).

Enfin, il comparaît seul dans les nombreuses chartes suivantes qui toutes ont rapport à des donations et restitutions faites à l'abbaye Saint-Pierre ; ces chartes seront analysées dans le livre consacré aux ordres religieux ; cependant nous croyons utile de les résumer ici en quelques lignes pour suivre Arnoul pour ainsi dire pas à pas pendant le cours de sa longue carrière.

T. V. 69 1040-1054. Charte 45 du cartulaire, passée en sa présence et en celle de Humbaud et Robert, ses frères, relative à la donation de Etienne de Mehun,

69 1054-1060. Charte 47, passée en sa présence et en celle de Humbaud et Robert, ses frères, et de Geoffroy, son fils, relative au don de Robert, frère de Bernard ;

70 1075. Charte 52, passée de son consentement et de celui de Geoffroy, son fils, relative au don de Mainerius-Maxillus ;

68 1054-1082. Charte 49, dans laquelle, comme seigneur suzerain, il autorise la donation d'Aganus;

70 1054-1082. Charte 50, passée en sa présence et en celle de Geoffroy, son fils, relative au don de Garnier de Salengor ;

69 1054-1082. Charte 46, dans laquelle il intervient comme conseil dans l'accord de Giron de Mascay;

70 1054-1082. Charte 48, passée en sa présence et relative au don de Geoffroy Néron et de ses fils Geoffroy et Gimon ;

70 1075-1082. Charte 54, passée en sa présence, relative aux corroyeurs de Vierzon ;

68 1082. Charte 59, passée en sa présence, relative à la donation de Saint-Gondon ;

76 1082-1095. Charte 81, passée en sa présence et celle de son fils, relative à la donation de Eudes des Champs ;
1082-1095. Charte 83, passée en sa présence.

Le 8 mai 1095, l'abbaye de Saint-Pierre et celle de Saint-Florent de Saumur transigèrent sur le différend qui existait entre elles au sujet de leurs droits respectifs sur l'abbaye de Saint-Gondon ; la charte que l'on suppose datée de Vierzon par suite de la présence de plusieurs abbés, religieux et seigneurs des environs, ne porte, en outre, que les signatures de Geoffroy de Vierzon et de son fils Arnoul (Arnoul II), celle d'Arnoul Ier est absente ; on doit donc supposer qu'il n'existait plus en 1095 ou du moins qu'il n'était plus alors seigneur de Vierzon.

On lui connaît deux enfants :

1° Geoffroy, qui suit ;
2° N..., sa fille, qu'on voit intervenir lors de l'affranchissement d'Ildéarde (3e charte signée par Arnoul et sa femme, charte 87).

Geoffroy Ier

D'après la charte que nous venons de signaler, Geoffroy Ier devait être seigneur de Vierzon dès 1095 ; il l'était, dans tous les cas, en 1096 puisque, à cette date, du consentement d'Arnoul et d'Humbaud, ses enfants, il cède, moyennant une compensation pécuniaire sans doute, à l'abbé de Déols, le droit qu'il avait d'intervenir comme fondateur dans l'élection de l'abbé de Vierzon.

Les conséquences de cette étrange cession, confirmée la même année par l'archevêque de Bourges et en 1103 par le pape Pascal II, ne tardèrent pas à se faire sentir : les moines de Déols qui étaient parvenus à faire monter l'un des leurs sur le siège archiépiscopal de Bourges, s'empressèrent de placer à la tête de l'abbaye de Vierzon un autre de leurs moines, Herbert, qui, dans tous les cas, n'était pas le premier venu. Le monastère une fois entre leurs mains, ils

n'hésitèrent pas à en chasser les anciens religieux qu'ils remplacèrent. Nous verrons, au livre consacré à l'histoire de l'abbaye, comment les malheureux proscrits parvinrent à rentrer dans leur bien, ici nous ne pouvons qu'effleurer cette curieuse page d'histoire locale.

Geoffroy, seigneur de Vierzon, de l'avis d'Arnoul, son père, et du consentement de ses fils et de ses fidèles, par une charte malheureusement non datée (64-73), donne à l'abbaye de Saint-Pierre une église ou plutôt une chapelle bâtie dans l'enceinte même du château, l'église de Saint-Barthélemy, dans laquelle un chapitre de chanoines fut établi en 1178 par autorisation d'Hervé I^er^.

Cette charte, fort difficile à interpréter, du moins d'après la copie du cartulaire existant aux archives de Bourges, nous apprend cependant que Geoffroy était seigneur de Vierzon du vivant de son père ; l'abdication d'Arnoul, provoquée sans doute par son grand âge, est un fait curieux qui, jusqu'alors, il nous semble, n'avait pas encore été signalé.

Geoffroy comparaît dans trois chartes par lesquelles Jean Prudent et son frère Etienne, prêtre, affranchissent Riholde.

On le voit intervenir également avec son père dans les chartes citées à l'article précédent sous les n^os^ 47, 50, 52, 81, 83.

Geoffroy mourut antérieurement à 1108, laissant quatre enfants de son union avec.....:

ARNOUL, qui suit;

HERVÉ, signalé en 1110;

ROBERT, clerc, signalé en 1142, comparaît à une charte signée par Geoffroy II, son neveu,

HUMBAUD, signalé en 1096 et dont le fils Guillaume comparaît à la même charte. (T. V. 86.)

Arnoul II.

Le *Recueil des historiens des Gaules* cite une analyse écourtée de la lettre n° CXI adressée par Yves de Chartres à l'archevêque de Bourges en faveur d'Arnoul II (T. XV, pag. 142) et lui donne la date de 1108. Tous les documents

connus jusqu'alors ne permettaient pas de faire remonter la prise de possession de la seigneurie de Vierzon par Arnoul II au delà de 1110, si donc cette date de 1108 est exacte, Arnoul aurait été prince de Vierzon deux ans plus tôt qu'on ne le croyait (1) ; il prend, dans tous les cas, cette qualité en 1110 dans une charte aux termes de laquelle il restitue aux abbés et religieux de Saint-Sulpice les églises de Theillay et de Salbris qu'il tenait d'eux en fief, et ce moyennant un retour de neuf livres à son profit et de cinq livres au profit de son frère Hervé.

La Thaumassière pense qu'Arnoul, malgré la trève du Seigneur qui assurait une paix profonde aux croisés (2), aurait attaqué les possessions d'un de ses voisins pendant son voyage d'outre-mer.

Poursuivi en raison de ce méfait par l'archevêque de Bourges, il ne put trouver grâce devant ce prélat qui prit le parti d'assembler et de mener contre lui les communes ; Arnoul alors, pour retarder au moins l'exécution d'une si terrible menace et gagner du temps, en appela au Pape. Yves, évêque de Chartres, intervint en sa faveur, on ne sait à quel titre, et supplia l'archevêque de Bourges, dans le cas où il ne voudrait en rien diminuer la rigueur ecclésiastique, de différer tout au moins le rassemblement des communes armées et de temporiser pendant que Raoul de Beaugency

(1) Littera nº CXI Ivonis Carnotensis ad Leodegarium, bituricensem archiepiscopum. Rogat ut causæ Arnulfi Virsionensis, de quâ appellatio erat ad sedem apostolicam, inducias det aliquantò prolixas, ut interim pax opere Radulphi Balgiacensis reformetur (Tom. XV, pag. 142, *Recueil des historiens des Gaules*, 1108). Ce texte diffère de celui donné par M. de Raynal, I-450, mais le sens est le même, seulement il porte une date qui a une certaine importance et qu'aucun historien local n'a donnée.

(2) Dès l'an 1031, le Conseil provincial de Bourges et celui de Limoges avaient ordonné l'établissement de la Paix de Dieu et, en mémoire de la passion du Sauveur, on décréta que du mercredi soir au lundi matin aucun chrétien ne tirerait vengeance de son ennemi ; de plus, il n'était pas permis d'entreprendre quoi que ce soit contre les Croisés pendant leur absence, durant laquelle ils devaient jouir d'une paix profonde. — Pax aut Treugna Domini.

s'entremettrait pour faire la paix entre le seigneur de Vierzon et ses ennemis. (R. B. 1-450.)

Qu'arriva-t-il à la suite de ces pressantes démarches ? on l'ignore. Cependant nous voyons le seigneur de Vierzon, pour expier peut-être sa faute, prendre part à des œuvres pieuses de grande importance : en 1144, avec les seigneurs de Lury, de Paudy, Lazenay, Mennetou-sur-Cher, Dampierre, il figure au nombre des fondateurs de l'abbaye d'Olivet, fondation imposée à titre de pénitence à Etienne de Graçay par Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges (R. B. 2-136) ; quelques années avant, en 1135 (1), près de La Chapelle-d'Angillon, une autre abbaye, Loroy, s'était élevée grâce à de puissants bienfaiteurs au nombre desquels figurent deux Vierzonnais, Gimon Assaillit et Girard son frère. (R. B. 2-123.)

Arnoul se croisa et fit le voyage de Jérusalem (2) ; c'est une charte de 1142 qui nous l'apprend. Cette charte, fort intéressante par suite des nombreuses discussions dont elle fut le point de départ, contient le récit plus ou moins émouvant de toutes les tribulations des moines au sujet de la perception de leur dîme de vin que les Vierzonnais s'obstinaient à payer fort mal ; après avoir employé tous les moyens de persuasion et ne sachant plus à quel saint se vouer, l'abbé Arnoul, qui alors était à la tête du monastère, prend le parti de s'adresser au seigneur même de Vierzon, fort occupé alors des préparatifs de son voyage d'outre-mer, et lui fait part de ses ennuis. Celui-ci qui, probablement, avait de son côté des embarras d'une tout autre nature, le reçoit avec bienveillance et consent, de l'avis de son fils

(1) Catherinot fixe la date de la fondation de l'abbaye de Loroy à 1129 (pag. 123). L'une des dépendances de cette abbaye, le petit Loroy, situé à Vierzon entre Dournon et la Gaillardière, faisait sans doute partie de la donation des frères Assaillit et resta jusqu'à la Révolution entre les mains des religieux comme un souvenir de leur générosité. Cette famille Assaillit semble avoir imposé son nom au lieu de Sailly à Massay et s'est perpétuée assez longtemps à Vierzon : Pierre Assailly, garde du scel, 1469 ; Pierre Assailly, lieutenant du bailly, 1483.

(2) Le voyage d'Arnoul ne put s'effectuer que de 1135 à 1142, année de sa mort ; ce seigneur revint-il de la Palestine ? on l'ignore.

Geoffroy et de son frère Robert, clerc, à régler la perception de cette dîme comme elle se perçoit généralement dans d'autres lieux; l'abbé, alors plein de reconnaissance, offre au croisé, pour l'aider dans son long voyage, la table d'argent qui ornait l'autel de Saint-Pierre, table qui fut sans doute convertie immédiatement en espèces sonnantes.

Mais ces conventions firent-elles l'objet d'un titre authentique ? C'est ce dont on pourrait douter en voyant les moines, peu rassurés sur la décision d'Arnoul, la faire confirmer quelques années après par son fils : en 1142, en effet, Geoffroy II, accompagné de son oncle Robert et de ses chevaliers, vint jurer devant les Saints Evangiles de respecter la décision de son père, et comme si cette intervention de l'héritier direct d'Arnoul ne leur eût pas paru suffisante, les religieux de l'abbaye prièrent en 1248 Guillaume II de ratifier de nouveau le titre primitif.

Ces chartes portent expressément que la dîme de vin doit se percevoir à raison de douze bannes une rendue aux portes de la ville ou bien à raison de dix bannes une si cette dîme est perçue au vignoble (1).

La même quotité fut admise de nouveau par les parties intéressées aux termes d'une transaction passée entre l'abbé et les habitants de Vierzon au mois d'avril 1279 ; ce titre est mentionné par un official de Bourges qui, passant à Vierzon en 1282, déclare l'avoir lu. On le croyait détruit, mais nous l'avons retrouvé et analysé à l'article consacré à Hervé III.

Cependant, comme cette dîme, tant en raison de l'inégalité des bannes que de la mauvaise qualité de la vendange, provoquait sans cesse des conflits entre les vignerons et les fermiers de l'abbaye, l'abbé Langlois et les habitants prirent le parti en 1680 de convertir cette redevance en argent à raison de 50 sols par arpent de vigne y compris les clôtures ; l'accord eut lieu en l'auditoire royal de Vierzon, devant Adrien de Laujon, lieutenant général civil et cri-

(1) Quod ad unam quamque portam castri duodecima summa vindemiæ monachis in perpetuum ab omnibus reddatur.... ex his verò qu vindemiam suam ad castrum non adduxerint decimam summam reddendam constituit.

minel, et servit de règle jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle ; mais en 1758 les prieur et religieux de Vierzon ayant racheté à l'abbé les droits utiles du monastère moyennant une redevance annuelle de mille livres, signifièrent aux habitants qu'ils entendaient ne plus exécuter le traité ainsi qu'ils en avaient le droit d'après une des clauses de l'acte et qu'ils exigeaient la dîme en nature à raison de 12 ou 10 bannes une selon quelle serait rendue ou non aux portes de la ville.

Les Vierzonnais, à cette nouvelle, jetèrent les hauts cris, firent de l'opposition et ne consentirent à payer en nature qu'à raison de 13 bannes une, levée au vignoble. Il faut voir le ton avec lequel ils engagent la lutte ; on sent déjà le souffle philosophique du XVIII^e^ siècle donner à pleines voiles dans les élucubrations plus ou moins sensées de leurs procureurs et de leurs avocats : à les entendre, « les titres dont on » se prévaut ne sont que des lambeaux de parchemins en- » fumés sur lesquels les moines ont prétendu que leur droit » est écrit depuis le XII^e^ siècle ; si ces titres étaient authen- » tiques, ce dont ils doutent, c'est que les abbé et religieux, » soutenus du crédit de quelque archevêque, seraient par- » venus à persuader aux seigneurs de Vierzon que le ciel » voulait et qu'il était nécessaire, pour le salut de leur âme » et de celles de leurs ancêtres et descendants, qu'ils confir- » massent la concession prétendue faite par Arnoul, motifs » bien dignes de l'espèce de fanatisme qui animait les croi- » sés. D'ailleurs, ces prétendues concessions, ces prétendues » confirmations, surprises à l'imbécillité des seigneurs de » Vierzon par de belles promesses de salut en ce monde et en » l'autre, ne sont que des vexations sans valeur devant un » tribunal (1) ».

Mais il y avait encore, fort heureusement pour l'abbaye, des juges ailleurs qu'à Berlin.

Un arrêt du grand conseil du 18 septembre 1760, sans tenir

(1) Mémoire signifié par les échevins et habitants de la ville et banlieue de Vierzon et des villages qui en dépendent contre le prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Vierzon. — Imprimé à Paris, 1760.

compte de toutes ces phrases sonores et faisant droit sur le tout, vint mettre fin au débat en condamnant les échevins et habitants de la ville et villages de la paroisse de Vierzon à payer la dîme à raison de douze bannes une et à la rendre et conduire à l'une des portes de la ville suivant la situation du clos, si mieux n'aiment les habitants des villages qui ne portent point leurs vendanges à la ville les payer sur place à raison de dix bannes une.

Ce jugement fut la nouvelle et dernière confirmation de la fameuse concession de 1142 que les malheureux Vierzonnais, battus à plate couture, durent subir jusqu'à la Révolution ; et cependant s'ils avaient voulu écouter les sages conseils de l'intendant du Berry, M. Dodart, les avis aussi sages du révérend abbé de Saint-Sulpice, le père Chevalier, combien de frais et d'ennuis ne se seraient pas épargnés nos sceptiques plaideurs du siècle dernier. A l'occasion de ce procès, le père Chevalier vint à Bourges et de là à Vierzon ; les lettres qu'il adresse pour cette affaire au premier adjoint de la ville, M. Desbans, sont pleines de conciliation et ne répondent nullement aux arguments singulièrement violents de ses adversaires : « Venez, Monsieur, lui écrit-il, par le chemin de la paix et de la concorde et nous tâcherons de vous y suivre et de vous y accompagner ; il serait bien plus court de se faire raison et justice à soi-même ; si vos Messieurs avaient voulu se relâcher de quelque chose, peut-être serait-on venu à bout de s'entendre ; il y a bien des personnes raisonnables et éclairées parmi vous, mais il est fâcheux qu'il y en ait de trop entêtées, de trop prévenues qui arrêtent toutes les bonnes dispositions des autres (1). »

Le parti des entêtés, de la résistance à tout prix, l'emporta et nous venons de voir quel en fut le beau résultat.

Les grands événements découlent souvent d'incidents obscurs et sans portée.

Un certain Cadurc, originaire du Berry, après avoir été

(1) Lettre de l'intendant du Berry au révérend père abbé de Saint-Sulpice du 11 mars 1759. — Lettres du père Chevalier à M. Desbans des 26 juin et 6 juillet 1759. (C. C. XI.)

chanoine et chantre de Saint-Etienne de Bourges, archidiacre de Châteauroux, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, finit par être nommé doyen du chapitre de Montermoyen de Bourges; il venait à peine d'obtenir cette dignité qu'une contestation s'éleva (1135) entre ce chapitre et les moines de Vierzon, au sujet de l'église de Neuvy, donnée autrefois par l'abbaye de Saint-Pierre à Humbaud le Tortu.

Cadurc ayant entrepris, à cette occasion, le voyage d'Italie, vit souvent le pape Innocent II et parvint à se créer à la cour de Rome des relations telles qu'il crut, en quittant la Ville éternelle, laisser de nombreuses influences autour du Souverain-Pontife. Il revint en France le cœur rempli d'espérances et fut assez heureux pour devenir l'un des chanceliers de Louis VII. Aubry, archevêque de Bourges, étant mort en 1141, Cadurc pria le roi de le proposer pour le siége vacant et en même temps il mettait en mouvement tous ses amis d'Italie pour faire appuyer la proposition de Louis VII; mais le Pape avait déjà promis le siége de Bourges à Pierre de la Chastre, cousin d'un de ses cardinaux, et lui en avait donné l'investiture malgré les prières et les menaces du roi de France. Très irrité des embarras que lui donnait Cadurc en résistant à sa volonté et en se faisant installer à Bourges malgré lui, il le déclara déchu de toutes ses dignités ecclésiastiques; cependant Louis VII tint bon, Pierre de la Chastre ne put prendre possession de son siége, fut forcé de fuir et se réfugia près de Thibaut, comte de Champagne; le roi saisit ce prétexte pour envahir cette province (1144) et brûla l'église de Vitry-en-Perthois (1). De là la seconde croisade, dont on peut faire remonter indirectement l'origine aux contestations qui s'étaient élevées en 1135 entre le chapitre de Montermoyen et les moines de

(1) François Ier et Léon X enlevèrent aux chapitres et à la plupart des monastères le droit d'élire leurs évêques et leurs abbés; déjà les papes et les rois avaient porté plus d'une atteinte à cette liberté; on sait de quelles guerres l'élection de Pierre de la Chastre à l'archevêché de Bourges devint le signal; ce long drame doit à l'incendie et au massacre de Vitry une trop funeste célébrité (*Histoire du chapitre de Saint-Etienne de Bourges*. Orléans, 1853-26. (R. B. II, 18.)

Vierzon; sans ce conflit, en effet, Cadurc, sans doute, n'allait pas à Rome, n'en revenait pas le cœur rempli d'espérances, n'osait pas ambitionner la dignité d'archevêque et n'entraînait pas Louis VII dans une entreprise qui eut pour conséquences l'excommunication de ce prince, l'incendie de Vitry et enfin la seconde croisade.

Louis VII, après ces événements, n'oublia pas son fidèle Cadurc (*familiari nostro Cadulco*), auquel, en 1168, il fait don de quatre arpens de prés dans le marais des Bordes sur la rivière de Moulon.

Nous retrouvons encore, dix ans plus tard, ce moine intrigant mêlé aux affaires de Vierzon ; il était alors prieur de Saint-Ursin et avait obtenu du Pape des lettres accordant au chapitre de Saint-Ursin l'autorisation d'instituer, pour y servir le Seigneur, des chanoines dans l'église de Saint-Barthélemy de Vierzon, sous la condition qu'elle resterait soumise à ce chapitre comme une de ses dépendances ; cependant l'archevêque de Bourges, Garin, en approuvant cette concession, fit toutes réserves pour les moines et chapelains de Vierzon et de plus autorisa ceux à qui Dieu en inspirera la pensée, de donner à cette église de Saint-Barthélemy des aumônes et des biens pour la rémission de leurs péchés. Cette fondation, d'ailleurs, eut lieu sous l'autorisation d'Hervé I^er^, seigneur de Vierzon.

D'après la chronique de cette ville, Arnoul mourut en 1142 ; on ne lui connaît qu'un fils, issu de son mariage avec Berthe.... (1) :

Geoffroy II.

Nous venons de voir qu'en 1142, Geoffroy II confirma la charte par laquelle son père avait donné à l'abbaye la dîme à percevoir sur les clos de vigne de Vierzon ; nous possédons une copie de cette pièce aux archives de Bourges (Ab., LX) :

« Le vénérable Geoffroy étant venu dans le chapitre » avec le clerc Robert, son oncle, et beaucoup de ses

(1) D'après M. de Maussabré, outre Geoffroy, Arnould I^er^ aurait eu un second fils, Humbaud.

» chevaliers, en présence d'Arnoul, abbé, et de toute » l'assemblée des moines, a juré sur le texte du Saint » Évangile et sur le sang du protomartyr Etienne qu'il » ferait observer sans fraude la donation consentie par son » père ; après lui les chevaliers qui l'accompagnaient, par » son ordre et à son invitation, ont fait le même serment, » ce sont : Robert, fils de Girard ; Pierre de Châteaumeil- » lant ; Humbaud Trousseau ; Renaud de Salengor ; Gui- » bert, fils de Renaud le Petit ; Renaud Facilla ; de ce » furent témoins : Robert, clerc, frère du seigneur Ar- » nould ; Guillaume de Celles, fils de Humbaud de Mehun ; » Barthélemy Assaly ; Guillaume Baboins ; Hugues le » Noir ; en outre, les chevaliers ci-dessus qui ont juré et » les serviteurs ci-après : Goscelin et Salomon, son fils ; » Savocoglart et Pierre Pétragorius, son neveu ; Hervé » de Puybertaut ; Meschelin, valet de l'abbé ; Geoffroy, » cuisinier ; Guibert, son frère ; Bachelers, valet du pré- » vot. »

Geoffroy II mourut en 1144, suivant la *Chronique de Vierzon*, laissant un fils qui suit :

Hervé Ier.

Hervé Ier succéda à son père en 1144 et, par son mariage avec Aénor de la Ferté-Imbaud, réunit cette terre à son important domaine de Vierzon, Ménetou et Lury.

La Thaumassière dit qu'il prit l'abbaye de Saint-Martin de Massay sous sa protection ; ce n'est pas précisément exact, il confirma seulement la protection que déjà les seigneurs de Vierzon lui avaient accordée. Voici dans quelles circonstances :

En 1152, Seguin, fils de Constant des Moulins, ayant fait abandon à Dieu et aux moines attachés dans cette abbaye au service divin de toutes ses prétentions sur le moulin de Charasse, près Lury, se rendit, accompagné du camérier Gauthier auprès d'Hervé, seigneur de Vierzon, comme protecteur de l'abbaye, afin de lui faire ratifier cet abandon. Hervé y consentit et reçut de chacun d'eux 20 sols ; il promit alors d'être en tout temps le protecteur de l'église de

Massay (1) et confirma le titre de concession de Seguin par l'apposition de son sceau.

Ce sceau, d'après le *Monasticon Benedictinum*, portait un écu écartelé (2). Ce n'est pas la première fois, dit M. de Toulgoët à l'occasion d'une empreinte semblable appendue à un acte de 1147, que l'on voit apparaître ce noble écusson ; dom Estiennot, en effet, rapporte qu'il l'a remarqué au bas d'une charte de Geoffroy de Vierzon, fils d'Humbaud le Tortu, donnée à Mennetou l'an 1030 (3). Des alliances princières, de lointaines expéditions aux pays d'outre-mer allaient bientôt lui donner tout son lustre.

Jérusalem ! tel fut le cri de guerre, l'objectif constant de la féodalité au XII^e^ siècle.

Il était impossible que nos seigneurs de Vierzon ne subissent pas plus que bien d'autres l'entraînement général de l'époque ; du sang scandinave coulait dans leurs veines, et avec ce sang l'amour de la mer aux horizons infinis, l'espérance de belles batailles en l'honneur du Christ.

Arnoul, l'aïeul de notre seigneur, avait vu le Jourdain, s'était agenouillé aux pieds du Calvaire. Hervé ne put résister ; le jour de Saint-Vincent 1163, avant de se mettre en chemin pour cette sainte entreprise, il se rend au chapitre de Saint-Pierre et là, demandant pardon des torts qu'il a eus

(1) Hervé fit cette promesse en présence de Jean, archiprêtre de Graçay ; Bernard, chapelain de Saint-Paixant ; Arnoul, chapelain de Saint-Martin ; Bernard, chanoine de Sainte-Marie ; Giroy de Massay, Jehan Constant, Néron de Massay ; en outre, Gaucher de Vierzon reçut cinq sous ; Guillaume, nourricier, dix sous ; Robert, fils de Girard, trois sous ; Emenon du Verger, trois sous ; Rainaud, faucillier, six deniers ; Ascelin, prévost, dix sous ; la charte est dictée par Galeran, chapelain d'Hervé. (C. L. 277.)

(2) In sigillo cernitur miles equo insidens ; in contra sigillo écartelé de.... et de ... Monast. benedict. (T. V. 94). D'après l'*Histoire de Celles*, le père de Sainte-Catherine, auteur de cette histoire, dit que ce sceau représente un écusson *chargé d'une bande* ; il a vu le titre qui maintenant doit être aux Archives de Blois.

(3) La maison de Vierzon offre ainsi la preuve de l'existence des armoiries héréditaires antérieures au XII^e^ siècle, époque à laquelle, suivant l'opinion généralement admise, on en fait remonter l'usage.

à l'endroit de l'abbaye, il lui donne pour le repos de son âme et de celle de ses parents deux sols de cens sur un moulin situé près de ceux de Hugues de La Motte et plusieurs serfs : Sulpice de Piedbertaud, Jeanne sa femme et leurs héritiers, Aimon et Pierrette, neveu et nièce de l'abbé Pierre (1).

Son prévôt Bertrand, sur le point de partir, lui aussi, pour Jérusalem, se rend également dans l'église de Saint-Pierre, et, devant l'autel de saint André, donne en aumône à l'abbaye quatre deniers de cens perpétuel en présence de Humbaud et Aimon, moines ; Acuin le Fier, Martin Chopez (cart. 116).

A côté de ces grands dévouements, de ces aspirations idéales pour lesquelles le salut de l'âme prime tous les intérêts matériels, on rencontre parfois des défaillances étranges, que l'Église, alors dans la plénitude de sa puissance, réprime avec l'arme terrible qu'elle a entre les mains :

Un des barons d'Hervé, Gérard Néron, seigneur de Chéry, s'était approprié des biens du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, on ne sait comment ; mais il faut croire que son cas était scabreux, car il fut excommunié pour ce méfait : une excommunication en plein XII^e^ siècle, c'était une triste chose ; aussi le malheureux Néron fut-il forcé, en 1176, de se rendre à merci et de s'en remettre à la décision de Guérin, archevêque de Bourges. Ses revenus s'en ressentirent singulièrement : la peine fut levée, il est vrai, mais il lui fallut se résigner à ne plus toucher que le sixième des récoltes des blés de Chéry, sous la surveillance du chanoine préposé par le chapitre ; le cinquième de la récolte de vin, et la moitié des redevances d'hommes-serfs ; on ne lui laissa qu'un arpent de pré ; enfin, il dut jurer devant le Saint-Sacrement exposé sur les précieuses reliques, en présence de Barthélemy, grand chantre ; Léobal, archidiacre de Bourbon ; Pierre, archiprêtre de Bourges ; Étienne de Massay, Barbe-

(1) Monastic. benedict. M. S. Texte de la charte. (T. V. 500). Cette charte est citée deux fois par M. de Toulgoët, la première à l'article consacré à Hervé I^er^, la deuxième à l'article concernant Hervé III ; nous pensons que c'est à Hervé I^er^ qu'il faut l'attribuer. Hervé III ne serait alors allé qu'une fois en Terre-Sainte.

daure, Hervé du Château, Godefroy Néron, de restituer fidèlement les biens du chapitre, avec stipulation que s'il nuisait de nouveau en quelque façon aux intérêts de l'église de Saint-Étienne, il ne lui serait accordé que treize jours pour réparer le nouveau dommage (1).

Un autre personnage important de Vierzon, Gaucher, était menacé sans doute de la même peine (entre 1174 et 1184), pour avoir voulu soulever de grandes difficultés contre le droit de l'église de Dèvre ; aussi, un grand nombre d'hommes vénérables, amis des deux parties, s'étaient-ils réunis, et, avec le secours de la miséricorde divine et par de sages conseils, avaient-ils tenté d'aplanir le différend. Au nombre des arbitres, on comptait Marescot, archidiacre ; Maubert, chanoine d'Orléans ; Geoffroy, prieur de Saint-Cyr ; Geoffroy Néron. Tant d'efforts ne restèrent pas stériles : à la suite de pressantes démarches, Gaucher et le seigneur Raoul, son fils, se rendent à l'abbaye de Saint-Pierre, et là, d'un cœur pénétré et devant le chapitre assemblé, ils reconnaissent le droit de l'église de Dèvre et consentent à lui abandonner tout ce qui se trouve dans les limites que Hugues Furulus déclare et affirme par serment appartenir à cette église, comme lui ayant été donné par Eudes de Vestenino (Ab. 5). On le voit, d'après ces dernières lignes, il s'agissait d'une restitution qu'on s'empressa de rendre inviolable en rédigeant de suite une charte corroborée par le sceau de Guérin, archevêque de Bourges, celui d'Hervé, seigneur de Vierzon, et approuvée par Asceline et Dengérosa, femmes des deux seigneurs, en présence de Regnaud de Salengor, Eudes, cellerier, Guillaume de Saint-Amand, Girius et Hugues des Granges.

Hervé était revenu heureusement de son long pèlerinage, et signala les dernières années de son existence par des actes importants :

En 1164, il fonde le chapitre de Saint-Taurin, de La Ferté-Imbaud (La Thau., V-VII) ;

(1) Fonds du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, liasse 2 de la série de Chéry. (C. L 74.)

En 1172, il abandonne aux chevaliers hospitaliers de Villefranche, qui possédaient déjà à Vierzon des cens et revenus, tout ce qu'ils ont bâti, planté et défriché depuis la route de Romorantin jusqu'à Langon, limites de son domaine (1);

En 1177, il ascense avec Evrard, seigneur de Prungé, à l'abbé d'Olivet 30 arpens de marais près La Ferté-Gilbert (2);

En 1178, il permet l'établissement de chanoines dans l'église de Saint-Barthélemy de Vierzon (3);

En 1182, il donne à l'abbaye de Saint-Pierre les cens et droits qu'il avait en la terre et franchise de Saint-Pierre (4);

En 1183, il fut arbitre avec Hervé, seigneur de Saint-Aignan, pour terminer un différend entre Guillaume, abbé de Celles, et les frères de l'hôpital de Villefranche (*Hist. de Celles*, 224);

En 1189, il se porte caution avec Robert, seigneur de Mehun, de certaines sommes d'argent que Guillaume Goueth avait reçues au nom d'Hervé de Douzy, seigneur de Saint-Aignan, son gendre (*Ibid.*, 226);

Enfin, il affranchit les habitants de Lury.

C'est à lui que l'on fait remonter les premières monnaies anonymes frappées au coin de Vierzon; leur ornementation est une composition toute locale; on ne peut y voir, comme on l'a prétendu, ni un trophée de palmes, ni un trophée d'armes formant la première lettre du nom d'Hervé; mais une fleur se composant d'un pistil au centre ayant de chaque côté une étamine et un pétale sur une tige (T. V. 167); elles paraissent antérieures à 1160, date assignée par M. Mater à l'enfouissement de près de 4.000 pièces d'argent, pour la plupart marquées aux coins de Vierzon et d'Issoudun, et découvertes en 1874; ce trésor était contenu dans un sac de cuir, dont les lambeaux subsistaient encore; à côté se trou-

(1) Arch. du Rhône, Vierzon 2, original parchemin déchiré. Collect. de M. Boyer.

(2) Arch. de l'Indre, de Maussabré.

(3) Fonds de Saint-Ursin, liasse de la spiritualité.

(4) Titre imprimé dans un mémoire judiciaire fourni par la princesse de Conti dans son procès contre les Bénédictins de Vierzon, 1776. (T. V. 485). Voir mon XVIII^e siècle.

vaient des ossements, une épée brisée de belle forme, et, un peu plus loin, un singulier instrument de musique formé d'un ossement de mouton percé de trous. Cette découverte importante est due à la construction d'un pont jeté sur l'Arnon, entre Massay et Méreau : les ouvriers, en faisant les fouilles pour l'une des piles de ce pont, firent jaillir ces pièces, dont ils s'approprièrent une forte partie et en enfouirent plus encore, n'attachant aucune importance à ces deniers rongés de rouille (C. L. 204).

En présence de quelques monnaies de Lucques (Italie, Conrad III, 1138-1152) trouvées dans ce trésor, on a été amené à penser qu'il avait appartenu, ainsi que l'arme de guerre, à un chevalier revenu de Terre-Sainte et victime de quelque accident au passage de la rivière. Il aurait ainsi trouvé la mort dans un gouffre creusé par la réunion, au port de Dady, de trois rivières, l'Arnon, la Théols et la Merlaine; parmi les objets découverts dans la fouille, il faut mentionner des fers de cheval de très petite dimension; n'oublions pas, d'ailleurs, qu'Hervé est allé à Jérusalem en 1163.

Les dernières pensées de ce seigneur sont toutes dirigées vers la Palestine, vers ces lointains rivages qu'il a visités et qu'il entrevoit encore à son lit de mort, comme une première et poétique étape vers le ciel; son testament en est un fidèle reflet :

Une lampe devra brûler à perpétuité, pour le repos de son âme, devant le Saint-Sépulcre; ses bijoux, ses anneaux, ses ceintures seront vendus et le prix distribué aux églises et aux hospices de Jérusalem; aux Templiers, il donne cent livres, son armure complète, deux cuirasses et la trousse de fer de son cheval; aux Hospitaliers, cent livres également, deux cuirasses et le revenu produit par les terres de Mennetou.

Puis il songe à toutes les églises comprises dans l'étendue de son domaine et à l'archevêque qui en est le chef; mais, chose étrange, tandis que l'église de Saint-Etienne de Bourges reçoit, ainsi que l'archevêque, cinq cents livres, Sainte-Marie de Vierzon n'obtient que vingt sous, Saint-Lazare et le Bois-d'Yèvre dix sous, les églises dépendant de

son château dix sous chacune; un grand nombre d'autres églises : Reuilly, Lury, Langon, la Ferté-Gilbert, la Ferté-Imbault, Mennetou, Méry (ou Méreau), Romorantin, Mehun, sont plus ou moins avantagées.

Son testament se termine par un legs curieux, celui de mille sous destinés au mariage d'une jeune fille nommée Agnès, qu'il gardait dans sa maison par amour du Seigneur; quelque enfant de croisé, sans doute, que la Terre-Sainte avait faite orpheline. (C. L. 38 — T. V. 486.)

De son mariage avec Aénord de la Ferté-Imbaud, Hervé laissa :

1. Guillaume, qui suit;
2. Hervé, qui fut après son frère seigneur de Vierzon;
3. Hersende, f^me^ de Guillaume III de Linières, qui, en 1227, donne à l'abbaye de Beaumont-les-Tours et au prieuré de Mennetou qui en dépendait, 10 livres de bonne monnaie sur le péage de Vierzon (1);
4. Mahaud, f^me^ de Raoul de la Chastre, décédée en 1237, mère d'Hervé et de Philippe de la Chastre;
5. Alix, mariée : 1° à Gauthier de Villebeon, dit le Chambellan (2); 2° à Gérard, seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens, avec lequel elle vivait encore en 1248;

(1) Charte datée du mois de février 1227. Cette donation assez importante est faite à condition que dans l'abbaye de Beaumont qui recevra 22 sols, on chantera pour la donatrice, le jour de son anniversaire, la messe du Saint-Esprit et qu'on récitera sept psaumes pour elle et ses parents; ces conventions prises en présence de Renaud, abbé de Vierzon; dom Fraucon, chapelain de Vierzon, et dom Guy, chapelain de Saint-Pol. (T. V. 121). La *Gallia Christiana* date par erreur cette charte de 1226, elle est de 1227. Titre original aux archives de M. le comte Jules de Menou. (M. de Maussabré.)

(2) Gauthier de Villebeon, dit le Jeune, dit le Chambellan, accompagna son beau-frère, Hervé II, à la croisade de 1218 et fut fait prisonnier en 1219. Il était l'aïeul de Pierre de Villebeon qui suivit saint Louis dans ses deux croisades; au siège de Carthage, avec trente chevaux, il défit un escadron ennemi. Saint Louis l'avait compris au nombre de ses exécuteurs testamentaires, mais il mourut de la peste quelques mois après le roi.

6. MARGUERITE, dame de Pruniers, exécutrice testamentaire de Mahaud, sa sœur, qui donna en 1237, pour le soulagement de son âme, au monastère de la Prée, 20 sols de rente à prendre sur le revenu qu'elle avait en la ville de Vierzon. (*Hist. de l'abb. de Selles,* 47.)

Guillaume Ier.

Guillaume Ier fut armé chevalier en 1192 (1) et assista le septième des calendes de mai 1193 à la consécration de l'église de Saint-Pierre (2).

Son château surpassait en grandeur et en magnificence tous ceux des environs; le site était admirablement choisi : à droite se déroulaient les plaines de la Sologne, et à gauche le Cher, coulant paisiblement au milieu d'épaisses forêts, de campagnes fertiles et de vertes prairies, offrait une navigation facile aux bateaux, une pêche abondante et des avantages sans nombre (3).

Sa jeune femme, Mahaud de Clermont, fille de Raoul, comte de Clermont, connétable de France, animait de sa présence sa belle seigneurie.

Mais il y avait un point noir à cet horizon qu'on eût pu croire sans nuages; le fief de Vierzon qui, jusqu'à la fin du XIIe siècle, releva du comté de Blois, était passé, on ne sait comment, dans la mouvance d'une ville anglaise, Issoudun, et un conflit venait de s'élever entre notre jeune chevalier et Richard Cœur-de-Lion, voisin aussi redoutable par ses artifices que par ses talents militaires (4).

(1) Wilelmus Vizionis dominus fuit miles anno MCXCII. — *Chro. de Vierzon.*

(2) Anno 1193 septimo kalendas maii, fundata est ecclesia sancti Petri Virsionensis. *Ibidem.*

(3) Guillaume le Breton, *Philippid.*, V. — Voir pour cet article mes Chroniques de Lury dont j'ai reproduit le texte (folio 39).

(4) « *Donna le roy Richard deux occasions de rupture : l'une, qu'il fit fortifier l'ile de Seyne près pont de Joye, cammune aux deux rois;*

Le prince anglais qui, cependant, ne pouvait être juge et partie dans un procès où tous les torts, d'ailleurs, étaient de son côté, cite néanmoins son adversaire à comparaître devant sa cour. Guillaume résiste courageusement, décline sa juridiction et va jusqu'à Paris porter l'affaire au roi de France lui-même (1196). Richard, pour ses possessions françaises, était vassal de Philippe-Auguste ; il devait donc se soumettre et avait promis de suspendre l'exécution de ses menaces et d'attendre la décision de son suzerain (1) ; mais à la nouvelle des actives démarches qui sont faites contre lui, il s'irrite, franchit la frontière, court et dévaste le pays, rencontre sur son passage la petite place forte de Lury, l'une des dépendances de notre châtellenie, l'enlève, détruit son vieux château appuyé à l'une des portes (2), puis, continuant sa route, s'empare par surprise de Vierzon, livre la ville au pillage, incendie toutes les maisons et se retire chargé de butin (1196) (3).

Oh douleur ! s'écrie Guillaume le Breton dans ses *Philippides,* ce château magnifique, remarquable par ses splendeurs, un ennemi qu'on ne devait pas soupçonner et dont on ne songeait d'aucune manière à redouter les attaques, vient de l'anéantir à l'aide d'une ruse imprévue (4).

l'autre, qu'il fit appeler en sa cour le seigneur de Vierzon pour chose dont la congnoissance appartenoit au dit roy Philippe. » Du Tillet, *Recueil des Traitez.*

(1) Richardus, rex Angliæ, postpositis juramentis et pactionibus, Philippum regem Francorum bello aggressus est, qui in agro Bituricensi castrum Virzonis dolo cepit et funditus evertit. Juraverat enim domino Virsonis quod ei non noceret. (Rigord 46, *de gestis Philippi Augusti.*)

(2) Le château de Lury fut détruit en 1196 pendant la guerre que Richard, roi d'Angleterre, fit au seigneur de Vierzon. (La Thau., IX-XXX)

(3) Le château de Vierzon fut brûlé par le roi d'Angleterre l'an 1196 (La Thau., V-LXIV) et Guillaume mourut la même année. (T. V. 108.)

Ce désastre eut un tel retentissement qu'un moine de l'abbaye de Trois-Fontaines, en Champagne, le relate dans la chronique de ce monastère. Voir *Recueil des Historiens des Gaules*, XXVIII, 759 D., ex chronico Alberici Trium-Fontium monachi.

(4) L'année ensuyvant (1196), combien que le roy Richard fût devenu homme-lige du roy Philippe de France et luy eust fait hommage et serment de fidélité et juré la paix, ce néantmoins, iceluy imbu de

Mais ce n'était pas sur des ruines seules qu'on avait à gémir, Guillaume Ier mourut en 1196, on ne sait dans quelles circonstances. Avait-il été prévenu à Paris de la marche de l'ennemi ? Etait-il revenu à temps pour soutenir le choc de l'illustre croisé dont les exploits en Palestine avaient eu un si grand retentissement et succomba-t-il les armes à la main ou des suites de ses blessures? Est-ce la douleur provoquée par tant de désastres qui fut cause de sa mort? Nous l'ignorons; quoi qu'il en soit, Mahaud, sa femme, et Mathilde, femme de son frère Hervé, qui allait lui succéder, le suivirent de près dans la tombe (1). Ce fut quelques années avant (1194) qu'un Vierzonnais, en prison à Rouen, avait été délivré par les prières de saint Denis de France (2).

Hervé II.

Hervé II, à peine à la tête de notre châtellenie, fit tous ses efforts pour réparer, dans la mesure de ses moyens, les maux causés par le sac de la ville. Le monastère de Vierzon avait dû subir de grandes pertes; aussi, dès 1203, il lui donna le droit de *portage* du blé qui, amené de la campagne, traverse le pont de la ville avec la faculté de lever cette redevance d'une manière tellement absolue que si, par accident ou de quelque façon que ce soit, ce pont venait à être rompu, l'abbé

malice angloise qui jamais ne tint riens de promesse qu'elle feist, brisa tantost la paix, et s'éleva contre le Roy, son souverain seigneur, et par trahyson print la ville et le chastel de Viarron en Berry et les destruisit et acravanta, jaçoit qu'il y fut entré par composition et eust promis et juré au seigneur du lieu qu'il n'y messeroit en aucune manière. (Nicolas Gilles, au chapitre du roi Philippe-Auguste.)

1196. Le rois Richart brisa son sairement.... car il envaï le roi Philippe et recommença la guerre premiers, ses oz assembla en Berri en la contrée de Boorges, si prist et abati le chastel de Virson par conchiement et par barat. *Hist. des Gaules*, 383 (B).— Baraterie (fraude).

(1) Mahaud de Clermont mourut l'an 1197. (La Thau., V-LXIV.)

(2) Uns hons (homme) nez de Virson en Berry qui estoit à Roan en prison fut deslivré par les prières de saint Denis de France, 1194. (Tome XVII du *Recueil des Historiens des Gaules*, édition Victor Palmé.)

et les moines attachés au service divin, bien qu'affranchis de toute contribution pour les réparations à faire, recevront néanmoins la taxe intégralement (1); et afin de prévenir la fraude, Hervé impose une amende de 60 sols contre ceux qui seraient surpris à faire passer le blé au gué sur des chevaux, des ânes ou des voitures depuis le pont de Challuau jusqu'au gué des Trois-Ormes. Il fait cependant une réserve assez singulière et difficile à expliquer en faveur de ceux qui auraient amené leur grain au pont (en blanc), jusque *ad cocham Rollens* (2), et l'auraient déposé là pour l'apporter ensuite en ville; ceux-là il les affranchit de tout impôt de portage.

En retour d'un si grand bienfait, l'abbé et les moines de Vierzon accordent au donateur un prêtre qui célèbrera à perpétuité des messes pour lui pendant sa vie et après sa mort.

Aussi pieux, aussi intrépide que ses ancêtres, nous allons voir Hervé lancé dans toutes les grandes entreprises de l'époque; c'est pour Dieu qu'il combattra; c'est pour lui qu'il donnera sa vie. Grand seigneur féodal avant tout, sachant, comme tant de nobles chevaliers du XIII^e^ siècle, répandre avec la même profusion son or et son sang, il figure neuvième sur la liste des 59 barons du cartulaire de Philippe-Auguste.

La cession qu'il vient de faire du droit de portage n'est qu'une de ces libéralités courantes dont nos seigneurs de Vierzon furent toujours si prodigues.

C'est vers le ciel, avec ses anges aux cohortes innombrables, vers le paradis, séjour de repos et de bonheur, que

(1) Voici le tarif du droit de portage : Un char d'un cheval paiera un boisseau ; un cheval ou un âne de somme paieront également un boisseau ; un char de deux bœufs, deux boisseaux ; un char de quatre bœufs, quatre boisseaux ; un char de six bœufs, une mine. Charte de l'an du seigneur 1203 au mois de janvier, sur laquelle le seigneur Hervé a fait apposer son sceau. (Ab. LX).

(2) Sur un plan du Bois-d'Yèvre, dressé par Chenu, arpenteur, en 1671, on trouve mentionnée la route du gay Rouslin reliant la grande route du Bois-d'Yèvre au Cher sur lequel elle tombe perpendiculairement. (C. C. 118 — 20 juin 1583, le gué Roussin. (P.)

ses regards sont fixés ; il songe à son frère Guillaume, à sa sœur Alice et, afin de leur ouvrir les portes du céleste séjour, il leur fait dire des prières. Pour l'un, un moine prêtre devra célébrer à perpétuité une messe, et en récompense de ce service, notre seigneur renonce à prélever une brebis et un porc sur les bergeries et porcheries des hommes de l'abbé de Vierzon, depuis le cimetière de cette ville jusqu'à la tranchée de la Maison-Dieu de Méry et jusqu'au moulin Fermiel (1), sur la route qui va de Vierzon à Mennetou le long du Cher ; pour l'autre, pour sa sœur Alice, on célèbrera à perpétuité son anniversaire et, comme récompense, il concède vingt deniers de cens sur le marché de la ville. (T. V. 111.)

Les ermites de la Madeleine, établis dans le Bois-d'Yèvre, prennent part, comme tant d'autres, à ses libéralités. (T. V. 111.)

Mais il veut joindre lui-même ses ardentes prières à celles de ses moines : le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, de Monseigneur Saint Jacques, comme on disait alors, attirait d'innombrables pèlerins. Il part en 1205 pour ce lieu vénéré, voulant s'agenouiller en personne aux pieds du grand saint que parfois, dans ses rêves, il entrevoit monté sur un cheval blanc au plus fort des batailles et décidant la victoire. (La Thau., V-VIII.) (2).

Des batailles ! pour lui, pour tous les siens, c'est l'occasion de joutes brillantes, de luttes héroïques. Voyez, d'après leurs sceaux, ces preux fièrement campés sur leur cheval de

(1) On trouve le moulin Fernet à Théniou (1608-1628 (Gars.) et sous une autre forme le moulin du Fresne. (21 oct. 1635 — Bad.)

(2) Les habitants de Vierzon ont toujours conservé, jusqu'à la révolution, une grande dévotion pour saint Jacques. Aussi, voyons-nous en 1676 les confrères de la confrérie de Saint-Jacques, érigée en l'église de Notre-Dame de Vierzon, passer, avec Michel Leroy, sculpteur à Bourges, un marché pour la confection d'un bâton d'or bruni, sur lequel il sera ajouté deux figures à côté du saint, et de deux panonceaux de fer-blanc où sera peinte la figure de saint Jacques avec un pèlerin à genoux, le tout moyennant 88 livres (Chart.). En 1596 et 1606, ce pèlerinage de saint Jacques de Galice est entrepris par Claude Hubert, tailleur d'habits, et Jean Chullaut, peigneur et cardeur.

guerre, la large épée d'une main, le bouclier armorié de l'autre, chargeant avec furie un ennemi invisible ! N'y a-t-il pas dans ces empreintes artistiques, dans ce cavalier qui passe au galop comme une vision, toute une restitution de la plus belle époque du moyen-âge ! Quant à notre brave chevalier, c'est Muret, c'est Bouvines, c'est Damiette qu'il peut inscrire en lettres d'or sur son drapeau.

En 1213, une redoutable hérésie éclate sur les bords du Tarn, aussitôt il se croise avec ses barons (1) après avoir fait de nombreuses libéralités et une donation au profit de l'abbaye de Celles. (Cat. 129.)

En 1214, Philippe-Auguste, environné à Châteauroux de plus de 1,200 chevaliers, décide la campagne de Flandre et Hervé II est convoqué avec les seigneurs de Saint-Aignan, d'Issoudun, de Graçay, le ban et l'arrière-ban du Berry, pour prendre part au grand combat qui doit donner tout son éclat à la royauté féodale. (La Thau., IV, 72 — R. B. II, 107.)

En 1218, il est à Damiette ; mais n'anticipons pas sur ce glorieux voyage dont l'issue devait être fatale pour lui.

L'année 1213 fut surtout celle de ses largesses, non seulement en faveur de Vierzon, mais encore des centres les plus éloignés de ses possessions :

A l'abbé et aux religieux de Massay, il donne le droit d'usage dans le Bois-d'Yèvre (1213). (La Thau., IV, 72.)

Au prieuré de Thénioux, cinq sols de rente sur le censif de la paroisse à charge de célébrer chaque semaine, durant sa vie, une messe du Saint-Esprit et son anniversaire tous les ans après sa mort (1213). (La Thau., V-VIII.)

Aux abbé et religieux de Vierzon, le droit de prendre chaque jour une batelée de bois mort en sa forêt (1213). (T. V. 112.)

Lury avait été en partie détruit pour avoir vaillamment

(1) Ego Herveus dominus Virsionis... cum contra Albigenses hereticos iter proposuissem suscipere.... actum anno graciæ MCCXIII, mense maio. (R. B. 167.)

Parmi ses barons nous pouvons citer : Gérard Néron, seigneur de Chéry (C. L. 74) ; Etienne Aguillon, chevalier, seigneur de la Bruère et de Rozay. (Ab. 28.)

défendu son drapeau contre les Anglais; il consent, comme dédommagement sans doute, à confirmer la charte d'affranchissement que son père, Hervé, avait accordée aux habitants (1213). (C. L. 69.)

Mennetou possédait depuis longtemps un pauvre prieuré de femmes relevant de l'abbaye de Beaumont, près Tours. La même année (1213), il l'enrichit d'un seul coup en le dotant, du consentement de sa femme Marie et de sa mère Aenorde, dame de la Ferté-Imbault, de ses dîmes de Lury (1), Graçay, Mesnil, Teillay et Preugny, de 100 sols de rente sur son four de la Ferté-Imbault et de 100 sols aussi de rente sur le moulin du même lieu; mais à charge par l'abbesse de faire célébrer chaque année son anniversaire, celui de sa femme Marie et de sa première femme Mathilde, celui de ses père et mère, de dire chaque jour une oraison pour lui et pour sa femme pendant leur vie et après leur mort, une collecte à chaque messe et une oraison publique le dimanche. (T. V. 112.).

Nous venons de voir qu'Hervé II fut marié deux fois; mais la charte qui nous fournit ce renseignement et qui vient d'être citée, ne mentionne que les prénoms de ces deux femmes.

L'une, Mathilde, est d'une origine inconnue.

Mais l'autre, Marie, était fille d'un des plus grands seigneurs de l'époque, Guy de Dampierre, que ses exploits en Palestine (1190), en Auvergne (1210), à Bouvines (1214), avaient rendu célèbre et que son union, en 1197, avec Mahaud ou Mathilde, dame de Bourbon, fille d'Archambauld et d'Alix de Bourgogne, venait d'enrichir des immenses domaines de la maison de Bourbon.

Lorsque fut décidée la 5e croisade, le seigneur de Vierzon n'hésite pas, il emprunte à usure des bourgeois de Bourges une somme importante à l'occasion sans doute de son entrée

(1) Les dîmes de Lury furent conservées par le prieuré de Mennetou jusqu'au 20 novembre 1610 ; à cette date, la congrégation les vendit avec une autre dîme assise en la paroisse de Saint-Pierre de Jars, à prendre sur la métairie de Breuillebault pour un quart seulement, appelée la dîme de Breuslabault, moyennant 850 livres. (La Ri. 1er fév. 1615.)

en campagne (1) et quitte tout, sa belle résidence féodale, les joies de la famille, pour prendre la croix (*Dominicum volens visitare sepulchrum*) (T. V. 114). Il part avec Simon de Montfort (Cat. 129); mais à peine sous les murs de Damiette, il se fait tuer (1218) en même temps que le comte de la Marche, le comte de Bar et son fils, Guillaume de Chartres, grand maître des Templiers, Itier de Tacy, Olivier, fils du roi d'Angleterre, et beaucoup d'autres chevaliers et plébéiens, lesquels, délivrés des misères de ce monde, s'en allèrent vers le Seigneur.

L'*Histoire des Gaules* (XVII, 746 B.) cite parmi les seigneurs figurant au siège de Damiette, Herveius de Vierzone (1218).

D'après les auteurs locaux (2), Hervé II laissa de son mariage avec Marie de Dampierre, six enfants :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Hervé III (douteux) ;
3° Girard de Vierzon, prieur de Levroux (1243) ;
4° Thibaud de Vierzon, chevalier (1261-1262), date à laquelle il comparaît avec les seigneurs qui jurèrent

(1) En 1219, Marie de Dampierre déclare donner au roi pour pleige, son frère Archambault de Bourbon, à l'occasion d'un procès qu'elle avait avec les bourgeois de Bourges, lesquels avaient prêté à usure une certaine somme à feu Hervé de Vierzon, son mari. (T.V. 116-490.)

Le sceau de Marie de Dampierre était équestre, M. de Toulgoët nous en a donné un fragment p. 116. Marguerite de Constantinople, sa belle-sœur, femme de Guillaume de Dampierre, en possédait un de même forme ; à la suite d'une charte de 1228, par laquelle son mari, conjointement avec elle, accorde certaines franchises à ses bourgeois de Saint-Dizier et organise l'administration et la justice de la ville, on lit : est scellée en deux lacs de soye rouge et jaulne de deux sceaux de cire verte, à l'ung desquels est emprainct ung homme sur ung cheval tenant ung bouclier et une espée nüe à la main, et, en contre scel, ung écusson dans lequel est emprainct ung lyon ; et, à l'autre scel, est une femme sise sur ung cheval tenant ung oyseau sur la main, et, d'aultre côté, un semblable escusson en contre scel ; et à l'entour d'iceulx, de l'escripture fort ancienne : « Collation de la charte cy devant transcripte a esté faicte à l'original escript en parchemin sain et entier par nous, notaires royaux au bailliage de Vitry-le-Françoys, résidans à Sainct-Dizier, ce dixième jour de novembre 1594. »

(2) La Thaumassière, de Maussabré, de Toulgoët.

la trève à l'archevêque de Bourges et où il se qualifie oncle du seigneur de Vierzon (Hervé III) ;

5° ALICE ;

6° OGANDE.

Cette nombreuse descendance fait naître de suite à l'esprit une pensée qui s'impose. Le père de Marie de Dampierre, nous venons de le voir, s'était marié en 1197 et laissa lui-même sept enfants parmi lesquels Marie est classée par les généalogistes au cinquième rang ; en admettant, au besoin, une erreur dans la classification de ces sept enfants, Marie, même placée en première ligne, ne pouvait avoir plus de vingt ans à la mort de son mari (1); il est donc bien difficile d'admettre qu'à cet âge elle eût été mère six fois déjà ; nous estimons donc que les aînés provenaient du premier mariage d'Hervé avec Mathilde, dont l'origine serait restée inconnue.

Nous supposons cependant Mathilde sortie de la maison de Chauvigny.

La Thaumassière reconnaît comme issus de André de Chauvigny, mort en 1202, et de Denise, princesse de Déols, sa femme, morte en 1221, trois fils, Guillaume, André et Raoul, et un nombre égal de filles dont il ignore les prénoms (La Thau., VII-XIX).

L'une de ces trois filles, selon toute probabilité, fut la première femme d'Hervé II ; Béchereau, en effet, nous donne le dessin d'un sceau du XIII° siècle frappé, dit-il, aux armes de Vierzon et de Chauvigny (2) et un croquis de peintures murales ornées des mêmes armoiries pris dans l'ancien palais de Vierzon ; de plus, il mentionne des alliances entre ces deux maisons : *Les armes de la maison de Chauvigny et de la maison d'Hervé*, ajoute-t-il, *marquent l'alliance qui était entre ces deux maisons et qui s'était conservée jusqu'au* XIII° *siècle.*

(1) Marie de Dampierre, en la supposant née en 1198, aurait eu vingt ans en 1218, date de la mort de son mari.

(2) Le sceau dont Béchereau donne le dessin est frappé, en effet, des fusées de Chauvigny et de molettes à six branches semblables à celles dont la monnaie de Guillaume II de Vierzon porte l'empreinte ; mais, que signifie l'écu sur le tout portant de... avec deux chevrons de...? (T. V. 178, monnaie n° 11.)

Puisque nous parlons de la maison de Chauvigny, disons que Mahaud (1), femme de l'un des fils d'André de Chauvigny, Guillaume, qui fut probablement le beau-frère d'Hervé II, avait laissé dans sa succession une partie d'Issoudun et de ses mouvances ; ses héritiers, Etienne de Saint-Palais et les mineurs de Culant en firent, au mois de mai 1217, un premier partage avec Philippe-Auguste qui possédait un tiers de ces biens, on ne sait à quel titre, et reçurent pour leur part les mouvances de Vierzon et de Charenton en échange de celles de Châtost, Linières et Bomiers.

Trois ans après (1220), Etienne de Saint-Palais, étant à Paris, abandonnait au roi la part qui lui était échue par droit successif dans la seigneurie d'Issoudun et recevait, avec d'autres biens, ce que Philippe-Auguste possédait à Lazenay (*apud Lazeneium*) et se partageait avec le seigneur de *Vierzon ;* les revenus de ce prince sur la métairie de Laveau (*in grangia de la Valle)* ; ce qu'il possédait à Migny (*apud Megniacum)* et vingt sols parisis à Poisieux (*apud Puteolos*).

Si nous mentionnons ces faits qui, d'ailleurs, ne manquent pas d'importance, c'est qu'ils semblent avoir une certaine corrélation avec l'origine de deux des domaines de l'abbaye de Saint-Pierre : Laveau à Migny et le Cloux à Lazenay (2).

(1) Mahaud vivait encore en 1208, date à laquelle Guillaume de Chauvigny, fils d'André, fit hommage-lige au roi, avec promesse que s'il se départait du devoir et fidélité qu'il lui devait, il consentait qu'il mît en sa main tout le fief qu'*Hervé de Vierzon* tenait de lui et de Mahaud, sa femme. (La Thau., VII, 406.)

(2) Il résulte d'un accord intervenu le 27 juin 1451, entre les religieuses de Saint-Laurent et l'abbaye de Vierzon, que le domaine du *Clos*, à Lazenay, serait de la fondation de l'église de Saint-Pierre et abbaye de Vierzon (Ab., liasse des pièces à classer) ; pour le domaine de *Laveau*, il y a lieu de remarquer que, par charte de l'an 849 environ, Ambran, considéré comme seigneur de Vierzon, confirma la donation qu'il avait faite à l'abbaye de Saint-Pierre, de sa propriété appelée Manie (Migny sans doute), possessionem meam que dicitur *Manie* in territorio Exoldunensi sitam, cum terris cultis et incultis, aquis, pratis, vineis.— On lit, d'ailleurs, en marge du cartulaire : Laveau-Migny — ces deux mots écrits d'une écriture très ancienne.

Rappelons, à cette occasion, les donations faites au même monastère en 1208 par Bonne, dame de Lazenay, des rivières de cette paroisse, depuis les moulins de Rouziou jusqu'au gué de Barrot, plus de huit arpents de prés au même lieu, près le Gué-de-la-Mort (Ab. XX), et en 1211, par Odon du Verger, de certains biens en la paroisse de Migny.

Marie reprit une seconde alliance vers 1219 (La Thau., VI, 307) avec Henri Ier, sire de Seuly, qui, à cause d'elle, se qualifia sire de Vierzon.

En 1217, il avait promis à Philippe-Auguste de lui être fidèle et pour assurance de son service, il lui donna pour pleige jusqu'à la valeur de 500 marcs d'argent, les comtes de Nevers et de Joigny, Hervé de Vierzon et un grand nombre de chevaliers de grande maison.

En 1220, il transige sur le différend mû entre les religieux de l'abbaye de Massay et Hervé de Vierzon, son prédécesseur, pour certains hommes de condition servile que Hervé disait lui appartenir. Il est probable que Catherinot a voulu parler de cette charte en disant qu'à la date de 1220, Henri de Seuly, sire de Vierzon, appointa avec l'abbé de Mascé. L'année suivante, au mois d'avril, il établit avec sa femme la franchise des habitants de sa châtellenie des Aix et leur donna les coutumes de Lorris ; il fut un des seigneurs qui se trouvèrent avec les grands du royaume à l'assemblée tenue au mois de janvier 1225 par le roi Louis VIII, en laquelle on résolut et l'on entreprit la croisade contre les Albigeois.

En mars 1227, il quitta à Marie de Vierzon, sa femme, la ville d'Ide, proche Seuly ; en 1232, il approuva avec elle l'engagement fait au chapitre de l'église de Bourges par Raoul de la Chastre, leur vassal, d'une dîme qu'il tenait d'eux en fief ; enfin, la même année, il est encore qualifié seigneur de Vierzon dans une charte aux termes de laquelle Evrard de-Preugny, chevalier, ratifie la vente qu'il avait faite à l'abbé de Massay d'une terre et dépendances située à Court, venant de Renault de Court et touchant au prieuré du dit lieu.

A la mort de sa femme, Henri de Seuly convola en se-

condes noces avec Aenor de Saint-Walery, et du chef de cette dame porta la qualité de comte de Dreux (1).

Guillaume II.

Guillaume II avait à peine cinq ans lorsque mourut son père ; il entrait ainsi, tout enfant, en possession des immenses domaines d'Hervé II et de droits de la nature la plus variée ; certains même de ces droits, d'une origine très ancienne, étaient assez étranges : ainsi, les habitants de Reuilly devaient l'héberger une fois par an avec autant d'hommes et de chevaux qu'il lui plairait ; de plus, le prieuré de cette ville, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, était tenu de le recevoir trois fois pendant le cours de chaque année avec quatre hommes et trois chevaux. Guillaume n'attendit pas sa majorité pour renoncer, au profit de l'abbé de Saint-Denis, à ces gênantes redevances et les lui céda moyennant 300 livres, mais il n'était alors ni marié, ni chevalier, et ne possédait pas encore de sceau ; aussi dut-il faire signer la transaction par son oncle, Archambault de Bourbon, avec promesse de la sceller lui-même lorsqu'il en aurait le droit.

Au mois de février 1238, son mariage avec Blanche de Joigny, fille de Guillaume, comte de Joigny, était consommé et, selon sa promesse, il valida de suite la cession faite au profit de l'abbé de Saint-Denis par l'apposition de cette magnifique empreinte dont M. de Toulgoët nous donne la reproduction à la page 123 de son histoire. (T. V. 493.)

Le règne de saint Louis était alors dans tout son épa-

(1) M. Mater, dans son étude sur les monnaies de Vierzon (T. V. 175), dit : « *Blanche de Joigny, suivant l'exemple de Guillaume II, son époux,* » *alla chercher en Bretagne un type monétaire et adopta celui de l'***Ecu** » **de Dreux**, *de Jean Ier* (1237-1286). *Par une particularité assez curieuse,* » *les quelques monnaies connues de Blanche ont été retrouvées au milieu* » *d'un trésor d'espèces de Jean Ier : le modèle et son imitation étant ainsi* » *réunis.* » Cette réunion est facile à expliquer par le mariage de Henri de Sully, qui devint comte de Dreux à la suite de son alliance avec Aenor de Saint-Waléry.

nouissement et le pieux monarque, afin de faciliter l'établissement des frères prêcheurs dans la capitale du Berry, venait, à la prière de Philippe, 71e archevêque de notre diocèse, de leur donner, en franc alleu, sur un des points culminants de Bourges, non loin de la basilique de Saint-Etienne, le magnifique emplacement borné, aujourd'hui, par la rue Moyenne vers le nord, celle des Armuriers au midi, la rue Bourdaloue au couchant et celle de l'Arsenal au levant ; terrain vague alors, entouré de buissons et sur lequel aucune habitation n'était construite.

Mais il fallait de généreux bienfaiteurs pour fonder le couvent :

Blanche de Joigny, à peine arrivée dans sa nouvelle résidence de Vierzon, voulut, sans doute, attirer les bénédictions du Ciel et sur elle et sur les siens en prenant une large part à cette grande œuvre (1), car, de concert avec son oncle par alliance Archambault de Dampierre, sire de Bourbon, celui-là même qui avait signé pour son mari la cession du droit d'hébergement, elle fit bâtir aux Jacobins (1239) un oratoire et un cloître (2).

(1) Extrait d'un manuscrit conservé dans les archives de l'église cathédrale de Bourges : ex manuscripto, sanctus Philippus, LXXIe archiepiscopus Bituricensis ad civitatem Bituricensem FF. prædicatores venire fecit, quibus oratorium et claustrum, duce quodam Borbonio atque nobilissima filia comitis de Joiniaco, nomine Blancha, quondam Virzionis domina, impensas tanti liberaliter offerentibus, construi fecit anno Incarnationis Dominicae, 1239. — *Hist. du Convent des Frères prêcheurs de Bourges*, par Gévry, 1696. Manuscrit à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

D'après La Thaumassière, ce duc de Bourbon serait Louis, comte de Vendôme ; mais l'abbé Menu, dans une savante dissertation, prouve que l'illustre fondateur du couvent fut Archambault de Dampierre, sire de Bourbon, oncle de Guillaume II de Vierzon. Blanche de Joigny, en effet, par son mariage, devenait nièce d'Archambault le Grand ; rien de plus naturel alors, ajoute l'abbé Menu, que l'oncle et la nièce se soient entendus pour fonder le couvent des Jacobins : la piété de l'une, l'amitié de l'autre pour le bienheureux Philippe, devaient rendre cette œuvre chère à leur cœur.

(2) Catherinot, *les Eglises de Bourges* : Les Jacobins sont fondés à Bourges, dès 1239, des libéralités de saint Philippe Berruyer, arche-

Un oncle du seigneur de Vierzon, Guillaume de Dampierre, avait épousé Marguerite de Constantinople (1), enrichie plus tard outre mesure (1244) par la succession de Jeanne de Flandre, sa sœur, et déjà célèbre par les évènements tragiques qui suivirent sa première union avec l'aventureux Bouchard d'Avesnes, excommunié, puis décapité à Rupelmonde (2).

Marguerite avait des enfants de deux lits :

Les deux fils de Bouchard d'Avesnes, dont la légitimité avait été contestée par Grégoire IX puis admise par Innocent IV, n'étaient pas aimés de leur mère et encore moins

vêque de Bourges, de saint Louis, roi de France, et de Blanche, fille du comte de Joigny, 123.

(1) Guillaume de Dampierre et Archambault de Dampierre, sire de Bourbon, étaient tous deux frères de Marie de Dampierre, mère de Guillaume II de Vierzon.

(2) Marguerite était fille puînée de Beaudoin IX, empereur de Constantinople. Lorsque ce prince partit pour la croisade, il avait confié la tutelle de Marguerite au comte Philippe de Namur et à Bouchard d'Avesnes, issu d'une des plus illustres familles du Hainault ; Bouchard parvint à se faire aimer de sa pupille alors qu'elle n'était encore qu'une fillette (11 ans à peine !) et l'épousa en 1212. Deux enfants étaient déjà nés de cette union (Jean en 1213, Beaudoin en 1215), quand on apprit que l'heureux séducteur, dans sa jeunesse, avait été ordonné sous-diacre à Orléans ; son mariage, nul de plein droit, était un odieux sacrilège. Jeanne de Flandre, sœur de Marguerite, saisie d'indignation et d'horreur en apprenant ce fait incroyable, réclama la jeune femme à l'apostat. Menaces et prières furent inutiles. Une première excommunication d'Innocent III (janvier 1213) ; une seconde bulle plus énergique d'Honorius III n'eurent pas plus de succès. Bouchard vint réclamer à Jeanne, les armes à la main, le douaire de Marguerite, mais il tomba au pouvoir de la comtesse, qui le retint prisonnier au château de Gand et ne lui rendit la liberté que deux ans après, sur les instantes sollicitations de sa sœur Marguerite. Une troisième excommunication, plus terrible que les précédentes, vint alors (avril 1219) frapper Bouchard au cœur : lui seul n'était plus atteint, ses amis, Marguerite elle-même, si elle ne consentait à s'en séparer, étaient, comme lui, voués à l'anathème. Marguerite, effrayée et dont la passion s'était éteinte, abandonna celui qu'elle avait juré de ne quitter qu'avec la vie, et Bouchard, épuisé par la lutte, se retira en son château d'Etrœnut pour y vivre dans le silence et l'oubli. (*Maison de Dampierre, Saint-Dizier, Bourbon-Dampierre et Dampierre-Flandre*, par Charles Savetiez, Arcis-sur-Aube, 1884.)